

ROB

Unabhängige Wochenzeitung für Politik,
Wirtschaft und Kultur

#35 64. Jahrgang 1. September 2017



5 453000 174663



3,50€

Klasse Klassenbetten

Zwei große Krankenhausneubauten werden viele zusätzliche Einbettzimmer bringen – und „Interpretations-schwierigkeiten“ um den Erste-Klasse-Zuschlag auf Arzthonoraren

Ende in Sicht

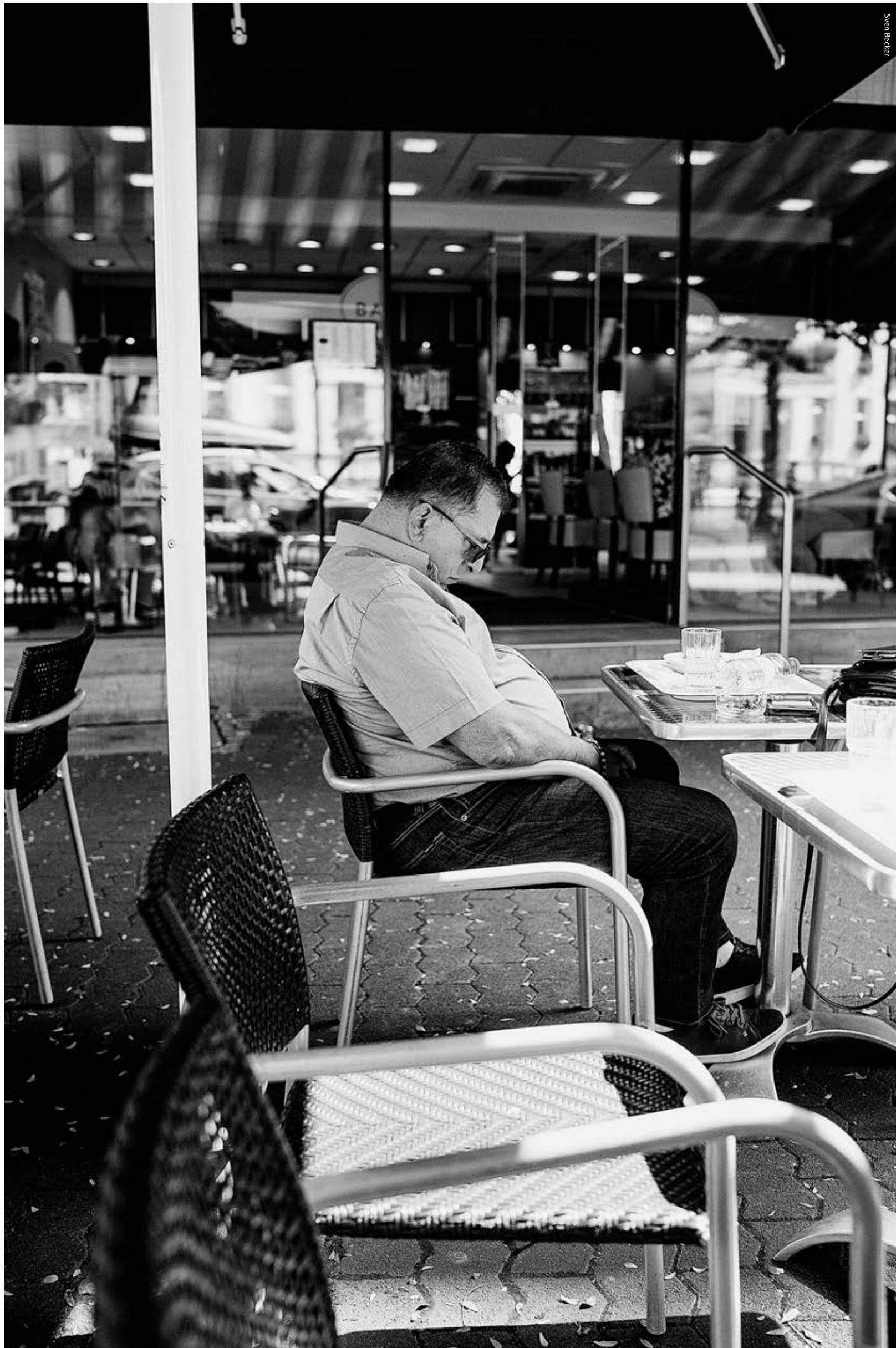
Am Dienstag konnten Ana und Lux-Airport im Ernstfall proben, worum sie seit einem Jahr streiten: Wer wann beschließt, die Startbahn in Findel zu schließen oder zu öffnen

„Wir sind extra“

In Düdelingen öffnet sich die Schere zwischen Arm und Reich. Für die LSAP-Mehrheit könnte das am 8. Oktober zum Problem werden

Foto: Sven Becker

„Wir sind extra“



Düdelingen: Schlafgemeinde oder Kleinstadt im Aufwind?

Ines Kurschat

„Nee, ich sag’ nichts“, wehrt der ältere Herr in beigen Hosen und mit grauem Schnauzer unwirsch die Frage nach seiner Meinung zu den Gemeindewahlen am 8. Oktober ab. „Fragen Sie drüben im Kiosk an der Ecke, da bekommen Sie Antworten.“ Er macht eine wegwerfende Handbewegung, als wollte er lästige Fliegen verscheuchen. Wir stehen in der Rue Tattenberg in Düdelingen, der viertgrößten Proporz-Gemeinde im Land.

Dann bricht es doch aus ihm heraus: „Politik, das ist lauter Geschwätz. Für uns tun die nichts. Ich bin 81 Jahre alt, ich werde dieses Jahr nicht wählen gehen!“, knurrt er und guckt grimmig drein. Was ihn an der gegenwärtigen Politik stört? „Es ist nicht alles falsch, aber es läuft nicht genug. Wo sollen die jungen Leute arbeiten, jetzt, wo es kaum noch Industrie gibt?“ Husky und ein Logistikzentrum im angrenzenden Bettenburg reichen nicht. Er habe noch im Düdelinger Stahlwerk geackert, „das war vor der Stilllegung des Steckel“ (1984), und sich zum Vorarbeiter hochgearbeitet. „Wenn du dich angestrengt hast, konntest du etwas werden. Und heute?“, fragt er und gibt selbst die Antwort. Heute gehe „alles den Bach herunter“, und „die Neger da oben lassen sogar die Mülltonnen draußen stehen“, obwohl das verboten sei. Er fuchtelt mit dem Gehstock die Straße aufwärts. Der plötzliche Wutausbruch ist nach etwa fünf Minuten wieder verraucht.

Vom Powerhaus zur Schlafgemeinde

Bergaufwärts, Richtung Brücke, geht es ins Quartier Italien. Im schummrigen Café Inès unweit vom Ausgang zum Bahnhof Usines hängen Bilder an den Wänden, die an vergangene Zeiten erinnern. Die Besitzerin bringt zwei Espresso, deren Schwarz so dunkel ist wie die Schlacke, die man auf alten Fotos sehen kann, als Düdelingen sich stolz als „Forge du Sud“ präsentierte.

Inès lebt seit über 20 Jahren in Düdelingen, und von Anfang an in „Italien“, hat aber zur Lokalpolitik trotzdem keine Meinung. Sie zuckt hinterm Tresen unentschlossen mit den Schultern: „Es ist eigentlich alles okay. Mehr Gäste wäre schön, aber es ist nicht die Zeit.“ Früher reihte sich in dieser Straße ein quirliges Café ans nächste. „In Italien gab es alles: Tanzclubs, Bars und Puffs“, sagt Robert Felix. Der gebürtige Luxemburger ist Präsident des Stadtteilvereins Schmelz-Echo. „Ich habe früher in Esch gewohnt, aber als Jugendliche führen wir nach Düdelingen. Da war immer etwas los“, erinnert er sich. Heute gibt es in Italien noch drei Cafés, eines hat kürzlich den Besitzer gewechselt, doch die neue Inhaberin schüttelt die dunklen Locken: Sie spricht nicht ausreichend Französisch, um sich über Politik zu unterhalten. Die Genehmigung, um das Café zu betreiben, habe sie jedoch ohne Probleme erhalten. Das sei in Brasilien, woher sie stamme, anders.

Waren es früher die italienischen Stahlarbeiter, die dem Viertel den Namen gaben, leben dort heute hauptsächlich Portugiesen und Kap-Verdianer, aber auch Brasilianer, Chinesen, Jugoslawen und mehr. Insgesamt 90 Nationalitäten, mitunter auf engem Raum, der Ausländeranteil beträgt in Düdelingen 41 Prozent. „Die meisten interessieren sich nicht für Politik. Sie haben genug damit zu tun, ihr Leben zu organisieren“, sagt Figueiredo dos Santos Alvaro. Der Portugiese mit den graumelierten Haaren ist diesen Nachmittag zuhause anzutreffen. Ein Unfall, sagt er und zeigt auf sein

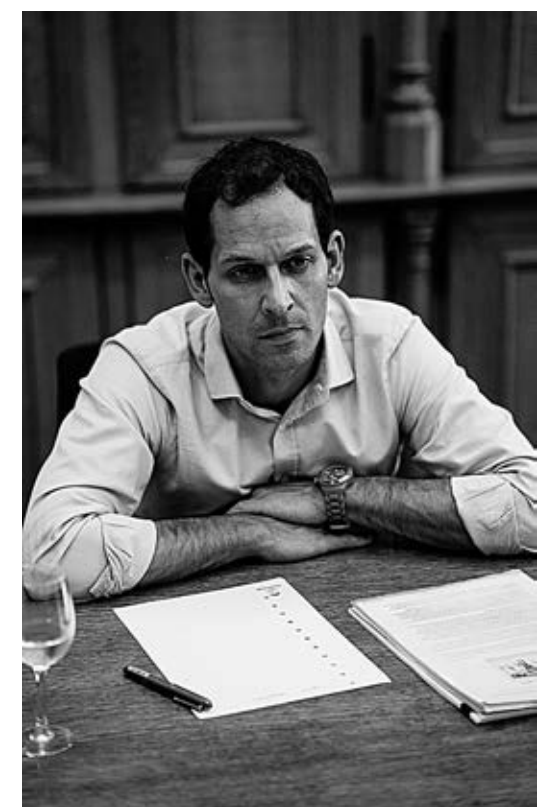
„Das ist nicht für uns“, sagt der portugiesische Präsident des Stadtteilvereins von „Italien“ über das Projekt Nei Schmelz

kaputtes rechtes Bein. Wir treffen uns in einem Kellerraum in der Grundschule gegenüber, den er benutzen darf: Alvaro ist Präsident des Komitees „Les bons voisins“ und Ansprechpartner für die Bewohner Italiens und für die Gemeinde, er sammelt Wünsche und Beschwerden, vermittelt auch mal bei Streit. Mietwucher und illegales Wohnen seien ein großes Problem. „Die Gemeindeverwaltung sagt, wir sollen das melden, aber das ist nicht unsere Aufgabe“, ärgert er sich.

Die Komitees in den Vierteln gibt es seit fast zehn Jahren. Ins Leben gerufen wurden sie 2008 im Rahmen des *Projet ensemble*. Ziel der von der Gemeinde finanzierten Initiative war es, insbesondere die ausländische Bevölkerung stärker in Politik und Gesellschaft einzubinden. Denn obwohl die Arbeiterviertel Italien, Brill und Op der Schmelz aus der Geschichte Düdelingens nicht wegzudenken sind und sich Politiker heute gerne damit brüsten, wenn Vorfahren aus den Vierteln stammten, ist das Verhältnis der Bewohner zur Gemeindeführung nicht ohne Konflikte.

90 Nationalitäten, wie beteiligen?

„Wir gehören nicht zu Düdelingen. Wir sind extra“, drückt es Robert Felix aus und es schwingt aufmüßiger Stolz mit. Beim ersten Komiteetreffen kamen eine Hand voll Interessierte, dann wurden es immer mehr. 2011, vor den Gemeindewahlen, kam richtig Schwung in die Komitees: Mit Unterstützung der Mitarbeiterin von Interactions, die über das Wahlsystem informierte, schrieben sich



Bürgermeister Dan Biancalana (LSAP)

In Düdelingen öffnet sich die Schere zwischen Arm und Reich. Für die LSAP, die dort traditionell mit absoluter Mehrheit regiert, könnte das am 8. Oktober zum Problem werden

immer mehr Bewohner in die Wählerlisten ein. Inzwischen ist der Trend ins Stocken geraten. Das Projekt Ensemble gibt es weiterhin, es wird nach wie vor von einer Mitarbeiterin von Interactions im Auftrag der Gemeinde koordiniert, aber die Luft scheint raus.

„Feste organisieren geht immer, da ist die Gemeinde direkt dabei. Aber bei den echten Problemen, da duckt sie sich weg“, schnauft Robert Felix verärgert. Gefragt, wo ihm und den Menschen im Viertel der Schuh drückt, fallen ihm die „über hundert Hühner“ ein, die hinter der Straße in Verschlägen gehalten werden. Mehrere eingeschriebene Briefe habe er an die Gemeinde geschickt. Bis heute ohne Antwort. Dabei wohnt der Bürgermeister nur einige Häuser weiter. Die Straße ist, abgesehen von Bauarbeiten, gepflegt und trotz zentraler Lage idyllisch ruhig.

Mit den Vorwürfen konfrontiert, rechtfertigt sich Bürgermeister Dan Biancalana. „Doch, wir haben die Hühner kontrolliert. Einiges war nicht in Ordnung, aber jetzt ist alles OK.“ Offenbar ist die Entwarnung im Viertel nicht angekommen. Ohnehin dürften inkorrekte Papiere weniger ihre Sorge gewesen sein, es sind der Lärm und der Gestank, über den sich die Anwohner aufregen. In vielen Gärten von Op der Schmelz, Brill und Italien finden sich Tierverschläge oder Gemüsebeete: In der Nachkriegszeit erweiterten ärmere Familien so ihren Speiseplan, die Tradition hat sich erhalten.

Eingekesselt und abgehängt

Doch es geht bei den diesjährigen Gemeindewahlen nicht (nur) um gackernde Hühner, um fehlende Parkplätze oder stinkende Mülltonnen. Ein Problem, das Düdelinger über Parteigrenzen hinweg verbindet, ist der Verkehr. Eingeklemmt zwischen Süd-Collectrice, Bettemburger Kreuz und A31 Richtung Frankreich, stößt den Bewohnern die Transportpolitik seit Jahren quer auf. Seitdem die CFL die Direktverbindungen zwischen Wolmeringen, Düdelingen und Luxemburg-Stadt von sechs auf zwei Züge täglich reduziert hat, verbringen sie noch mehr Zeit im Auto, respektive im Stau. Denn auch die Ersatzbusse kommen nicht an den Blechlawinen vorbei, die sich tagein, tagaus vom Süden Richtung Hauptstadt wälzen. Entsprechend gereizt ist die Stimmung, sobald es aufs Verkehrsproblem zu sprechen kommt: „Meine Frau nimmt jeden Morgen früh den Bus – und kommt trotzdem nicht pünktlich zur Arbeit“, sagt ein Portugiese, der sich an der Bar des chinesischen Restaurants einen Frühschoppen genehmigt, sichtlich aufgebracht. „Auch das Umsteigen am Bahnhof Bettemburg ist unmöglich und kostet unnötig Zeit.“

Gemeinsam mit den Nachbargemeinden Kayl und Rümelingen (der schwarz-blau-grüne Schöffenrat in Bettenburg wollte sich nicht anschließen) hat der Schöffenrat eine Petition gestartet, in der er den Erhalt der Direktverbindungen fordert; über 1 000 haben bereits unterschrieben. Allerdings kritisieren déi Lénk und die CSV, dass die LSAP und Déi Gréng auf nationaler Ebene für

eben diese Transportpolitik Verantwortung tragen. Die lokale CSV fordert, neben den City- und Tice-Bussen einen Rufbus innerhalb der Gemeinde, insbesondere für ältere Düdelinger. Auch die Jugend ist unzufrieden, weil der Nachtbus nach Luxemburg-Stadt lediglich freitags fährt, statt wie in anderen Gemeinden zusätzlich samstags.

Soziale Hypothek

Während im Ärger über die Verkehrsbelastung sich alle weitgehend einig sind, ist dies bei der Sozialpolitik anders. Sie könnte der LSAP-Majorität bei den Gemeindewahlen vielleicht zum echten Problem werden. Denn eine aufgehübschter Stadtkern mit dekorativem Wasserspiel, ein verkehrsberuhigter *Shared space*, ein Kulturangebot mit zwei Kunstgalerien, Jazzfestival und Filmarchiv, ein Innovations-Hub im ehemaligen Verwaltungsgebäude der Arbed zu bezahlbaren Mietpreisen für Start-ups sowie farbenfrohe Werbefilme, um Einzelhändler und Geschäfte anzulocken, können nicht darüber hinwegtäuschen, dass durch die 20 000-Einwohner-Gemeinde soziale Gräben verlaufen, die riskieren, sich weiter zu vertiefen. Auch wer von außen kommt und nicht viel über Düdelingen weiß, braucht nicht lange, um zu erkennen, dass die Arbeiterhäuser in Italien kleiner und gedrungener, die Gärten ärmlicher sind als die schnieken Bungalows im Viertel Lenkeschléi beispielsweise.

Die Gemeinde hat verstärkt in Infrastrukturen investiert, die Grundschule in Italien wurde renoviert, Straßen wurden saniert, das Anwohnerparken eingeführt, um der steigenden Flut an Autos Herr zu werden. „Hier im Viertel gibt es keine Parkautomaten. Jetzt parken Autos von außerhalb unsere Straßen zu“, ärgert sich Figueiredo Alvaro. Da schwingt der leise Vorwurf mit, den man im Viertel häufig hört: dass die „da unten in der Administration“ sich nicht um die kleinen Leute kümmern, sie ihre Probleme nicht kennen und sie nicht ernst nehmen.

Der Bürgermeister will das nicht so auf sich sitzen lassen. „Wir versuchen, alle Bewohner mitzunehmen, nur ist das nicht so einfach“, unterstreicht Dan Biancalana. Mit 37 Jahren ist er der zweitjüngste sozialistische Bürgermeister im Land (noch jünger ist mit 33 Jahren Parteikollegin Christine Schweich, Bürgermeisterin von Monnerich). Biancalana leitet zudem das aus elf Südgemeinden bestehende Gemeindesyndikat Pro-Sud. Mit seinem Grübchen-Lächeln, den freundlichen Augen und dem modischen Hemd sieht er aus wie der ideale Schwiegersohn.

Er setze sich nicht genügend durch, wenn es darum geht, die Interessen der Gemeinde nach außen zu vertreten, etwa im Verkehrsverbund Tice, oder bei den Verhandlungen mit dem Transportminister, bemängelt die christlich-soziale Opposition, die freilich selbst ein historisches Durchsetzungsproblem plagt: Bis auf einmal kurz nach dem Krieg hat die CSV nie den Bürgermeister in Düdelingen gestellt.

Für die Menschen in den Arbeitervierteln ist der Kriminologe Biancalana ein „Fonctionnaire“, ein Beamter einer schwerfälligen Verwaltung, und also weit weg von ihnen. Dabei verkörpert der Politiker eigentlich eine Erfolgsstory, wie es sie zahlreich in Düdelingen gibt: italienischer Vater oder Mutter, die sich als Einwanderer eine Existenz aufgebaut haben und deren Nachwuchs alle Türen offen stehen. Die Beteiligung gerade der ausländischen Bevölkerung liegt dem LSAP-Politiker eigenen Aussagen zufolge besonders am Herzen.

Wandel wohin, für wen?

Die Anstrengungen, die die Gemeindeführung dafür unternimmt, kommen dennoch nicht überall an. Bei den Beratungen um den neuen Landesentwicklungsplan für das Siedlungsprojekt Nei Schmelz hat die Gemeinde versucht, die Bürger einzubinden. Auf der rund 40 Hektar großen Industriebrache zwischen Wasserturm, Bahnhof Usines und Laminoir soll in Zusammenarbeit mit dem Fonds du Logement bis 2030 ein neues Viertel mit über 800 Wohnungen, Geschäften und Kindergärten entstehen, das die Viertel Italien und Op der Schmelz miteinander verbindet. Die Gemeinde lud zu mehreren Zukunftswerkstätten und Informationsveranstaltungen zum Mega-Bauprojekt ein, doch die Opposition sagt, sie warte noch heute auf die abschließende Synthese. „Ich war bei acht von zehn Veranstaltungen. Aber Konkretes gibt es nicht. Warum dauert das so lange, was haben wir davon?“, fragt Robert Felix skeptisch. Kollege Alvaro drückt es direkter aus: „Das ist nicht für uns“, sagt er kurz und knapp. „Viel zu teuer.“

Wohnungsnot nicht angepackt

Gemeinde und Fonds du Logement beteuern beide, es gehe darum, die soziale Mixität zu fördern. Dafür soll neben Eigentumswohnungen und Familienhäusern bezahlbarer Mietwohnraum entstehen. Doch beim bereits im Bau befindlichen Projekt Am Duerf, bei dem 100 Wohnungen gebaut werden sollen, bieten Immobilienagenturen 120 Quadratmeter-Apartments im Internet für rund 600 000 Euro und mehr an. Nicht bloß für Bewohner von Italien oder Op der Schmelz sind solche Preise unbezahlbar. Immer öfter hört man von jungen Düdelingern, die wegen der hohen Immobilienpreise schweren Herzens fortziehen, obwohl sie lieber in Düdelingen bleiben würden. Eine Entwicklung, die eigentlich niemanden überraschen dürfte, denn sie war schon vor 25 Jahren Thema im Gemeinderat. Ein Sitzungsbericht von 1992 hielt fest, dass Düdelingen „Opfer seiner Attraktivität wird“, dass „soziale Wohnungsnot“ besteht und einige Hauseigentümer groß abkassierten. Es war der damalige LSAP-Schöffe Mars Di Bartolomeo, der versprach, „künftig größeres Gewicht auf den sozialen Wohnungsbau zu legen“, und fand, dass man das Thema nicht den „Promotoren überlassen“ dürfe.

Heute, nach einem weiteren Vierteljahrhundert LSAP-Majorität mit den Bürgermeistern Mars

Individualisierung, demografischer Wandel und Politikfrust – Nutznießer sind Déi Gréng. Und déi Lénk, die 2011 aus dem Stand 6,9 Prozent der Stimmen erhielten

Di Bartolomeo und Alex Bodry, nennt die Gemeinde 38 Sozialwohnungen ihr Eigen; viel zu wenig, um der wachsenden Nachfrage nachzukommen. Mit Am Duerf (100) und Lenkeschléi (240) kommen zwar demnächst fast 350 weitere Wohnungen auf den Markt, aber den unteren Einkommensklassen, so ist zu befürchten, ist damit wenig geholfen, sofern die Gemeinde nicht gezielt gegensteuert. Vielmehr rächt sich nun, dass die Gemeinde kaum über eigenes Bauland verfügt und sie den Wohnungsbau lieber anderen überlassen hat.

Die Mitarbeiter der neuen *Maison sociale*, in der mehrere Wohlfahrtsdienste an einem Ort zentral gebündelt sind, geben ihr Bestes, aber die Nachfragen nach preiswertem Wohnraum und Mietbeihilfen steigt, weil immer mehr Düdelinger sich die Marktpreise nicht leisten können. Die Armutsquote liegt bei 16 Prozent, in den Vierteln Italien und Op der Schmelz dürfte sie noch höher sein. Einer regionalen Studie zufolge, die 2013 von CEPS/Instead verfasst und vom Statistischen Amt Stateg kürzlich aktualisiert wurde, liegt Düdelingen meistens im Drittel jener Gemeinden mit eher problematischen sozialen Trends.

„Die Stadt im Wandel“, wie es Dan Biancalana ausdrückt, klingt schön als kommunale Eigenwerbung, doch in Wirklichkeit ist der Übergang weiterhin eine Riesenherausforderung. Die Lücke, die der Niedergang der Stahlindustrie riss, klafft tief und hat sowohl im kollektiven Gedächtnis der Düdelinger, als auch in den sozialen Strukturen deutliche Spuren hinterlassen. Mit der Arbed war ein bestimmtes soziales Modell verbunden: Sie sorgte, wenn auch teils mehr schlecht als recht, für die Unterbringung der Arbeiter. Später verhalf sie vielen zu kleinen Grundstücken, auf denen sie nach Arbed-Plänen Häuser bauten. Wer genügend schufterte, konnte sich ein bescheidenes Leben aufbauen. Abends traf man sich in der Kneipe im Viertel, lästerte über den Boss oder versuchte, sich abzulenken. Andere engagierten sich gewerkschaftlich, wurden politisch aktiv.

Die Gewerkschaftssektion Düdelingen-Osten des OGBL war lange Jahre der mitgliederstärkste Ortsverband und einer der aktivsten dazu. Dass der OGBL seine 60 Lokalsektionen zu 23 fusio-

nieren will, steht symbolisch für den Umbruch: Lokal ist nicht mehr viel los, auf den spärlichen Veranstaltungen bleiben nostalgische alte Herren und Damen unter sich, die einstige Gewerkschaftshochburg bleibt vom apolitischen Trend nicht verschont. Heute arbeiten viele Düdelinger außerhalb, in Luxemburg oder in Esch, und kommen erst spät nach Hause. Wer etwas Geld auf die hohe Kante legen kann, zieht aus den beengten Vierteln fort, nicht selten jenseits der Grenze, wo Grundstückspreise noch erschwinglich sind.

Es ist dieser fehlende soziale Kitt, die fortschreitende Individualisierung, die Schere zwischen armen und besser situierten Düdelingern, die manchen Sozialisten nervös machen: Man habe versäumt, frühzeitig gegenzusteuern und stehe unter Zugzwang, sagt einer, der seinen Namen nicht in der Zeitung lesen will. Denn auch wenn die LSAP vom Glanz von einst zehrt und mit einer Mehrheit von fast 54 Prozent regiert, ihr Vorsprung schmilzt kontinuierlich; 2005 waren es noch fast 60 Prozent. Nutznießer der Entwicklungen sind die Grünen, die bei den Wahlen 2011 auf fast 15 Prozent Zustimmung kamen (11,5 Prozent im Jahr 2005) und damit der CSV nachhaltigt die Stellung als drittgrößte politische Kraft abgespensig gemacht haben. Und déi Lénk, die 2011 aus dem Stand fast 6,9 Prozent der Stimmen erhielten und mit der jüngsten Kandidatenliste ins Rennen starteten. An den Erfolg wollen sie anknüpfen und haben schon eine Wahlbroschüre vorgelegt: Sie wollen besonders gegen die Wohnungsnot mobilisieren. Die DP war 2005 hoffnungslos untergegangen und spielt in Düdelingen keine Rolle.

Gefragt, was seine politische Präferenz für den 8. Oktober wäre, würde er wählen gehen, sagt der 81-Jährige in der Tattenberger Straße nach kurzem Nachdenken: „Déi Lénk, die würden vielleicht eine andere Politik machen“. Es ist nicht herauszuhören, ob er damit Aufbruch in neue Zeiten oder nostalgische Rückschau meint.

Düdelingen in Zahlen (2016):

Einwohner:	20 724
Ausländer:	41,16 Prozent
Nationalitäten:	94
Ordinärer Haushalt:	78,4 Millionen Euro
Pro-Kopf-Verschulung:	937 Euro
RMG-Empfänger:	4,5 Prozent
Armutsquote:	16 Prozent
Arbeitslosenquote:	8,5 Prozent
Eingetragene Vereine:	212



„Viele Bewohner interessieren sich nicht für Politik“ oder hätten nicht die Zeit, glaubt Figueiredo Alvaro vom Stadtteilverein „Les bons voisins“ (Italien)

Édito

Argent contre valeurs

josée hansen

Les Africains que l'Europe préfère, ce sont ceux qui restent chez eux, en Afrique. Lors d'un « mini-sommet sahélo-européen » instigué par le président français Emmanuel Macron lundi 28 août à Paris, les chefs des gouvernements allemand (Angela Merkel), italien (Paolo Gentiloni) et espagnol (Mariano Rajoy), lui et la représentante de l'Union européenne pour les Affaires étrangères (Federica Mogherini) ont rencontré le président du Tchad Idriss Déby, celui du Niger, Mahamadou Issoufou, ainsi que le Premier ministre du gouvernement libyen d'union nationale, Fayez Al-Sarraj, pour tenter de les convaincre de retenir leurs ressortissants chez eux. La question migratoire serait un « défi commun » insista Emmanuel Macron, et que tous, surtout les pays d'origine et ceux de transit, notamment la Libye, devenue une des principales portes d'une traversée de la Méditerranée vers l'Italie, avaient une part de responsabilité à porter dans les nombreuses morts durant ces périlleux voyages.

Quelques chiffres, fournis par l'OIM (Organisation internationale pour les migrations) : depuis le début de l'année 2017 (jusqu'au 27 août), 127 320 migrants sont arrivés en Europe, dont 121 517 par la mer. 2 410 sont morts en mer. Les arrivées en Grèce ne représentent, avec quelque 16 000 personnes, plus qu'un dixième de la somme totale de l'année 2016, alors qu'en Espagne, le débarquement de réfugiés africains voyageant via le Maroc est en

train de remonter, à 11 000 cette année (contre 13 000 sur toute l'année 2016). L'Italie reste le premier pays de destination, avec 100 000 arrivées cette année (ce qui ne constitue que presque la moitié de 2016) ; ce sont surtout des ressortissants de l'Afrique subsaharienne, qui restent bloqués sur une des îles italiennes, faute de solidarité en Europe. Parce que les leaders européens ont beau demander de la solidarité de la part des pays d'origine, ils n'en ont que peu entre eux. Et cela ne concerne pas uniquement la Hongrie ou la Slovaquie, qui refusent les accords européens sur l'accueil et la relocalisation de réfugiés. Mais ce manque de solidarité se lit dans toutes les statistiques : jusqu'à la fin du mois de juillet, seulement un quart (25 000 personnes) des réfugiés que les leaders européens s'étaient dit prêts à accueillir, en provenance de Grèce ou d'Italie, ont été relocalisés. Et pourtant, aussi bien en Italie qu'en France, les demandeurs de protection internationale se plaignent du mauvais traitement que leur accordent les gouvernements, les chassant de campement de fortune en foyer insalubre au fin fond de la province.

Le très pressé Emmanuel Macron, qui veut occuper en premier tous les sujets délicats et s'ériger en leader fort en Europe, avait même proposé que la France organise des sortes de *hot spots* en Afrique, faisant le tri entre le bon grain et l'ivraie, ceux des migrants qui pourraient passer en Europe et ceux qui devraient retourner chez eux. Comme si la

décision de migrer se prenait de gaité de cœur, comme si les jeunes Africains avaient un choix, chassés qu'ils sont par la misère, la guerre ou une catastrophe naturelle comme une sécheresse. Comme si le périple jusque-là était une partie de plaisir, un voyage en TGV première classe. Face aux réticences des dirigeants africains, le projet a été remisé, mais l'idéologie reste la même : les dirigeants européens réunis lundi à Paris se sont mis d'accord pour soutenir davantage (financièrement) les pays d'origine et de transit, et de renforcer en même temps la lutte contre le trafic humain et les passeurs.

Or, le ministre des Affaires étrangères luxembourgeois, Jean Asselborn (LSAP), joint par le *Land* sur la question, met en garde : « On ne peut pas sauver les gens en mer pour les ramener aux mains de criminels en Libye ». Il suffit de lire la récente série d'articles du *Monde* sur les violences faites aux migrants en Libye – extirpations, torture, arbitraire – pour se faire une idée de la cruauté du système qui s'y est mis en place pour profiter de la vulnérabilité des candidats à l'exil. Pour Asselborn, l'idée parisienne ne peut fonctionner que si des organisations internationales comme l'OIM et l'UNHCR gèrent ces centres de retour, si la distribution de l'argent de la coopération européenne est tributaire du respect des valeurs humanitaires européennes. Et si l'Europe ouvre enfin des voies légales aux candidats (africains) à l'immigration, avec une réelle perspective et des voies sûres.

blog

Patrick Galbats



Am nächsten Freitag um 18 Uhr ist Schluss: Bis dann müssen laut Artikel 200 und 227 des Wahlgesetzes alle Kandidaturen für die Gemeindewahlen in einem Monat beim Vorsitzenden des Hauptwahlbüros eingegangen sein. Die letzten ungültigen Anträge für die Briefwahl müssen bis zum 13. September abgelehnt und die Briefwahlunterlagen bis zum 18. September zugesandt werden. Dann müssen die Einberufungsschreiben bis zum 3. Oktober verschickt werden, aus denen die Wähler erfahren, zu welchen Zeiten sie in welchem Wahlbüro am Sonntag, dem 8. Oktober, ihre Gemeinderäte bestimmen können. rh.

Personalien

Personalien

Politik

Wirtschaft

Wirtschaft

Wirtschaft

Laurent Loschetter,

fondateur et toujours co-proprétaire de la salle de concerts Den Atelier, patron de sa propre société de commercialisation de matériel informatique DSL et déjà en charge de la gestion quotidienne du Mudam (dont il est membre du conseil d'administration) depuis le départ du directeur Enrico Lunghi en début d'année, sera proposé ce matin au conseil de gouvernement par le Premier ministre et ministre des Médias et de la Culture Xavier Bettel (DP) pour succéder à Françoise Poos à la présidence du conseil d'administration de la radio socio-culturelle *100,7*. Beaucoup voient en cette nomination un geste hostile de la part d'un gouvernement très proche du groupe RTL envers la radio publique qui tente depuis plus de vingt ans de se positionner en marge du monopoliste commercial. Laurent Loschetter compte pour un homme d'affaires remuant, qui n'a pas peur de retrousser les manches pour adapter des structures publiques à une logique purement privée, même au prix de licenciements. Paul Konsbruck, chef de cabinet de Xavier Bettel, ancien de *Eldorado* et désormais commissaire du gouvernement auprès de la CLT-Ufa, a toujours estimé que la radio publique avait trop de moyens ; le DP voulait même l'abolir dans les années 1990. En tant que responsable d'une salle de concerts, Laurent Loschetter risque en plus le conflit d'intérêts, si jamais il intervenait dans la programmation musicale de la radio, en faveur par exemple des groupes qui joueront à l'Atelier. Frère de la députée des Verts Viviane Loschetter, il est en train de devenir le symbole de la privatisation de la culture par le gouvernement DP/LSAP/Verts. jh

Elisabeth Margue,



CSJ-Präsidentin, stellte am Mittwoch im Pfadfinderheim der Fnel ein Zehnpunkteprogramm für die Gemeindewahlen vor. Danach soll die Aufenthaltsdauer zur Wahlbeteiligung von fünf auf zwei Jahren gesenkt, in allen Gemeinden sollen Jugendgemeinderäte eingeführt und die Mülltrennung in Appartmentshäusern soll obligatorisch werden. Die nationale und kommunale Ämterhäufung soll nicht abgeschafft, sondern begrenzt und eine *Chambre des élus locaux* geschaffen werden. Über die Einrichtung von Unterkünften für Asylsuchende oder über Zwangsfusionen kleinerer Gemeinden schweigt sich das Papier der christlich-sozialen Nachwuchspolitikern aus (Foto: CSJ). rh.

Etienne Schneider,

Wirtschaftsminister (LSAP), bestreitet die in einer parlamentarischen Anfrage aufgestellte Behauptung seines Parteikollegen Alex Bodry, dass das Hausieren seit der Gesetzesreform von 2014 zugenommen habe. Er zeigt sich aber nicht abgeneigt, eine weitere Kampagne mit Klebebildchen, Falblättern und Internet gegen den Handel an der Haustür vorzuschlagen. rh.

Koalition der Willigen

Der französische Präsident Emmanuel Macron und der belgische Staatsminister Charles Michel präsentierten sich am Dienstag anlässlich ihres Besuchs in Luxemburg zusammen mit Staatsminister Xavier Bettel (DP) als die neue junge Generation europäischer *Leader* fotogerecht in strammsitzenden liberalen Anzügen. Macron bezeichnete sich und seine Mitstreiter als Mitglieder einer *Coalition de bonne volonté*, die Europa einen Neustart verschaffen will, vergaß dabei, dass der Weg zur Hölle mit guten Vorsätzen gepflastert ist, wie die Koalition der Willigen, die unter Führung von US-Präsident George W. Bush in den zweiten Irakkrieg zog, unter herben Rückschlägen hatte lernen müssen. Außer einer gewünschten Reform der Entsenderrichtlinie hatte Macron wenig konkrete Vorschläge vorzuweisen, wie der Neustart Europas vorstangehen soll. Seine *bonne volonté* reichte nicht von Senningen bis nach Cattenom. Bettels wiederholter Hinweis, Luxemburg trage im Gegenzug für die Schließung des Atomkraftwerks gerne finanziell zum Aufbau eines erneuerbaren Energieparks bei, ignorierte er einfach. ms



Bil nach China ?

Finanzminister Pierre Gramegna (DP) soll am heutigen Freitag der parlamentarischen Finanz- und Haushaltskommission Erklärungen zu den Medienberichten um einen anstehenden Verkauf der Bil an die chinesische Legend Holdings geben (*d'Land*, 11. Juli). Legend Holdings soll bereit sein, doppelt so viel für die Bil zu bieten, als Precision Capital 2011 gezahlt hatte. Gramgna wird dann erläutern müssen, ob der Staat seine zehnpromzentige Beteiligung ebenfalls veräußert oder nicht. ms

Von der BNP zur BCEE

Informationen von *Radio 100,7* zufolge soll nun doch noch geschehen, was im vergangenen November viele für undenkbar gehalten hatten, als die Kandidatur Henri Grethens, Mitglied des EU-Rechnungshofes am EZB-Eignungstest gescheitert war: Ein hochrangiger Mitarbeiter einer Konkurrenzbank soll neuer Verwaltungsratspräsident der BCEE werden. Laut *100,7* soll Camille Fohl, bis vor wenigen Monaten Mitarbeiter der BNP-Bankgruppe in Deutschland, neuer Sparkassenpräsident werden. Damit hatte er räumlich immerhin noch mehr Distanz zur Place de Metz als DP- und BGL-BNP-Vorstandsmitglied Kik Schneider, den Staatsminister Xavier Bettel (DP) vergangenes Jahr ebenfalls kontaktiert hatte. Das Mandat des aktuellen Präsidenten, Victor Rod, läuft eigentlich erst 2019 aus. ms

Boucherie Krack insolvent

Die Boucherie Krack mit zwei Verkaufsfilialen und einem Partyservice ist laut LCGB insolvent. Die Gewerkschaft hat eine Informationsversammlung für die 14 Mitarbeiter abgehalten und will ihnen bei der Suche nach einer neuen Anstellung behilflich sein. Die Boucherie Krack war wegen ihr schon morgens um sechs geöffneten Filiale in der Rue Joseph Junk bei Nachtteulen und CFL-Mitarbeitern beliebt, die sich dort gerne ein deftiges Frühstück oder Mittagessen holten. ms

Festival statt Foire

Nachdem die Oekofoire vergangenes Jahr eingestellt wurde, organisiert das Mouvement écologique am 22. und 23. September im Pfaffenthaler Oekozer ein Oekofestival. Auf dem Programm stehen Konzerte, Theaterstücke, Besichtigungen und Debatten über Wachstum, Wohnen und Landwirtschaft. rh.

Freispruch

Die Pariser Strafkammer hat Berichten französischer Medien zufolge alle neun angeklagten ehemaligen Mitarbeiter der Landsbanki Luxemburg freigesprochen. Sie hatten vor der Finanzkrise französischen Kunden, darunter dem Sänger Enrico Macias, gegen Hypotheken auf ihren Immobilien Kredite gewährt, die dann teilweise in Wertpapiere investiert wurden. Als die Finanzkrise kam, fiel das Gebilde zusammen, die Bank musste Insolvenz anmelden und die Konkursverwaltung wollte die Immobilien der Kunden verkaufen, um die offenen Kredite zu tilgen. Die Richter fanden, dass diese Transaktionen nicht risikofrei seien, was den Kunden hätte bewusst sein müssen. Ein Betrug liege nicht vor. ms

Luxleaks in Kassation

Am 23. November soll laut *paperjam.lu* der Kassationsprozess eröffnet werden, der herauszufinden soll, ob bei der Verurteilung in zweiter Instanz der beiden ehemaligen PWC-Angestellten Antoine Deltour und Raphaël Halet im *Luxleaks*-Prozess Formfehler begangen wurden. Das Kassationsverfahren ist vor allem die Voraussetzung, damit die Verurteilten vor dem Europäischen Menschenrechtsgerichtshof in Straßburg klagen können. rh.

Zwei große Krankenhausneubauten werden Luxemburg viele zusätzliche Einbettzimmer bringen

Klasse Klassenbetten

Peter Feist

Könnte das neue *Südspidol* in Esch/Alzette für die Patienten teurer werden als jedes andere Spital im Land? Und könnte das neue CHL Centre zumindest teurer werden als das CHL heute?

Wer schon mal in einem Krankenhaus lag, weiß: Belegt man auf eigenen Wunsch ein Einbettzimmer, erhebt das Spital einen Aufpreis. Will man obendrein als „Erste-Klasse-Patient“ gelten, schreibt jeder Arzt um 66 Prozent erhöhte Honorare auf die Rechnung. Wohlgemerkt: Einfach so geschieht all das nicht, der Patient muss es gewünscht haben. Doch in den nächsten fünf Jahren erfährt die Krankenhauslandschaft einen Modernisierungsschub, wie es ihn zuletzt um die Jahrtausendwende gab, als zwischen 2000 und 2003 auf dem Kirchberg und in Ettelbrück ganz neue Spitäler entstanden. Nächstes Jahren sollen wieder zwei Großbaustellen in Angriff genommen werden: an der Route d’Arlon in Luxemburg-Stadt für ein neues CHL Centre und im Nordwesten von Esch/Alzette für das *Südspidol*. Das CHL Centre soll 2023 fertig sein und 60 Prozent Einbettzimmer erhalten. Das *Südspidol* soll schon ein Jahr vorher in Betrieb gehen und die Pläne des Centre hospitalier Emile Mayrisch (Chem) sehen für den Neubau ausschließlich Einbettzimmer vor. Da fragt sich schon, ob die Aufpreise und Zuschläge demnächst immer mehr zur Regel werden. Vor allem im Süden.

Das werde „natürlich nicht so sein“, betont der Sprecher von LSAP-Sozialminister Romain Schneider. Doch die vom *Land* schriftlich eingereichten Fragen, wie das verhindert werden soll, hatte das Ministerium bis zum Redaktionsschluss dieses Artikels nicht beantwortet. Auch das Gesundheitsministerium antwortete bis dahin nicht auf Fragen.

Im CHL komme es eher vor, dass „Patienten sich beschwerten, weil kein Einbettzimmer für sie frei ist“, sagt dessen Generaldirektor Romain Nati. „Dann sagen sie, da hab’ ich jahrelang in die *Caisse médico* eingezahlt, und wenn ich daraus Nutzen ziehen will, geht das nicht.“ Und selbst wenn das CHL in fünf Jahren über deutlich mehr Einbettzimmer verfügen wird als heute, „werden wir nicht in allen Zuschläge erheben können“. Die Unterbringung im Einzelzimmer könne auch „medizinisch angezeigt“ sein, und manchmal müsse ein Patient isoliert werden. „In all diesen Fällen erheben wir keinen Zuschlag“, so Nati, „und will ein Patient in einem Zweibettzimmer untergebracht werden, aber nur ein Einbettzimmer ist frei, ebenfalls nicht.“ Man könne ja niemanden zwingen, einen Zusatzkomfort anzunehmen und dafür zu zahlen.

Was Romain Nati schildert, entspricht dem, was die CNS und der Krankenhausverband FHL 2013 in einer Konvention vereinbart haben. Darin steht aber auch, abgesehen von den Fällen, in denen die Einweisung in ein Einbettzimmer medizinisch angezeigt ist, könne ein Spital einen Zuschlag berechnen, sofern ein Einbettzimmer über ein Waschbecken verfügt, über eine Toilette, die noch mit einem anderen Zimmer geteilt sein darf, über eine elektronische Rufanlage und über eine Fläche von mindestens elf Quadratmetern ohne die für Toilette und Bad. Weit reichen diese Anforderungen nicht. Wird demnach im *Südspidol* jedes Zimmer für einen Aufpreis in Frage kommen?

„Weil der Patient nicht die Wahl haben wird zwischen Einbett- und Zweibettzimmer, werden wir im *Südspidol* keinen Aufpreis auf die Unterbringung im Einbettzimmer nehmen“, erklärt Chem-Generaldirektor Michel Nathan. Stattdessen sei vorgesehen, in dem neuen Krankenhaus „andere frei wählbare Leistungen“ anzubieten, „die der Patient sich à la carte wird aussuchen können“. Der Chem-Direktor präzisiert noch, das Prinzip „hundert Prozent Einbettzimmer“ werde nur für die 402 Betten im Akutbereich gelten, die das *Südspidol* erhalten soll. Die 192 Betten für Geriatrie, Rehabilitation und Psychiatrie würden je zur Hälfte in Ein- und in Zweibettzimmern eingerichtet.

Um den Zuschlag nicht auf den Zimmertyp, sondern auf andere Extras zu erheben, muss eine Vereinbarung mit der CNS getroffen werden. Der Krankenhausverband sei dabei, darüber mit der Kasse zu reden, deutet FHL-Generalsekretär Marc Hastert an, „noch ist aber nichts ausformuliert“. Auf jeglichen Zuschlag auf den Unterbringungspreis ganz einfach verzichten kann

Nur ein Krankenbett im Zimmer? Das gilt schon als ein Signal, Erste-Klasse-Patient zu sein

ein Krankenhaus natürlich auch. Die Einnahmen daraus aber gehören zu den wenigen, die nicht von der CNS abhängen und die frei kalkuliert werden dürfen. Publik machen die Spitäler die Aufpreise nicht. Nur kurz verlautete im November letzten Jahres, in den zehn 40 Quadratmeter großen Zimmern der „Première classe supérieure“ in der Bohler-Klinik würden 250 Euro pro Nacht genommen, in den anderen Einbettzimmern der Klinik 92,50 Euro. Der Tagesatz, den jeder Patient für einen Klinikaufenthalt zuzahlt, liegt zurzeit bei indexgebundenen 21,45 Euro.

Wann ein Krankenhaus auf Einbettzimmer einen Aufpreis erhebt und wann nicht und auf welche Extras das in fünf Jahren im *Südspidol* geschehen könnte, ist allerdings der einfachere Teil des Problems. Schwieriger ist, dass die Krankenhausversorgung in Luxemburg strikt getrennt ist in die Leistungen, die das Spital erbringt, und in die, die der Arzt erbringt. Wozu das führen kann, wenn da Zuschläge erhoben werden sollen, schrieb 2010 der damalige Gesundheits- und Sozialminister Mars Di Bartolomeo (LSAP) in den Motivenbericht zu seiner Gesundheitsreform. Es gebe „difficultés d’interprétation, comme par exemple si chaque chambre à un lit peut être considérée comme première classe ou si un seul patient accueilli en chambre double peut être considéré comme patient en première classe“.

Verglichen mit den Einbettzimmer-Aufpreisen, die ein Spital erheben kann, ist der 66-Prozent-Zuschlag auf der Arztrechnung für „Erste-Klasse-Patienten“ die politisch viel delikate Angelegenheit. Wenn gleich der Patient sich die „Erste Klasse“ genauso gewünscht haben muss wie ein Einbettzimmer, gilt der Aufenthalt im Einbettzimmer als eine Voraussetzung für „Erste Klasse“. Wer in einem Einbettzimmer liegt, und das nicht aus medizinisch angezeigten Gründen, signalisiert gewissermaßen, sich ein Extra zu gönnen und eine „Erste Klasse“ durch den Arzt.

Dazu trägt auch bei, dass die Kostenübernahme für Einbettzimmer-Aufpreise und Erste-Klasse-Zuschläge durch die Caisse médico-complémentaire mutuelle, die CMCM, geradezu als Volksversicherung

gilt. Schätzungen zufolge haben allerdings nur rund 52 Prozent der Bevölkerung eine Zusatzversicherung, sei es bei der Mutualität *Caisse médico* oder sei es bei einem Privatversicherer.

Lydia Mutsch schwante vor zwei Jahren schon, dass über die anstehenden Klinikneubauten der Erste-Klasse-Zuschlag immer mehr „zur Regel werden“ könnte – was, wie sie fand, „aber nicht sein darf“. Was auch deshalb einleuchtet, weil Lydia Mutsch als Escher Bürgermeisterin Präsidentin des Chem-Verwaltungsrats war. Würden ausgerechnet im *Südspidol* die 66 Prozent besonders häufig, fiele das womöglich eines Tages auch auf sie zurück. Dabei begannen die Planungen für das *Südspidol* schon 2010, zur Zeit der Gesundheitsreform, und damals hieß es, der 66-Prozent-Zuschlag auf die „Erste Klasse“ werde „abgeschafft“. Was aber nicht geschah. Im Juni 2015 teilte Lydia Mutsch *RTL Radio* mit, CNS und AMMD seien dabei, „über die Abschaffung des Zuschlags zu verhandeln“.

Doch das entsprach mehr Wunschenken als der Realität: Schon Mitte Dezember 2014 waren Verhandlungen zwischen Kasse und Ärzterverband über eine neue Konvention ergebnislos zu Ende gegangen. Der Richter Georges Ravarani erklärte sie als offiziell bestellter Vermittler für „gescheitert“. Dabei ging es auch um den 66-Prozent-Zuschlag. Anschließend hätte der Sozialminister mit einer großherzoglichen Verordnung festlegen können, wie Arztleistungen jeglicher Art zu entgelten wären. Doch Romain Schneider zog es vor zu erklären, er sehe noch „Verhandlungsspielraum“, und es änderte sich nichts.

Dabei hat die Regierung sich im Koalitionsprogramm vorgenommen, den 66-Prozent-Zuschlag „nach und nach abzuschaffen“ – wie schon ihre Vorgängerin das wollte. Grundsätzlich scheinen alle großen Parteien für die Abschaffung zu sein, wissen aber nicht, wie. Die „Konsultationen mit der Ärzteschaft“, für die vorige wie für die aktuelle Regierung eine Voraussetzung für die Abschaffung der 66 Prozent, wurden lieber der CNS überlassen. Die sah sich, als sie das ab 2012 versuchte, einem

Weil das neue *Südspidol* im Akutbereich nur Einzelzimmer erhalten wird, soll es dort Aufpreise für andere Extras geben. Die „Erste Klasse“ auf Arzthonorare ist eine andere Geschichte. Um sie gibt es „Interpretationsschwierigkeiten“

Katz-und-Maus-Spiel des Ärzterverbands gesetzt: Damit es beim Status Quo bliebe, forderte die AMMD kühn, festzuschreiben, der Zuschlag solle nicht im „Erste-Klasse-Zimmer“, sondern im „Einbettzimmer“ berechnet werden können, von 66 auf 187,5 Prozent angehoben und auch auf die ambulante Chirurgie ausgedehnt werden. Nicht mal kleine Änderungen konnte die CNS erreichen. In der Praxis darf der Zuschlag auch berechnet werden, wenn ein Patient auf die Intensivstation verlegt werden muss und sein Erste-Klasse-Zimmer in der Zeit nicht in Anspruch nimmt. Und falls man zuerst in einem Zweibettzimmer lag und später in ein Einbettzimmer mit „Erster Klasse“ wechselte, kann der Zuschlag rückwirkend erhoben werden.

„Wir sind nicht bereit, über eine Abschaffung der Ersten Klasse zu reden“, sagt AMMD-Präsident

Alain Schmit dem *Land*. „Früher“ seien diese Tarife „Normaltarife gewesen“, heute sichere der Zuschlag dem Patienten eine „besonders personalisierte Betreuung durch den Arzt, den er gewählt hat“. Dass die Patientervertriebung behauptet, sie bekomme „oft“ zu hören, auch Erste-Klasse-Patienten habe „irgendein Arzt aufgesucht, der *Moien* sagte, nicht viel tat, aber 66 Prozent mehr auf die Rechnung schrieb“, hält Alain Schmit für „nicht objektiv“. Die ASBL erfahre nur, wenn Patienten unzufrieden sind. „Die meisten aber sind zufrieden.“ Mehr Einbettzimmer zu schaffen, sei übrigens keine Idee der AMMD gewesen. „Das wollten die Spitäler. Führt das zu Problemen, kann man nicht uns dafür verantwortlich machen.“

Dass die aktuelle Regierung aus all dem weitreichende politische Schlüsse zieht, ist sehr unwahrscheinlich. Nicht nur, weil weder Romain Schneider noch Lydia Mutsch vor den Wahlen Lust auf Krieg mit der AMMD haben dürfte. Was der Ärzterverband als einen *acquis* verteidigt, ist ein tatsächlich schon ein gutes halbes Jahrhundert altes Zugeständnis an die Ärzte, im öffentlichen System ein wenig Privatmedizin betreiben zu dürfen, ohne das so nennen zu müssen. Schwer abzuschaffen ist der Zuschlag auch, weil die Kostenübernahme per CMCM zwar keine Volksversicherung ist, aber weit verbreitet, und sie ebenfalls für Zuschläge aufkommt, die in Spitälern im Ausland erhoben werden und noch viel höher sein können als 66 Prozent. Kann ja sein, ein Luxemburger braucht eines Tages eine Klinik, mit der die CMCM einen Vertrag hat.

Doch wenn mit Klinikneubauten immer mehr Einbettzimmer entstehen, wird die Frage nicht verschwinden, welche Gegenleistung man für Zuschläge bekommt. Genau genommen, steckt hinter ihr die, wie solidarisch die Gesundheitsversorgung beschaffen sein soll, wie viel Staat und wie viel Markt man in ihr will und inwiefern es angeht, Patienten „Erster Klasse“ und „Zweiter Klasse“ hinzunehmen. Die nächste Regierung wird auf sie gestoßen werden, wenn die beiden Spitäler mit den vielen neuen Einbettzimmern im Bau sind.



Gemeindewahlen 2017

Probelauf für 2018

Romain Hilgert

Gemeinde- und Kammerwahlen seien sehr wohl „zwei Paar Schuhe“. Aber die CSV „will nächstes Jahr mehr Schöffenräte, mehr Gemeinderäte aufweisen“ als heute. Denn es sei auch eine wichtige Botschaft, nach den Gemeindewahlen „gestärkt in die Kammerwahlen zu gehen“, hatte CSV-Präsident Marc Spautz Ende März auf dem Parteitag in der Eitelbrücker Deichhalle erklärt. Sein Vorgänger Michel Wolter hatte im September 2011, zu den vorigen Gemeindewahlen, noch betont, dass, anders als im Ausland, Gemeindewahlen hierzulade keine nationalen Testwahlen seien: Die Wähler pflegten nicht, Parteien lokal für ihre nationale Politik abzu- strafen, wie es Marc Spautz diesmal erhofft.

Dass Gemeindewahlen rein lokale Ereignisse und gleichzeitig nationale Testwahlen sein sollen, ist alle sechs Jahre zu hören und hängt auch davon ab, ob eine Partei gerade zur Regierung oder zur Opposition zählt. Diesmal fällt den Gemein- wahlen aber eine größere Bedeutung zu, weil die bevorstehenden Kammerwahlen von besonderer Bedeutung sind: Nach dem Schiffbruch der Re- gierung 2013 geht es für die CSV nächstes Jahr um die Rückeroberung der Macht. Ein Erfolg bei den Gemeindewahlen könnte eine Etappe auf die- sem Weg sein, so wie das Referendum von 2015. Für die CSV, die bei den vorigen Gemeindegewahlen schlecht abschnitt und in kaum einer der gro-

3 000 Einwohnern. Die DP kommt auf sieben, die Grünen kommen auf drei. Die Zahlen weichen manchmal voneinander ab, da einige Bürgermeis- ter zwar Parteimitglieder sind, aber in ihren Ge- meinden nicht auf Parteilisten kandidieren, weil sie offene Listen bevorzugen oder in einer Über- gangsphase nach einer Fusion das Majorzsystem noch angewandt wird. Die LSAP ist in 28 Schöf- fenräten vertreten, die CSV regiert 27 Mal. Wäh- rend die DP mehr Bürgermeister als die Grünen zählt, sind die Grünen an 14 Koalitionen beteiligt, die DP ist es an 12.

Doch die Parteien spielen unterschiedliche Rollen bei den Gemeindewahlen und haben entsprechend unterschiedlichen Erfolg. Wobei diese deutlichen Unterschiede zeigen, wie es über lokale und per- sonelle Eigenarten hinaus sehr wohl landesweite Einflüsse bei den Gemeindewahlen gibt: Die LSAP und die Grünen erzielen bei Gemeindewahlen deutlich bessere Ergebnisse als bei den Kammer- wahlen, die CSV bekommt dagegen bei Kammer- wahlen mehr Stimmen als bei Gemeindewahlen.

Die Sozialisten träumten jahrzehntelang davon, „auf Augenhöhe“ mit der CSV zu stehen, die an- dere, gleichstarke „linke Volkspartei“ im Land zu sein. Nachdem sie einen Augenblick lang ihrem Ziel näher gekommen waren, nimmt der Abstand



Für die CSV sollen die Gemeindewahlen eine Etappe auf dem Weg zur Rückeroberung der Macht nächstes Jahr sein



CSV-Bürgermeister am Dienstag auf der Schueberfouer

ßen Städte des Landes eine wichtige Rolle spielt, kommt es darauf an, ihre Stärke zu beweisen, um bei der nächsten Regierungsbildung unumgän- glich zu erscheinen – anders als 2013.

Die Regierungsparteien hüten sich dagegen, ei- nen Zusammenhang zwischen Gemeinde- und Parlamentswahlen herzustellen. Ihre kommunalen Kandidaten wollen die Wähler nicht auf die Idee bringen, ihnen am 8. Oktober einen Denk- zettel für die Regierungspolitik zu verpassen.

Das politische Gewicht der Parteien lässt sich auch an der Zahl ihrer Bürgermeister in den Pro- porzgemeinden messen. Die CSV zählt 19, die LSAP 18 Bürgermeister in Gemeinden mit über

zur CSV auf nationaler Ebene inzwischen wieder zu. Seither wollen sie wenigstens ein kommu- nalpolitisches Gegengewicht zur bisher national dominierenden CSV bilden. Tatsächlich ist die LSAP in den Gemeinden die stärkste Partei, sie habe „2005 und 2011 historische Resultate er- zielt“, wie sich Generalsekretär Yves Cruchten auf dem Parteitag Ende März in Moutfort erinnerte.

Die Sozialisten kandidieren, wie die CSV, in sämt- lichen Proporzgemeinden, auch wenn sie in Kopstal und Lorentzweiler, seit diese von Majorz- zu Pro- porzgemeinden wurden, als für parteilose Kandida- ten offene Listen unter den Namen Är Equipe be- ziehungsweise Är Leit antreten. Sie sind die einzige Partei, die in sechs Gemeinden mit absoluter Mehr-

heit regiert, in Düdelingen, Rümelingen, Monne- rich, Wiltz, Diekirch und Lorentzweiler, die CSV nur in Hobscheid, die anderen Parteien in keiner.

Bei den Gemeindewahlen 2011 erzielte die LSAP mit Ausnahme von Frisingen, Grevenmacher, Hesperingen und Mersch in allen Gemeinden mehr Stimmen als bei den Landeswahlen 2013. Die LSAP erhielt in den Proporzgemeinden durchschnittlich 11,2 Prozentpunkte mehr Stim- men als bei den Kammerwahlen 2013. Bei keiner anderen Partei ist der Unterschied zwischen na- tionalem und kommunalem Erfolg so groß. Die Partei erklärt sich diesen Unterschied damit, dass ihre Politiker populärer sind als ihr Programm, dass die Wähler sozialistische Notabeln in der Ge-

meinde als jovial und fleißig empfinden, der na- tionalen Politik der Partei aber weniger vertrauen. Der große Loyalitätsunterschied zeigt, wie schwer es für die Wähler geworden ist, sich mit dem dif- fusen Programm der Partei zu identifizieren.

Die andere typische Kommunalpartei sind die Grünen. Die ehemalige kleine Kaderpartei ist inzwischen fast gleichstark wie die DP, der sie den Rang als drittstärkste Partei im Land streitig macht. Die Grünen kandidierten 2011 in 33 Ge- meinden gegenüber 38 für die DP. Überall, wo sie 2011 bei den Gemeindewahlen kandidierten, erhielten sie – mit Ausnahme von Monnerich – mehr Stimmen als bei den Kammerwahlen zwei Jahre später. Im Durchschnitt machte der Unter- schied stattliche 7,2 Prozentpunkte aus.

Der kommunalpolitische Erfolg der Grünen hat sicher damit zu tun, dass große Teile ihres Pro- gramms lokalpolitische Fragen angehen, wie Straßenverkehr, Abfallbeseitigung oder Kinder- betreuung. Dass die Grünen eine nationale Kom- munalpartei sind, drückt schon ihre alte Losung vom „global Denken, lokal Handeln“ aus.

Die CSV stellt das Gegenteil von LSAP und Grü- nen dar: Sie schnitt 2011 in den Proporzgemein- den 4,0 Prozentpunkten schlechter ab als bei den Kammerwahlen 2013 – und dabei erlitt sie 2013 eine Wahlniederlage, sonst wäre der Unterschied wohl noch größer. Nur in Hobscheid, Mamer, Sandweiler, Steinfort und Wintger erzielte sie nennenswert bessere Ergebnisse bei den Kommu- nal- als bei den Nationalwahlen.

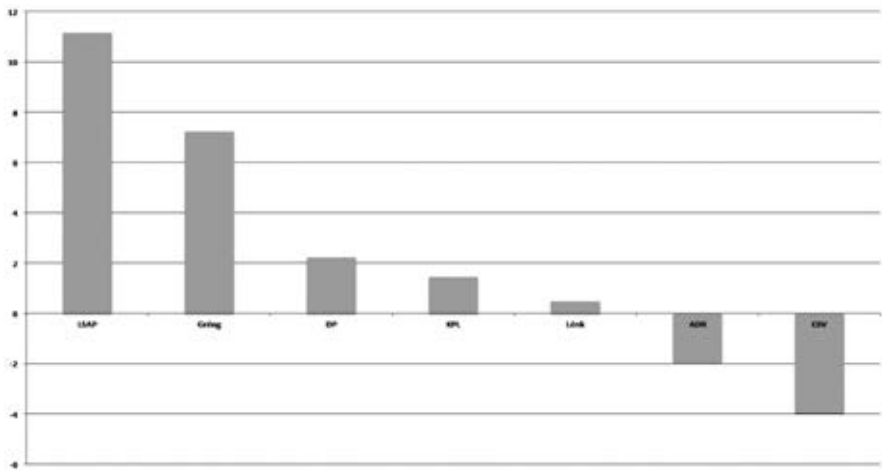
Die CSV pflegt ihr enttäuschendes Ergebnis bei Gemeindewahlen damit zu erklären, dass sie als ständige Regierungspartei ihre bekanntesten Kandidaten für nationale Aufgaben abkomman- dieren musste. Deshalb seien sie, anders als bei- spielsweise LSAP- und DP-Politiker, nicht in der Lage, in der Gemeindepolitik populär zu werden. Von dieser Einschränkung ist die CSV als parla- mentarische Oppositionspartei diesmal befreit, und Parteipräsident Marc Spautz hatte schon vor

Die CSV schneidet besser ab bei Kammerwahlen, LSAP und Grüne sind erfolgreicher bei Gemeindewahlen

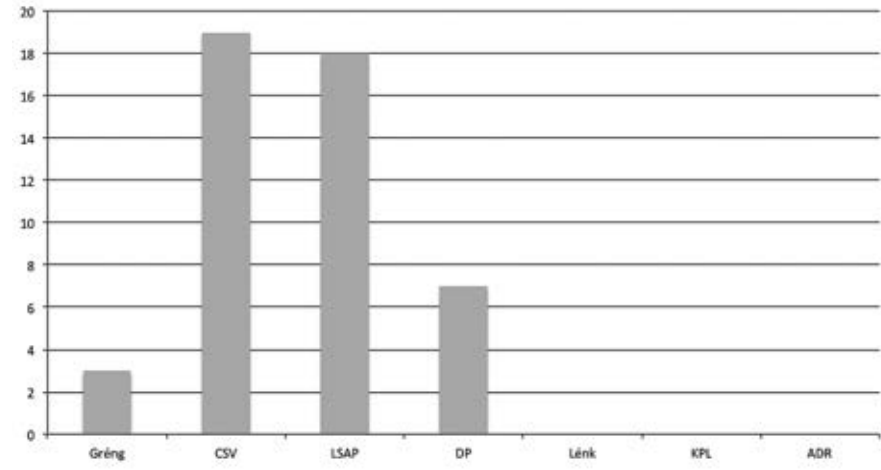
einem Jahr an alle Parteigrößen appelliert, sich für eine Kandidatur in ihrer Gemeinde nicht zu schade zu sein. Doch längst nicht alle waren sei- ner Aufforderung nachgekommen.

Bei den anderen Parteien ist der Unterschied zwi- schen Gemeinde- und Kammerwahlen geringer. Die DP, die in verschiedenen Gemeinden noch als dezent klientelistische Notabelnpartei fungiert, erzielte im Durchschnitt 2,2 Prozentpunkte bes- sere Ergebnisse bei den Kommunalwahlen – ohne den etwas außergewöhnlichen Wahlsieg nach der Regierungskrise 2013 wäre der Unterschied wohl größer. Zudem ist der Unterschied in einigen we- nigen Gemeinden, wie in Bartringen, Differding- en, Grevenmacher und Mersch, besonders groß.

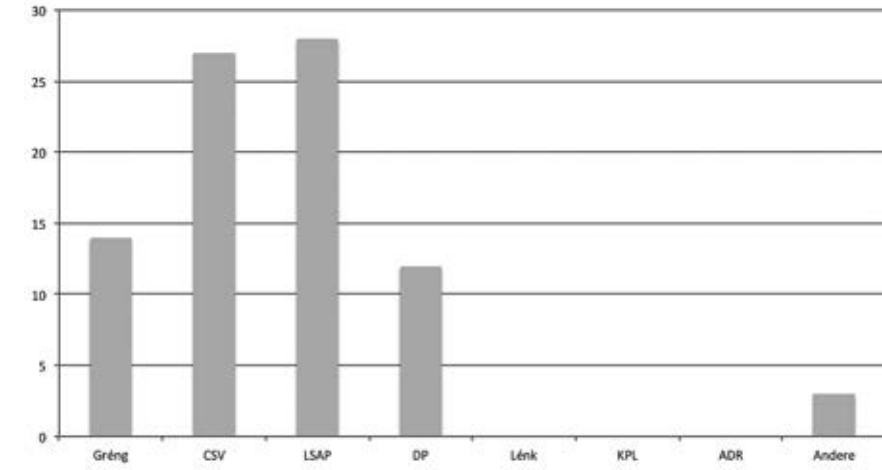
KPL und déi Lénk kandidieren nur in dem hal- ben Dutzend größeren Gemeinden, wo ihre loyale Wahlklientel wohnt. Dadurch ist der Un- terschied zwischen ihren lokalen und nationalen Wahlergebnissen gering. Die ADR konnte sich nie kommunalpolitisch etablieren. Als historische Einpunkt- und Protestpartei schnitt sie 2011 bei den Kommunalwahlen schlechter ab als 2013 bei den Parlamentswahlen. 1999 hatte die ADR noch in 18 Gemeinden kandidiert, 2005 nur noch in 13 und 2011 in zehn, während die Zahl der Proporz- gemeinden bei jedem Wahlgang zugenommen hat. Für den 8. Oktober hat die ADR bisher le- diglich eine Liste vorgelegt, in Sassenheim. Aber die Partei hat noch Zeit bis kommenden Freitag um 18 Uhr.



Unterschied zwischen dem Stimmenanteil bei den Gemeindewahlen 2011 und den Kammerwahlen 2013 je Partei in den Proporzgemeinden



Zahl der Bürgermeister in den Proporzgemeinden je Partei nach den Gemeindegewahlen von 2011



Zahl der Beteiligten an Schöffenräten in Proporzgemeinden je Partei nach den Gemeindewahlen 2011

France

Rentrée sous haute tension



Réunion du Conseil de défense en mai 2017

Emmanuel Defouloy, Paris

Le temps d'un été, l'étoile Macron a pâli. En tout cas aux yeux des Français. L'effondrement de sa cote de popularité en témoigne, plus forte que les baisses constatées du temps de Chirac, Sarkozy et Hollande. Si un mois après son élection, 64 pour cent des sondés se disaient satisfaits de l'action du nouvel hôte de l'Élysée (selon le baromètre Ifop-*Journal du dimanche*), ils n'étaient plus que 54 pour cent en juillet, et quarante pour cent en août. Le président est déjà minoritaire dans l'opinion.

Emmanuel Macron a fait une entrée remarquée sur la scène internationale, multipliant les initiatives – même si l'invitation de Donald Trump le 14 juillet a été diversement appréciée –, mais sur le front intérieur, rien n'a vraiment marché. Outre la démission du chef d'état major des armées, c'est surtout une série d'annonces budgétaires mal préparées et perçues comme injustes qui a miné la popularité de l'exécutif, celle du président comme celle du Premier ministre Edouard Philippe.

La hausse de la contribution sociale généralisée (CSG), peu appréciée des retraités, avait été clairement annoncée pendant la campagne. Mais le gel rapide de l'avancement des fonctionnaires a cueilli à froid ces derniers. La baisse des dotations aux collectivités locales a été amplifiée dès cette année. Et la coupe surprise dans les aides au logement, touchant les plus modestes et beaucoup d'étudiants, a donné l'image d'un pouvoir insensible aux inégalités, alors que l'impôt sur la fortune (ISF) va bien diminuer en 2018. De quoi mécontenter de larges pans de la population, une situation universitaire tendue s'ajoutant à cela, avec plus de 6 000 étudiants toujours sans affectation fin août, même si le problème, structurel, est antérieur à l'élection du nouveau président.

Emmanuel Macron a fait une entrée remarquée sur la scène internationale, mais sur le front intérieur, rien n'a vraiment marché

Et parmi les économies budgétaires voulues dès cette année pour respecter la limite de trois pour cent du déficit public, la réduction du nombre de « contrats aidés » (45 000 signés en 2016, 320 000 prévus cette année) a amplifié en août la déception ambiante. Ces contrats subventionnés par l'État bénéficient à des chômeurs pour des tâches souvent essentielles à la vie collective. Ainsi, dans les écoles, la restauration, la surveillance, le nettoyage ou l'encadrement des activités périscolaires. Or l'arbitrage de dernière minute, entraînant la non-reconduction de milliers de contrats, a été annoncé à quelques semaines de la rentrée scolaire.

Nombre de collectivités en ont été déstabilisées, la rentrée ayant même dû être reportée de cinq jours dans l'île de la Réunion ! Sans compter le sort de ces personnes qui touchaient 650 euros par mois et vont devoir rester chez elles... dans un contexte où les signes de reprise n'ont pas d'effet sur l'emploi : le nombre de chômeurs a encore augmenté en juillet, de 34 900 personnes, soit un total de 3,52 millions qui se rapproche du record de février 2016 (3,59 millions). On apprenait au même moment que la France était

restée championne d'Europe du versement des dividendes aux actionnaires au deuxième trimestre 2017.

Cette multiplication de mesurètes et d'annonces confuses a donné la fâcheuse impression d'une pratique politique à l'ancienne, bien loin de la grande vision rénovatrice que promettait d'incarner Emmanuel Macron lors de la campagne. Un désordre qui reflète le fait que le président ne s'appuie pas sur une base sociale réellement solide. Au gouvernement, il manque singulièrement de ministres à la notoriété ou au poids politique forts. Et à l'Assemblée, les élus En Marche sont apparus très en retrait, donnant l'impression d'être aussi transparents qu'ils sont nombreux, quand 17 députés « insoumis » ont davantage capté l'attention que 310 macronistes...

Dans ce cadre, la loi travail, dont la version définitive des ordonnances devait être dévoilée jeudi 31 août par Muriel Pénicaud, va être une étape cruciale. La ministre du Travail a eu beau assurer au *Monde* qu'« il n'y aura pas de casse sociale, c'est l'inverse », beaucoup en doutent, et pas seulement la gauche radicale. Ainsi François Hollande est sorti pour la première fois de son silence depuis son départ de l'Élysée pour lancer cet avertissement : « Il ne faudrait pas demander des sacrifices aux Français qui ne sont pas utiles (...) Il ne faudrait pas flexibiliser le marché du travail au-delà de ce que nous avons déjà fait, au risque de créer des ruptures ».

Les plus ardents opposants à la réforme descendront, eux, dans la rue les 12 septembre (à l'appel du syndicat CGT) et 23 septembre (à l'appel de la France insoumise), Jean-Luc Mélenchon ayant même adressé comme message à son mouvement qu'il devait se comporter « comme une force prête à gouverner dès demain ». Emmanuel Macron a senti le danger

et l'Élysée assure qu'il va adapter sa communication. Contrevenant déjà à sa promesse de ne pas parler de politique intérieure à l'étranger, il a abordé la question lors son voyage en Europe de l'Est, assurant vouloir

« profondément changer les structures économiques et sociales », même si « les Françaises et les Français détestent les réformes ». Est-ce bien le meilleur message pour reconquérir leur confiance ?

Europe de l'Est

Réforme du travail détaché

Mirel Bran, Bucarest

Emmanuel Macron est monté sur ses grands chevaux en vue de réformer la directive européenne sur le travail détaché. Direction : l'Europe de l'Est. Jeudi 24 août, il était à Bucarest, et le lendemain, plus au sud, à Varna, petite ville bulgare située au bord de la mer Noire. Mercredi 23 août, le président français faisait escale à Salzbourg, où il a rencontré le chancelier autrichien Christian Kern ainsi que les Premiers ministres tchèque et slovaque, Bohuslav Sobotka et Robert Fico. Objectif de cette tournée en Europe centrale et orientale : la révision de la directive européenne du travail considérée comme source de dérives et de dumping social. « J'espère que cette initiative permettra d'avancer afin d'achever la révision de la directive, a déclaré le chancelier Christian Kern au cours d'une conférence de presse organisée la veille de cette visite. Il est très regrettable que ce sujet soit resté sans suite depuis un an. »

L'initiative française bénéficie également du soutien de l'Allemagne, pays qui accueille le plus grand nombre de travailleurs détachés, suivi par la France avec 286 000 salariés déclarés en 2015. Adoptée en 1996, la directive européenne permet à une entreprise de l'Union européenne (UE) d'envoyer temporairement ses travailleurs dans d'autres pays de l'Union en versant des cotisations sociales dans le pays d'origine. Destiné à faciliter les échanges entre États au niveau de vie comparable, le système s'est cependant transformé en outil de dumping social depuis que l'UE s'est étendue, à partir de 2004, à des pays d'Europe centrale et orientale dont les charges salariales sont beaucoup plus faibles.

Le président français Emmanuel Macron en croisade pour la réforme du travail détaché

Les patrons roumains et bulgares ont exprimé leur désaccord concernant l'initiative d'Emmanuel Macron, qui remet en cause leurs contrats en Europe de l'Ouest. « C'est du néoprotectionnisme », selon Radu Dinescu, responsable de l'Union des transporteurs roumains. Une réforme de la directive européenne va mettre en difficulté les 200 000 routiers roumains et bulgares qui sillonnent les routes d'Europe. « Considérer les chauffeurs internationaux bulgares comme des travailleurs détachés porte un grave coup aux entreprises de transport, affirme Madleine Kavrakova, avocate de l'Union bulgare des transporteurs internationaux. Une telle mesure supprimera l'avantage concurrentiel dont bénéficient les transporteurs d'Europe centrale et orientale. »

La tournée d'Emmanuel Macron en Europe de l'Est s'est encore compliquée suite à la réaction de l'opposition française en Roumanie représentée par Benoît Mayrand, conseiller consulaire et représentant de l'Union des démocrates et indépendants (UDI), un parti de centre-droit fondé par Jean-Louis Borloo en 2012. « Pour récupérer quelques cotisations à des taux bonifiés, a-t-il déclaré, notre gouvernement renonce aux cotisations à taux plein de 200 000 Français qui travaillent hors de la France, a-t-il déclaré. C'est de la myopie. Abroger la Directive détachement est une décision populiste à courte vue, sans estimation du coût de l'opération – cotisations gagnées / cotisations perdues –, qui ignore les graves difficultés créées pour 200 000 Français détachés hors de France. Quel Français sera prêt demain à effectuer une mission à l'étranger s'il doit renoncer à sa couverture sociale, à ses droits au chômage et à la retraite ? »

En Bulgarie le 25 août, Emmanuel Macron a prôné la refonte du marché du travail détaché en Europe. Mais le président bulgare Roumen Radev a insisté sur les risques d'une réforme trop radicale. « Si nous ne proposons pas une perspective européenne aux Balkans occidentaux, ce sont eux qui proposeront une perspective balkanique à l'Europe », a-t-il déclaré à l'occasion de la visite du président français à Varna. Toutefois la Roumanie, la Bulgarie, la République tchèque et la Slovaquie sont les pays les plus attachés à l'ancrage européen, et leur choix n'a pas été fait au hasard. Emmanuel Macron ne se rendra ni en Pologne ni en Hongrie, les deux États pourtant les plus impliqués dans ce système.

Avec environ 500 000 ressortissants détachés chaque année dans l'UE, la Pologne est le pays qui a le plus à perdre d'une refonte du système. « La Première ministre polonaise aura beaucoup de mal à expliquer qu'il est bon de mal payer les Polonais, a déclaré Emmanuel Macron au terme de sa visite en Bulgarie le 25 août. La Pologne a décidé d'aller à l'encontre des intérêts européens sur de nombreux sujets. Cet État est en train de s'isoler. » Déclarations que la Première ministre polonaise Beata Szydlo a aussitôt qualifiées d'« arrogantes », soulignant que son pays avait « les mêmes droits que la France dans l'UE ». « Ces déclarations arrogantes sont peut-être dues à son manque d'expérience et de pratique politique, ce que j'observe avec compréhension, mais j'attends qu'il corrige rapidement ses lacunes et qu'il se montre plus réservé à l'avenir », a-t-elle affirmé. Paris compte sur le soutien de la Roumanie et de la Bulgarie pour appliquer son projet. Le choix de ces deux pays souvent oubliés par l'Élysée semble être un bon calcul. Les autorités roumaines et bulgares sont pour l'instant ouvertes à des négociations.

Plus de recul

Découvrez le nouveau **Lëtzebuurger Land** en vous abonnant gratuitement durant un mois.

land@land.lu
www.land.lu
téléphone 485757-1

Am Dienstagabend konnten Ana und Lux-Airport im Ernstfall proben, worum sie seit einem Jahr mit dem Infrastrukturminister streiten: Wer wann beschließt, die Startbahn in Findel zu schließen oder zu öffnen



Wer koordiniert Baustellen auf und um die Start- und Landebahn? Auch das eine Frage im Kompetenzgerangel zwischen Ana, Lux-Airport und Ministerium

Michèle Sinner

Die Geschichte der Bruchlandung in Findel von Dienstagabend, die die Verantwortlichen von Lux-Airport, Administration de la navigation aérienne (Ana), Direction de l'aviation civile (Dac) und Luxair am Mittwochmorgen erzählten, ist so unwahrscheinlich, dass sie als Drehbuchszenario wahrscheinlich als zu unrealistisch durchfallen würde.

Kurz vor neun, so François Mathieu von der Ana, meldete ein Einwohner aus Cessingen der Ana telefonisch, er habe etwas „Seltsames“ gesehen, ein kleines Flugzeug, das ohne Licht und viel zu tief fliegen würde. Da begann das Rätselraten und die Suche. Denn die Ana hatte keinen Kontakt zu einem Flugzeug in Not, kein Funksignal bekommen, nichts auf dem Radar und nichts im Blick. Sie hatte aber Kontakt zu einer Ryanair-Maschine, die eben gestartet war. Also baten die Ana-Lotsen die Piloten der Ryanair über Funk, doch bitte Ausschau zu halten, fragten, ob sie etwas sehen würden. Doch auch sie konnten beim Blick aus dem Fenster nichts entdecken.

Gegen halb zehn setzte das Sportflugzeug auf der Rasenfläche neben dem östlichen Teil der Start- und Landpiste in Findel auf. Ob es dabei, aus Cessingen kommend, sowohl am Tower als an den Passagieren, die in der Abflughalle auf ihr Boarding warteten, vorbeiflog? Die Ana hatte die Piper auf jeden Fall immer noch nicht lokalisiert. Weil die Elektronik der Maschine einen Totalausfall hatte, wie er aufgrund doppelt und dreifacher Systeme im der Fliegerei eigentlich nicht vorkommen können soll, war weder Funkkontakt möglich, noch sendete der Flugzeugtransponder ein Signal, das der Bodenradar in Findel hätte empfangen können.

Der Pilot, alleine an Bord und unverletzt, stieg nach seiner unangemeldeten Notlandung ohne Fahrgeleit aus der Maschine. Dann marschierte er zu Fuß zum nächsten Wachposten, um Bescheid zu sagen, dass er da sei. Ab da setzte der Notfallplan in Findel ein, die Feuerwehr fuhr los, Starts und Landungen wurden ausgesetzt. Eine halbe Stunde später und eine Stunde nach dem Anruf des aufmerksamen Cessingers wurde gegen 22 Uhr die Notam, die Notification to Airmen, von der Ana verschickt, womit die Piste offiziell gesperrt war. Erst einmal für zwei Stunden, dachten die Verantwortlichen. Doch die Arbeiten der Untersuchungskommission, zur Bergung des manövrierunfähigen Flugzeugs und um sicherzustellen, dass keine Teile auf der Piste seien, die anderen Maschinen bei Start und Landung gefährlich werden könnten, dauerten an. Erst um 01.45 Uhr wurde die Piste wieder freigegeben. Deshalb mussten eine ganze Reihe von Flügen der Luxair nach Hahn und nach Lüttich umgeleitet werden. Andere Flüge von Ryanair und Easyjet konnten nicht starten.

Die französische Präsidenten-Maschine durfte trotz gesperrter Piste starten. Die Entscheidung dazu habe man gemeinsam getroffen, hieß es am Mittwoch bezeichnenderweise

Um 23.53 aber durfte eine Falcon 7 trotz gesperrter Piste abheben. Darin saßen der französische Staatspräsident Emmanuel Macron und seine Delegation, die am Abend den Großherzog sowie den Staatsminister Xavier Bettel (DP) besucht hatten. Die Ana-Verantwortlichen ruderten am Mittwochmorgen hin und her, um zu erklären, warum Macron abheben durfte, die Low-Cost-Passagiere hingegen die Nacht auf Feldbetten im Flughafen verbringen mussten. Hatte Mathieu erst gemeint, es sei Wunsch der Regierung gewesen, dass der französische Präsident nach Hause könne, korrigierte er sich bald, um zu erklären, natürlich sei die Entscheidung allein aufgrund der Sicherheitslage getroffen worden und in Zusammenarbeit mit allen Akteuren vor Ort. Macrons Flugzeug sei kleiner als die Linienmaschinen, so der Ana-Mitarbeiter, und habe deshalb am südwestlichen Ende der Piste, außerhalb der Gefahrenzone um das verunglückte Sportflugzeug, starten können. Zwar sei es ein offizieller Staatsbesuch gewesen, so Mathieu, aber die Regierung, fügte er noch einmal

ausdrücklich hinzu, habe gar die Macht, eine solche Entscheidung zu treffen.

Neben Matthieu saß während der Pressekonferenz der Vertreter von Lux-Airport und zwei Stühle weiter Pierre Jaeger, Direktor der Dac. Jaeger dürfte besonders aufmerksam zugehört haben. Nicht nur, weil es Aufgabe der Dac ist, den Bericht über den Vorfall zu erstellen. Sondern auch, weil er gerade aus einer Mediationssitzung zwischen Ana-Personalvertretern und Infrastrukturministerium kam. Denn genau darum, wer „die Macht“ hat, die Piste zu schließen und zu öffnen, die Hoheit über Piste und Rollfeld in Findel, die Ana oder Lux-Airport, darüber streiten die Gewerkschaften OGBL und CGFP seit einem Jahr mit Infrastrukturminister François Bausch (déi Gréng), aber auch mit Jaeger, und deshalb ist die Bruchlandung mehr als nur eine Anekdote.

Vor einem Jahr, gerade hatten Bausch und die Fluglotsen ihren Streit darum beigelegt, ob die Ana- und Abflugkontrolle an die Deutsche Flugsicherung aus-

gelagert werden sollte oder nicht (sie wurde nicht ausgelagert), entschied der Minister zur anstehenden Zertifizierung des Flughafens im Rahmen der EU-Verordnungen über die Flughafen-zertifizierung, den Flughafenbetreiber Lux-Airport auch als Flugplatzbetreiber, als „airport operator“ einzusetzen, nicht die Ana. Damit würde die Gesellschaft Lux-Airport fortan nicht nur kommerzieller Betreiber der Flughafenimmobilien, der die Geschäfte in der Abflughalle und im Frachtzentrum leitet, Ausschreibungen für Handling-Agenten und Geschäftsflächen auslobt, Werbeverträge abschließt, Parkhausgebühren festsetzt und neue Fluggesellschaften ansiedelt, sondern im Sinne der EU-Gesetzgebung verantwortlich für Operationen am Boden, die bis dahin von der staatlichen Verwaltung Ana überwacht wurden: Das, was auf der Piste und auf dem Rollfeld daneben geschieht, von der Bewegung der Flugzeuge über die Koordination von Baustellen hin zur Frage, wann die Piste öffnen und wann sie geschlossen ist, beispielsweise, weil dort ein Tier herumläuft, Nebel herrscht oder eben ein Sportflieger notgelandet ist.

Die Ana-Mitarbeiter fürchteten nichts weniger als die Abschaffung ihrer Verwaltung, beziehungsweise eine Privatisierung ihrer Dienste, sollten sie Lux-Airport als Subunternehmer zuarbeiten müssen. Ganz unrechtmäßig waren ihre Ängste nicht. Erstens aufgrund des Gebots der EU, die Flughäfen zu privatisieren. Weil die Passagier- und Frachtzahlen in Findel stetig steigen, steht auch der Luxemburger Flughafen unter Druck, einen rentablen Betrieb zu führen, um sich selbst und künftige Infrastrukturarbeiten zu finanzieren, da der Anteil sinkt, den der Staat bei solchen Arbeiten zuschießen darf. Solche Investitionen könnten deshalb nur schwierig über eine staatliche Verwaltung wie die Ana als Flughafenoperator aus dem Staatshaushalt finanziert werden, ohne dass Brüssel wegen illegaler Staatsbeihilfen einschreiten würde, so das Argument, das mittlerweile auch Ana-Mitarbeiter akzeptieren. Und weil Bausch zweitens seine Entscheidung, Lux-Airport statt der Ana als Flugplatzbetreiber zu designieren, vor einem Jahr damit begründete, dass es für die privatrechtliche Firma einfacher sei, die zur Zertifizierung notwendigen Kompetenzen von außen, via Beraterverträge anzumieten als dies für die Ana als Verwaltung.

Aus Angst um die Hoheit auf Piste und Rollwegen, drohte noch vor wenigen Wochen OGBL-Sekretär Hubert Hollerich mit Streik, sollte die Ana nicht neben Lux-Airport Ko-Betreiberin des Flughafens bleiben. Dabei wurde schon seit Monaten nicht nur um die Rollenverteilung zwischen Lux-Airport und Ana, sondern auch um ein Abkommen zwischen den beiden gefeilscht, das diese Rollenverteilung vertraglich festhalten würde. Die Ana-Personalvertreter sahen sich als Verteidiger der Sicherheit in Findel. Für die anderen war es nur noch eine Frage der Semantik – dass die Ana genau die Aktivitäten, und zwar als Verwaltung, weiterführen sollte, die sie bisher ausgeführt hat, darüber waren sich beide Seiten schon länger einig. Die strittige Frage war, wie dies im Abkommen formuliert würde. Ob dort am Ende der Entscheidungskette Lux-Airport als verantwortliche Einheit stehen würde, oder die Ana. In der Praxis, so diejenigen, für die der Streit nur noch ein Wortgefecht war, würde Lux-Airport sich nicht über eine Entscheidung der Ana-Mitarbeiter hinwegsetzen, Piste oder Rollfeld aus Sicherheitsgründen zu schlie-

ßen; der Flughafenbetreiber habe kein Personal, das kompetent sei, in solchen Fragen zu bestimmen. Doch damit wollten sich die Ana-Vertreter in der Schlichtung nicht zufrieden geben.

Ebensowenig Dac-Direktor Pierre Jaeger, der vergangene Woche die vorübergehende Einigung zwischen Minister und Ana-Personal kippte, in dem er wiederholte, die EU-Verordnungen ließen kein Ko-Betreiben eines Flughafens durch zwei Operateure zu, es könne nur einen geben. Denn als übergeordnete und unabhängige Instanz für Sicherheitsfragen obliegt es der Dac zu prüfen, ob die nationalen Bestimmungen den europäischen entsprechen.

In der Schlichtungssitzung am Mittwoch kamen sich die Streitparteien wieder näher. Es ist Punkt 8 der Präambel der EU-Verordnung 139/2014 zur Festlegung von Anforderungen und Verwaltungsverfahren in Bezug auf Flugplätze, der beiden Seiten eine Lösung bietet, bei der sie ihr Gesicht nicht komplett verlieren. Demnach soll der Betreiber, in diesem Fall Lux-Airport, nicht nur Aufgaben auslagern können, in diesem Fall an die Ana, und dafür die Verantwortung abgeben, wenn er geprüft hat, dass dort alle Bedingungen erfüllt sind, damit diese Aktivitäten richtig durchgeführt werden können. Nach der Sitzung freuten sich die Streitparteien, nun endlich einen Text gefunden zu haben, der vorsieht, dass erstens Lux-Airport alleiniger Flugplatzbetreiber ist, zweitens die Ana aber für ihre Arbeit verantwortlich bleibt, und drittens den EU-Verordnungen gerecht wird.

Doch Pierre Jaeger verlangte auch am Mittwoch noch kleine Nachbesserungen. Dabei geht es nicht darum, wer die Piste schließt oder öffnet, sondern um das „Wie“, also die Prozedur, nach der die Ana Lux-Airport mitteilt, dass sie offen oder zu ist. Am 24. Oktober soll die nächste Sitzung beim Schlichter stattfinden. Doch vielleicht stehen die Chancen dann eine endgültige Lösung zu finden, jetzt besonders gut, weil man sich, unter steigendem öffentlichen Druck aufgrund der Frage, warum die französische Präsidenten-Maschine starten durfte, die Billigflieger aber nicht, die Verantwortung lieber teilen wollte, als sie für sich selbst in Anspruch zu nehmen. Ein Streik wäre dann endgültig abgewendet. Die Zertifizierungsprozedur, die Ende des Jahres abgeschlossen sein muss, wenn der Flughafenbetrieb im neuen Jahr gewährleistet sein soll, soll in zwei Wochen beginnen.

¹ Spezifische Dienstleistungen gemäß Anhang IV Teilabschnitt B (Teil ADR OPS) sollten auf Flugplätzen erbracht werden. In einigen Fällen werden diese Dienste nicht direkt von dem Flugplatzbetreiber erbracht, sondern von einer anderen Organisation oder staatlichen Stelle oder einer Kombination aus beidem. In diesen Fällen sollte der Flugplatzbetreiber als für den Betrieb des Flugplatzes Verantwortlicher Vereinbarungen und Schnittstellen mit diesen Organisationen oder Stellen getroffen bzw. eingerichtet haben, um die Erbringung von Diensten gemäß den in Anhang IV genannten Anforderungen sicherzustellen. Wenn diese Vereinbarungen und Schnittstellen getroffen bzw. eingerichtet sind, sollte unterstellt werden, dass der Flugplatzbetreiber seiner Verantwortung nach gekommen ist, und er nicht unmittelbar für etwaige Verstöße einer anderen an der Vereinbarung beteiligten Stelle verantwortlich oder haftbar gemacht werden, sofern er alle einschlägigen Anforderungen und Verpflichtungen dieser Verordnung, die für seine Verantwortlichkeiten im Rahmen der Vereinbarung von Belang sind, erfüllt hat.



Das Sportflugzeug landete auf dem Rasenstreifen neben der Landebahn. Nur Emmanuel Macron, hier nach seiner Ankunft mit Xavier Bettel, durfte später starten



La BCE propose une mesure plus exacte du sous-emploi

Chômage élargi

Georges Canto

En météorologie, le grand public s’est familiarisé avec la notion de « température ressentie », presque toujours plus froide (en hiver) ou plus chaude (en été) que celle annoncée par les services officiels. Il en va de même du chômage. Le ressenti des citoyens est toujours plus négatif que ce que disent les chiffres officiels. Dans certains pays, ces derniers ont fini par perdre toute crédibilité en raison des manipulations des méthodes de comptage opérées en périodes pré-électorales. Mais la définition du Bureau international du travail, (BIT) établie en 1982 et utilisée depuis par tous les instituts nationaux de statistique comme le Statec au Luxembourg ou l’Insee en France, restait le « mètre-étalon » de la mesure du chômage.

Pour le BIT, un chômeur est une personne en âge de travailler (plus de quinze ans), sans emploi au cours d’une semaine de référence donnée, qui pendant le mois précédent a recherché activement un emploi et qui est disponible dans les quinze jours pour l’occuper. Depuis plusieurs années des voix se font fait entendre de plusieurs côtés (syndicats, universités, cabinets d’études économiques) pour juger que cette définition ne permettait plus de prendre en compte la diversité actuelle des situations de sous-emploi, avec comme conséquence une grave sous-estimation du chômage. Elles trouvaient cependant peu d’écho.

Cette fois c’est la Banque centrale européenne (BCE) elle-même qui met les pieds dans le plat, après s’être étonnée que la baisse générale du chômage enregistrée dans la zone euro ne se traduise pas par une pression sur les salaires, susceptible d’alimenter la hausse des prix qu’elle appelle de ses vœux. Dans le *Bulletin économique* de la BCE n°3 paru début mai 2017 figure un encadré consacré à « l’évaluation des capacités inutilisées sur le marché du travail ». Les auteurs, qui déplorent la « définition étroite de la sous-utilisation de la main-d’œuvre » du BIT, proposent de considérer deux catégories supplémentaires.

La première concerne les personnes sans emploi qui ne répondent pas à l’un des deux critères-clés du BIT : la disponibilité et la démarche de recherche d’emploi. On parle souvent, au sujet de cette catégorie, de « halo » du chômage. Selon la BCE elle est composée aux trois-quarts de travailleurs « découragés » qui ne recherchent pas ou ne recherchent plus d’emploi, une situation inquiétante parmi les jeunes (lire encadré). Néanmoins elle constitue objectivement une « force de travail potentielle supplémentaire », estimée à environ 3,5 pour cent de la population en âge de travailler. Mais en France par exemple, où le taux de chômage est identique à la moyenne européenne, elle représente 5,1 pour cent de la population active, soit moitié plus que le niveau de la zone euro, essentiellement à cause d’une proportion élevée d’« inactifs volontaires ».

La seconde catégorie est constituée de personnes qui ne sont objectivement pas des chômeurs, puisqu’elles ont un travail. Mais ce dernier est à temps partiel et ne les satisfait pas. Elles cherchent donc soit à travailler plus dans le même emploi, soit un autre travail à temps plein.

Les réformes du marché du travail, en partie promues par la BCE, ont contribué à l’essor du travail

Quid des NEET ?

Dans l’Union Européenne, le taux de chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteignait au printemps dernier le niveau impressionnant de 17,2 pour cent Mais ce pourcentage doit être pris avec des pincettes car la population à laquelle il se rapporte est minorée par la poursuite d’études : de ce fait le taux d’emploi de cette tranche d’âge est « naturellement » faible (environ un tiers contre trois-quarts dans la tranche 25-54 ans).

Par ailleurs il ne prend pas en compte une partie importante des jeunes entrant dans la catégorie des NEET, sigle anglais pour « not in education, employment or training » (ni étudiant, ni employé, ni stagiaire). Cette catégorie recouvre des situations variées dont certaines (jeunes mères, malades, handicapés, migrants, aidants familiaux, petits délinquants) cumulent les facteurs de vulnérabilité. En suivant cette définition, il apparaît qu’un jeune européen de 15 à 29 ans sur six ou sept peut être considéré comme NEET, davantage dans certains pays ou régions. Dans des départements français comme la Seine-Saint-Denis ou la Guadeloupe la proportion dépasse quarante pour cent Le manque à gagner imputable au désengagement de certains jeunes du marché du travail est évalué à 1 pour cent du PIB européen sans parler du risque social et politique qu’il comporte. gc



Dans les locaux de l’Adem

La sous-utilisation de la main d’œuvre reste importante, freinant la dynamique des salaires nécessaire pour parvenir à une hausse pérenne des prix

à temps partiel, offrant aux employeurs une plus grande souplesse dans la gestion de leurs effectifs, et leur permettant de s’adapter à l’évolution des modes de vie et de consommation. Les entreprises privilégient désormais ce type d’embauche, de sorte que le nombre de ces salariés a augmenté de quinze pour cent depuis le début de la crise et n’a que très légèrement diminué au cours des deux dernières années malgré la reprise.

Cette catégorie d’actifs souhaitant travailler davantage peut être estimée à trois pour cent de la population active de la zone euro (soit un salarié à temps partiel sur sept), avec là aussi des disparités nationales importantes. Le temps partiel étant historiquement plus développé en Europe centrale et du nord.

En tenant compte de ces deux catégories, chômeurs découragés et salariés en sous-emploi, le taux de chômage élargi se situe, selon les sources, entre seize et 18 pour cent dans la zone euro, un niveau bien plus élevé que le taux officiel de 9,5 pour cent Le chômage élargi serait donc d’environ 80 pour cent supérieur au chômage officiel. Mais il s’agit d’une moyenne : en France il touche 18 pour cent de la population active soit pratiquement deux fois plus que le chiffre de l’Insee. En Italie le rapport est également de un à deux environ. Il est plus faible en Espagne, déjà affligée d’un sous-emploi officiel très élevé. En Allemagne par contre, où le chômage élargi concerne neuf pour cent des actifs, cette proportion représente deux fois et demie le chiffre officiel et relativise quelque peu le discours sur le plein-emploi qui aurait été atteint dans ce pays.

Le Royaume-Uni, non membre de la zone euro, et donc non couvert par l’étude de la BCE, est probablement dans le même cas et pour les mêmes raisons. En juin, le taux de chômage officiel y est tombé à 4,4 pour cent, soit son plus faible niveau depuis 1975 ! Mais il ne signifie en rien qu’on soit au plein-emploi car il est notoire que la diminution enregistrée au cours des dernières années est majoritairement liée aux « contrats zéro heure », d’une extrême précarité puisqu’ils ne garantissent

Chronique Internet

Tezos, la blockchain qui veut pouvoir évoluer

Jean Lasar

Ce n’est pas un hasard si l’ICO qui a levé le plus de fonds à ce jour se propose de faire éclore une forme de gouvernance sur la *blockchain* qui lui permette d’évoluer de manière cohérente. Tezos, lancé par le couple Arthur et Kathleen Breitman, lui un ancien de Morgan Stanley et elle ex-Accenture, a rassemblé 232 millions de dollars au 13 juillet. Ignorant les cris de Cassandre qui les décrient comme une bulle sur le point d’exploser, les ICO (« initial coin offerings »), offres de *tokens* fondées sur les *smart contracts* d’Ethereum qui circonviennent allègrement les circuits classiques de financement des *startups*, continuent d’avoir le vent en poupe. Tezos a certes bénéficié de la réputation et de l’expérience de ses fondateurs. Mais davantage encore que ce pedigree prestigieux, c’est l’idée de doter la *blockchain* d’un dispositif de correction capable de la faire évoluer qui a séduit les investisseurs.

La confiance accordée à une *blockchain* repose sur la robustesse de son code, qui, une fois lancé dans la nature, est censé résister à toutes les mésaventures d’origine criminelle ou technique pouvant venir la perturber. Classiquement, toute notion de mise à jour suppose une instance centrale capable de l’imposer au réseau, alors que par ailleurs, la robustesse d’une *blockchain* repose sur son caractère fondamentalement décentralisé. Comme toute modification imposée par un groupe central de développeurs risque de porter atteinte à la confiance engrangée jusque-là par la plateforme, y compris à la valeur du *token*, les grandes *blockchains* n’ont pas réussi jusqu’ici à résoudre ce dilemme, même si le status quo les expose au risque de bifurcation anarchique, de pillage ou de paralysie. La communauté *bitcoin*, confrontée depuis quelques années à un problème de capacité qui l’entrave sérieusement, se déchire à ce sujet. Ethereum, ébranlé en juin 2016 par une attaque qui a provoqué un schisme dont il s’est relevé tant bien que mal, n’échappe pas à ce problème même s’il semble a priori mieux outillé pour gérer ses débats internes. Outre l’autocorrection, Tezos propose une solution à la problématique de la rémunération de ceux qui travaillent sur les correctifs : lorsqu’un développeur a mis au point des modifications dont il estime qu’elles résoudreont un ou des problèmes rencontrés en cours de route, le protocole de Tezos lui permettra de lancer sa proposition en y adjoignant une facture pour le travail fourni. Les utilisateurs peuvent alors choisir d’adopter les correctifs proposés en l’approuvant (c’est-à-à-dire en les faisant fonctionner) et en payant le développeur en *tokens*. La plateforme Tezos est encore en développement, mais ses fondateurs indiquent qu’elle implémentera les *smart contracts* et utilisera dès le départ la méthode dite « proof-of-stake », considérée comme plus avancée que le « proof-of-work » qui régit aujourd’hui les *blockchains* Bitcoin et Ethereum. Ils assurent que malgré le mécanisme de correction, elle restera fondamentalement décentralisée.

Comme plusieurs autres grands projets *blockchain*, Tezos a choisi d’être basé à Zoug. Le canton helvétique a émergé ces derniers temps comme un *hub* convoité pour les entrepreneurs *blockchain*, sous l’appellation Crypto Valley. Les fondateurs du projet y ont installé une fondation, chargée d’animer la communauté travaillant sur le projet, mais celui-ci reste pour l’heure aux mains de la société américaine Dynamic Ledger Solutions qui a commencé à le développer en 2014. L’équipe de développeurs est basée à Paris. Tezos doit être lancé quatre mois après la fin de l’ICO, soit vers la mi-novembre.

Malgré l’expérience de l’équipe rassemblée autour de Tezos et le succès de son ICO, il est trop tôt pour être certain que Tezos parviendra à se hisser au rang d’un Bitcoin ou d’un Ethereum. En revanche, l’initiative a d’ores et déjà le mérite d’avoir mis en avant la nécessité pour les *blockchains* de se doter à l’avenir de gouvernances à la fois robustes et sophistiquées qui les rendent capables d’évoluer sans soubresauts et en toute sécurité.

aucun horaire et aucune rémunération fixe. Près de 900 000 salariés travaillent sous ce statut, soit quatre fois plus qu’en 2012. Par ailleurs le nombre de travailleurs indépendants a aussi augmenté. En revanche le nombre de salariés à temps plein et sous contrat stable n’a pas retrouvé son niveau d’avant la crise. Selon l’OCDE, le chômage élargi s’élève à environ onze pour cent de la population active britannique, ce qui reste une bonne performance. Aux États-Unis, où l’indicateur est très utilisé par le Bureau of Labor Statistics il serait légèrement inférieur à huit pour cent.

À ce stade deux remarques peuvent être faites. Pour la BCE « ces mesures plus larges ont enregistré durant la reprise des baisses légèrement plus modérées que celles observées pour le taux de chômage », ce qui signifie qu’avec le nouvel indicateur l’amélioration de la situation de l’emploi est moins nette. On est en effet encore à trois points de plus qu’avant la crise. Cela laisse à penser que les catégories non prises en compte par la définition du BIT continuent de poser problème en termes de « retour à l’emploi ».

D’autre part, le taux de chômage officiel dans la zone euro, qui était de 9,5 pour cent début 2017, se rapprochait du taux de chômage d’équilibre, c’est-à-dire compatible avec une inflation stable (en anglais : « non-accelerating inflation rate of unemployment » ou NAIRU) fixé par l’OCDE à 9,2 pour cent Le moment semblait donc proche où la diminution du chômage allait provoquer des pressions sur les salaires propres à relancer l’inflation, but ouvertement recherché par la BCE : c’est même la condition posée pour mettre fin à sa politique monétaire « accommodante » faite de taux négatifs ou nuls et de dizaines de milliards d’euros de rachats d’actifs par mois depuis mars 2015. Mais le calcul d’un taux de chômage élargi montre qu’on est encore loin du NAIRU.

Dans la zone euro seule l’Allemagne semble manifester des signes de tension sur son marché du travail. Ailleurs la sous-utilisation de la main d’œuvre reste importante, freinant la dynamique des salaires nécessaire pour parvenir à une hausse pérenne des prix. Un élément qui explique la réticence de la BCE à revenir sur ses choix de politique monétaire.

Die kleine Zeitzeugin

Besuch von der Wespe



Eine trinkende Wespe

Michèle Thoma

Setting: Balkon, Mohn torte, ich. Besuch: die Wespe.

Okay die Mohn torte ist groß und du bist klein, du wirst mir was übrig lassen, also bitte schön, tu dich gütlich! Dann kann ich naturvolkstudieren, wieviel Mohn in eine Wespe geht, wie das dann mit dem Fliegen geht, auch noch mit Opiat als Treibstoff. So hat jede was von dem Deal, Win-Win. Bald ist mein Besuch total voll, die Torte noch da. Aber jetzt sind auch die anderen da! Die Freund_innen, Nachbar_innen, Verwandten, die Großfamilie. Einerseits fair, mein Besuch denkt nicht nur an sich, lädt alle ein. Aber mir gegenüber unfair, so war das nicht ausgemacht! Mit Naturvölkern kann man nicht dealen, und überhaupt, das hat man davon. Eine Guter-Mensch-von-Sezuan-Verbitterung stellt sich ein.

Setting: Jogurt, Erdbeermarmelade, ich. Plot: Jogurtbecher öffnen, Marmeladenglasdeckel aufdrehen, dunkelrote Klümpchen verrühren, minutiös, kurz von Wespenwesenvisionen gestreift. Unmöglich! Dann aufzucken, taumeln, spucken, sie liegt vor mir, zerrupft, in einem Jogurtbrei. Panikhechten zum Onkel Doktor, die Moritaten von den Opfern dieses Sommers, Menschen, die an einem schönen Sommertag an etwas nippten, arglos, summen in meinem Kopf herum. Ich habe einen Feuerklumpen im Maul. Der gute Onkel Doktor zückt eine tolle Spritze, her mit dem Stachel! Es ist eine Anti-Allergiespritze. Was ist, wenn ich anti-allergiespritzenallergisch bin?, frage ich beklommen, doch der Onkel Doktor verabschiedet mich freundlich, aber bestimmt. Er bestellt nicht mal den Rettungs- oder Leichenwagen.

Zuhause erwartet sie mich im Jogurtbrei. Sie schaut erbärmlich aus. Nicht mal zerbröckeln. So klein und verschrumpelt zusammengezogen, mit angezogenen Beinchen. Du bist zu weit gegangen! Bis in die Höhle des Mundes. Musste das denn sein? Nach allem, was ich für euch tue, vor allem, was ich euch nicht antue? Wie ich zivilisiert das Feldräume und es euch überlasse, wenn ihr in Geschwadern anrückt. Euch nicht den Krieg erkläre, keine Vernichtungsfeldzüge plane und euch nicht einfach routiniert beiläufig totschiere. Dabei die weltwachsamste Esserin und Trinklerin bin, auch zu eurem Besten, bittet! Jedes Glas bedecke, den Inhalt von vergessenen Kaffeetassen sorgfältig filtere. Wie hast du es also bei deinem Selbstmordanschlag unter mein scharf bewachtes Palais geschafft? Und wie soll die Nahrungsaufnahme in Zukunft vonstatten gehen, wenn wir nicht aussterben wollen wie die Bienen, eure braven Schwestern? Ihr denkt nicht daran auszusterben! Und wie, frage ich mich und euch, sollen blinde Menschen einen Wespenommer überleben? Euch ist das wahrscheinlich egal.

Dieses sinnlose Sterben. Oder hat es einen Sinn, immerhin bist du durch mich gestorben? Vielleicht sogar für mich? Ich beuge mich über den winzigen Corpus in seinem Sträflingsdress. Wespenorakel, was wolltest du mir sagen, was war deine Todschaft an diesem himmlisch schönen Erdentag? Als letzte Stündchenangst mein Herz tot schlug, beinahe, bevor ich unter Schutzengel flügelgeknatter von der Schaufel sprang. Warum hast du, himmlische Kriegerin in unscheinbarer Aufmachung, deinen Stachel in meine spitzzüngige Zungenspitze gebohrt? Vielleicht, um mir den golddurchwobenen, blau flammend schönen Tag mit deinem Stachel einzubrennen, mich von Grübelgram und Alltagskrämerei zu heilen? *Carpe diem*, profan gesagt.

Vielleicht lachst du posthum über mich kranke Katholikin, Gelegenheitsesoterikerin, der die Sinnsuche in der Birne summt? Und über meine antropozentrischen Auslegungen lacht deine Sippe, die Fischstäbchen lachen, Harvey lacht, und ich stehe da mit dem Katafalk. Wohin mit deiner irdischen Hülle?

Erdbestattung auf dem Balkon, ein Gotteswespenackerchen? Vielleicht verfolgst du mich dann, ich buddle deine Mumie aus wenn, ich einen Samen einbetten will. Vielleicht wächst dein Stachel nach und es wachsen Stachelbeeren aus deinem Überreststein?

Ich entscheide mich für eine praktische Wasserbestattung, ein Wasserfall spült dich ins unterbewusste Unterirdische und dann in den Strom des Lebens. Mehr kann ich jetzt nicht tun.

Zu Gast

Gary Diderich

Die Privatisierung kommunaler Betriebe gehört zur Programmatik fast aller Parteien, ist aber im Wahlkampf ein eher unbeliebtes Thema seitens der BefürworterInnen. Beispielhaft für die Public-Privat-Partnerships (PPP) ist das Oberkornerschwimmbad: Es privat betreiben zu lassen, wurde von DP und Grünen beschlossen und später von Grünen, LSAP und CSV weitergeführt. Es ist an der Zeit, eine Zwischenbilanz für dieses Projekt zu ziehen.

2014 übergab die Gemeinde Differdingen Schwimmbad, Fußballstadion und Parkhaus an eine Privatfirma. Durch das PPP wurde das kommunale Frei- und Hallenbad Oberkorn zum Aquasud Wellness-Center der Firma Vert-Marine. Beim Umbau konnten Zeitplan und Budget eingehalten werden, die neue Anlage ist energieeffizienter und der Wasserverbrauch niedriger, die Betriebskosten sind demnach auch gesunken.

Ja, das Aquasud ist besser ausgestattet, eine Modernisierung ist aber grundsätzlich auch in kommunalen Betrieben möglich, wie es die Schwimmbäder Strassen-Bartringen und Niederanven beweisen. Allerdings konnte durch die private Betreibung tatsächlich viel Geld eingespart werden, hauptsächlich durch die Senkung der Personalkosten. Es gelten jetzt anstelle des Kollektivvertrags der Süd-Gemeinden die Gehälter des Privatsektors.

Weitere Einsparungen gibt es durch präventive Schließungen des Freibads bei Schlechtwetter-Vorhersagen, da das Personal dann nur an rentablen Tagen eingesetzt werden muss. Auch durch feste Zeiten für bestimmte Besuchergruppen werden die Präsenzzeiten des Personals reduziert.

Gary Diderich ist Sprecher von déi Lénk und Gemeinderat in Differdingen

ziert: Vormittags ist das Bad für reguläre Gäste geschlossen, nachmittags dürfen keine Schulklassen und Maison-relais-Gruppen ins Bad. Die Rutschen sind für die Schulgruppen nur an einem Tag am Ende des Trimesters geöffnet.

Dass das Bad nun auch im Sommer öfters geschlossen blieb, wurde zum Gegenstand einer Polemik, die Auswirkungen der Privatisierung reichen aber viel weiter. Die Privatisierung stellt erstens ein Demokratiedefizit dar. Die Einwohnerinnen und Einwohner haben weniger bis gar keinen Einfluss auf die Verwaltung des Schwimm-

bads, zudem ist das Vertragswerk zwischen Gemeinde und Betreiberfirma geheim.

Zweitens werden die sozialen Nebenkosten des Unterfangens ignoriert. Durch die minimalen Gehälter des Personals, die vielen Interim-Verträge und die Auslagerung von Aufgaben an eine (fragwürdige) Sicherheitsfirma erhöht sich die Zahl der Menschen im Niedriglohnssektor. Die wenigsten Angestellten werden sich eine Wohnung in Differdingen leisten können – was wiederum eine größere Verkehrsbelastung nach sich zieht und natürlich der auch im blau-grünen Koalitionsvertrag aufgezeichneten „Stadt der kurzen Wege“ widerspricht.

Drittens wird die Zusammenarbeit mit Schulklassen und Maisons relais erschwert, ein Minus also für das kommunale Betreuungs- und Erziehungsangebot.

Das Schwimmbad in Oberkorn ist eine soziale, hygienische und sportpolitische Errungenschaft der Schmelzstadt, seit 1936 befand es sich in öffentlicher Hand. Die auf Fun, Konsum und Rentabilität ausgerichtete Privatbetreibung steht dem ursprünglichen Charakter entgegen.

Dass es Alternativen zu Privatisierungen gibt, zeigt der Trend zur Rekommunalisierung, den der deutsche Städte- und Gemeindebund schon 2013 belegte. Vorstellbar wäre zum Beispiel eine öffentlich-öffentliche-Partnerschaft zwischen zwei Gemeinden, etwa mit der Gemeinde Sanem, die über keine eigenen Bäder verfügt. Der kommende Wahlkampf gibt die Gelegenheit, über solche Alternativen zu diskutieren – und abzustimmen.

Karawanserei

Der schiefe Turm von Tokmok

Kirgisien, heißt es, sei touristisch bislang kaum erschlossen. Das stimmt. Nach der Landung in Bischkek, der Hauptstadt, dauert es nur wenige Stunden, bis wir die bedeutendsten Sehenswürdigkeiten des zentralasiatischen Landes abgehakt haben. Doch was geht uns der kirgisische Fremdenverkehr an? Was wir suchen, sind die Kirgisen. Und wie sie ihren Alltag bewältigen.

Mit Borsok beispielsweise. So heißen die goldgelb frittierten Brotstückchen, die vor dem Verzehr in reichlich Honig getunkt und mit klebrig tropfenden Fingern verzehrt werden. Schon auf dem von Unkraut überwucherten Parkplatz des Manas International Airport, der nach dem Manas-Epos, dem wichtigsten Werk der kirgisischen Literatur, benannt ist, ganz so, als würde der Findel nicht Findel, sondern Renert Aéroport de Luxembourg oder Schacko Klak Airport heißen – nun ja, lassen wir das ...

Also, gleich nach der Ankunft werden wir von Alik, unserem Guide, in die Geheimnisse der kirgisischen Gastronomie eingeführt. Dann fahren wir nach Tokmok. Das Monument eines Iljuschin

IL-28-Bombers zielt die Hauptstraße. Die Passanten gehen daran vorbei, ohne den Blick zu heben.

Zwanzig Autominuten südwestlich von Tokmok, am linken Ufer des Flusses Tschüi, sticht der Burana-Turm schräg in den Himmel. Einst soll er mindestens vierzig Meter hoch gewesen sein. Ein starkes Erdbeben hat ihn auf etwas über 21 Meter schrumpfen lassen. Aus dem zehnten oder dem elften Jahrhundert soll er stammen, sein Name leitet sich anscheinend von Murana ab, dem türkischen Wort für Minarett. Auch die Herkunft der um den Burana-Turm verstreuten, Balbal genannten Steinfiguren ist ungewiss. Angeblich handelt es sich um eine Ansammlung mittelalterlicher Grabsteine, um die hauptsächlich Besucher aus Russland kreisen.

Unweit des Turms ducken sich drei Jurten an die Rückwand eines öffentlichen Toilettengebäudes. Viele Kirgisen leben noch heute als Nomaden in diesen Rundzelten, was in den Regierungspalästen von Bischkek derzeit irgendwie geduldet wird. In den Jurten am Burana-Turm allerdings wohnt niemand mehr. Hier werden nur russische

Snacks und chinesisches Plastikspielzeug an Touristen verkauft.

Gut, gegen Ende unserer Kirgisien-Reise umrunden wir noch den Issyk Kul, eine wahre Pracht von einem Hochgebirgssee. Unterwegs lässt Alik den Fahrer auf offener Strecke anhalten, um uns etwas zu zeigen, das wir eigentlich gar nicht sehen und vor allem niemandem verraten sollen. Dass in Kirgisien nämlich der Hanf in der freien Natur wächst und jeder sich am Straßenrand, auf den Feldern und an Waldrainen nach Belieben bedienen kann. Mit verschwörerischem Grinsen reißt Alik eine Pflanze aus der Erde, lässt seine Gäste – wieso eigentlich? – daran schnüffeln und wirft sie plötzlich so weit von sich weg, als hätte er sich gerade die Finger daran verbrannt.

Viel zu spät erfahren wir, dass es in Kirgisien – oft auch Kirgistan oder gar Kirgisistan genannt – noch kleine deutschsprachige Gemeinden geben soll, die in Dörfern wie Rot-Front und Luxemburg leben. Wenigstens wissen wir nun mit Sicherheit: Chiva, Bucharan und Samarkand liegen gleich nebenan, im Nachbarstaat Usbekistan. Hr.



Von Balbals umrahmt, am linken Ufer des Flusses Tschüi: der Burana-Turm, eines der ältesten Bauwerke in ganz Zentralasien

Dann fahren wir nach Tokmok. Das Monument eines Iljuschin IL-28-Bombers zielt die Hauptstraße

Fabriques d’églises

« Rendez à César ce qui est à César... »

Paul Schmit

Saisi en août 2016, le Conseil d’État a donc mis le temps utile pour examiner le projet de loi n° 7037 avant de se prononcer le 14 juillet 2017 de manière circonstanciée sur le remplacement projeté des 285 fabriques d’église actuelles par un fonds national unique qui gèrera le patrimoine de l’Église catholique et qui sera placé sous le contrôle de l’Archevêché.

Un second objectif non moins important du projet prévoit de déterminer la propriété des quelque 500 églises luxembourgeoises qui continuent pour la plupart à servir de lieu de culte. Sur base des titres de propriété retrouvés et des arrangements locaux conclus pour en déterminer la propriété, 300 églises sont à l’avenir censées appartenir aux communes et quelque cinquante autres feront partie du patrimoine du futur fonds. Pour les 150 églises restantes la question reste ouverte. Le gouvernement a l’intention de les attribuer au fonds grâce à la loi en projet, à moins que les communes concernées ne soient d’accord pour en devenir les propriétaires, même en l’absence d’un arrangement trouvé avec la fabrique d’église locale¹. À cet égard, le blocage prôné par le Syfel contre toute solution conventionnelle locale est déconcertante, car le fonds aura de toute évidence intérêt à voir le plus grand nombre d’églises devenir la propriété des communes, leur laissant la charge de l’entretien constructif.

Dans la mesure où le Conseil d’État s’est montré d’accord avec l’économie générale du projet de loi et que le Gouvernement a accepté de suivre ses recommandations au sujet de certains points critiqués de son projet, le dossier semble, nonobstant la polémique parfois envenimée qui a accompagné son élaboration et qui ne semble toujours pas tarir, être engagé dans la dernière ligne droite avant son adoption parlementaire, sous réserve évidemment que la Chambre des députés accepte la mouture résultant des nouveaux amendements du gouvernement, conçus dans la ligne des observations du Conseil d’État.

Ajouter une prise de position supplémentaire aux nombreux commentaires dont le dossier a entre-temps été crédité serait sans doute futile, s’il n’y avait pas au moins un aspect que le débat public a jusqu’à présent ignoré. Il est en effet du moins curieux de voir des détracteurs de la fusion projetée des fabriques d’église qui bénéficient de l’appui de l’Archevêché, faire fi de la loi de l’Église catholique, tout en se réclamant de l’enseignement de cette même Église. Avant de nous pencher sur la question codifiée dans le droit canonique, il ne semble cependant pas sans intérêt de revenir de manière synthétique sur l’avis précité du 14 juillet 2017 et ses quelques critiques majeures au sujet du projet de loi n° 7037.

La quintessence de l’avis du Conseil d’État du 14 juillet 2017

D’aucuns s’étaient attendus de la part du Conseil d’État à une critique rangée des fondements juridiques sous-jacents au projet de loi n° 7037. Ils avaient espéré voir l’idée de confier la gestion du patrimoine de l’Église catholique à un fonds national unique, remplaçant la ribambelle d’unités locales², buter sur une opposition formelle. Et ils avaient cru qu’aux yeux du Conseil d’État, le principe de l’autonomie locale fasse obstacle à la limitation stricte des interventions financières communales au profit du futur fonds que le projet de loi prévoit.

Or, le Conseil d’État a salué la réunion des activités actuelles des fabriques d’église et des patrimoines qu’elles gèrent dans une nouvelle entité nationale. Il a approuvé cette nouvelle forme de gestion qui « permet d’instaurer une plus grande transparence ». Et il a plus particulièrement apprécié que le fonds soit obligé de respecter les règles communément appliquées en matière de comptabilité commerciale, et que l’Archevêché garde la flexibilité nécessaire pour structurer le fonds en fonction de la nouvelle architecture paroissiale introduite récemment et des besoins pastoraux futurs de l’Église. Enfin, il a été d’avis qu’« il ne saurait être question d’expropriation [du moment que le] fonds reprend (...) les missions des fabriques d’église et se voit transférer leurs patrimoines, tout en gardant l’affectation antérieure ».

En signant la *Convention du 26 janvier 2015 concernant la nouvelle organisation des fabriques d’églises* [sic], le gouvernement et l’Archevêché avaient été d’accord pour dire que les avoirs confiés au fonds devront lui suffire pour assumer ses obligations et qu’« un co-financement de ses activités par le secteur communal sera exclu ». La défense faite au fonds de recevoir des aides communales et celle faite aux communes d’en allouer au profit du fonds ont été reprises

Il est du moins curieux de voir des détracteurs de la fusion projetée, qui bénéficient de l’appui de l’Archevêché, faire fi de la loi de l’Église catholique, tout en se réclamant de l’enseignement de cette même Église

dans le projet de loi. Celui-ci admet toutefois un certain nombre d’aménagements de cette interdiction de principe (maintien du subventionnement étatique et communal en faveur de la Cathédrale de Luxembourg et de la Basilique d’Echternach, obligation des communes de veiller à la conservation et à l’entretien constructif des édifices religieux qui leur appartiennent

dront, rétribution du fonds en cas de mise à disposition d’une église par exemple à des fins culturelles,...) qui allègeront d’autant les obligations financières du fonds. Le texte prévoit par ailleurs un loyer modique (mille à 2 500 euros par an), lorsqu’une église, propriété d’une commune, est mise à la disposition du fonds pour l’exercice du culte. Le Conseil d’État ne trouve rien à redire à cette double interdiction. Il rappelle que si « l’autonomie locale bénéficie (...) d’une protection constitutionnelle ou législative »³, les compétences confiées aux collectivités locales peuvent être mises en cause ou limitées par une autre autorité, centrale ou régionale, à condition que la loi en trace le cadre. Si les compétences des communes doivent « être normalement pleines et entières », la détermination du cadre de l’exercice de ces compétences relève finalement du domaine de la loi.

Malgré une appréciation globalement favorable du projet de loi n° 7037, le Conseil d’État s’est néanmoins vu obligé de formuler quatre oppositions formelles sur des aspects particuliers du dispositif légal projeté. Tout en notant que le gouvernement a décidé de suivre le Conseil d’État sur les points critiqués⁴, examinons brièvement ce dont il s’agit.

Contrairement à l’idée des auteurs du projet de loi de rapprocher l’organisation et le fonctionnement du fonds des règles valant pour les fondations d’utilité publique, le Conseil d’État a demandé, sous peine

d’opposition formelle, d’ancrer le statut légal du fonds dans le droit public et d’aligner les règles de son fonctionnement sur celles usuellement appliquées aux établissements publics, à l’instar de ce qui prévalait jusqu’ici pour les fabriques d’église.

Or, cet ancrage dans le droit public n’est pas anodin quant aux conséquences juridiques pour le patrimoine du fonds, notamment dans l’hypothèse où il serait supprimé. Une telle suppression que, par application du principe du parallélisme des formes, seule la loi pourra décider, soulève en effet la question de la portée de la prérogative du législateur de disposer du patrimoine qui deviendra en pareilles circonstances disponible. S’il est communément admis qu’en règle générale la protection des droits de propriété prévue à l’article 16 de la Constitution vaut au même titre pour les personnes de droit public que pour les personnes de droit privé, la doctrine belge admet – et c’est curieusement l’opinion dissidente jointe à l’avis du Conseil d’État du 14 juillet 2017 qui en fait mention –, que « ... une fois l’Administration propriétaire, cette propriété ne bénéficie toutefois pas complètement des garanties offertes aux particuliers par l’article 16 de la Constitution »⁵. Il est en effet évident qu’au cas de sa suppression, une personne de droit public ne pourra pas revendiquer à son bénéfice la protection de l’article 16 et demander que lui soient appliquées les règles légales sur l’expropriation. Qu’il nous soit permis de reprendre

ici encore une citation trouvée dans l’opinion dissidente précitée : « Si une personne morale est créée dans un but d’intérêt politique, social ou intellectuel, les biens qu’il lui est permis d’acquérir pour atteindre ce but appartiennent à la Nation au jour où elle disparaît »⁶. Ces considérations ne sont pas démenties dans l’avis majoritaire du Conseil d’État.

La deuxième opposition formelle vise l’interdiction que la loi en projet impose au fonds d’assurer la rémunération des ministres du culte, au motif que cette interdiction serait discriminatoire pour une catégorie déterminée de personnes et dès lors contraire au principe d’égalité garanti par la Constitution. Le Conseil d’État note pourtant que la dotation budgétaire prévue par la loi du 23 juillet 2016 réglant le montant et les modalités d’octroi d’un soutien financier annuel à l’Église catholique sert entre autre à subvenir aux frais salariaux des ministres des cultes, et il s’est déclaré d’accord avec le maintien de l’exception visée dans la loi en projet, sous condition que celle-ci se réfère explicitement à l’existence des moyens de rémunération déjà inscrits dans la loi du 23 juillet 2016, en évitant ainsi la rupture critiquée du principe d’égalité au détriment des intéressés.

Nous venons de voir que l’interdiction légale faite aux communes d’intervenir, hormis les exceptions prévues, dans le financement du fonds ne se heurte pas au principe de l’autonomie communale. Or, en ne précisant pas de façon explicite que le subventionnement prévu par nombre de communes en matière de préservation et d’embellissement d’immeubles, jugés dignes de conservation, s’applique aussi aux églises catholiques, le principe d’égalité de l’article 10bis de la Constitution n’est pas respecté. En vue de tenir compte de cette observation, le projet de loi a été amendé par l’ajout d’une disposition prévoyant expressément que des subsides communaux accordés dans le domaine de la conservation du patrimoine architectural local vaudront aussi pour les édifices religieux.

La dernière opposition formelle a trait à la volonté du Gouvernement d’associer étroitement les communes et les fabriques d’église au règlement de la propriété des édifices religieux. Or, cette approche crée, aux yeux du Conseil d’État, plus de problèmes qu’elle n’en résout. À son avis, faire dépendre l’attribution de la propriété des églises locales d’arrangements conventionnels, susceptibles d’intervenir même encore après l’entrée en vigueur de la loi en projet mènerait à des incohérences et risquerait d’altérer le caractère souverain de la loi ayant au préalable tranché la question de la propriété. Soucieuse de préserver la sécurité juridique, la Haute Corporation propose de régler la propriété des édifices religieux par une formule brève et claire disposant que la loi seule en décidera. Une annexe de la loi énumérerait l’ensemble des églises catholiques, recensées en 2016 dans le cadre d’un travail de bénédictin effectué par l’Administration du cadastre et de la topographie, et déterminerait pour chaque édifice y répertorié son appartenance à la commune territorialement concernée ou au fonds. Le gouvernement a amendé le projet de loi dans ce sens.

L’attitude des fabriques d’église face au droit de l’Église catholique

D’après la lecture que font les responsables de l’Archevêché du Code de droit canonique, les fabriques d’église font fonction de conseils pour les affaires économiques. Ces conseils sont d’après le canon 537 créés au niveau de chaque paroisse et régis par le droit universel de l’Église ainsi que les règles fixées par l’évêque diocésain. Les membres de ces conseils sont tenus d’apporter leur aide au curé pour l’administration des biens de la paroisse, sans préjudice de la responsabilité propre au curé de veiller à cette administration.

Deux conséquences se dégagent de ces dispositions. D’une part, le nombre des 285 fabriques d’église actuelles aurait de toute façon dû être ajusté au moment où l’Archevêché a instauré une nouvelle architecture paroissiale du diocèse qui vient de ramener le nombre des paroisses de 278 à 33. Comme, selon le canon 515, la charge pastorale de la paroisse revient au curé desservant qui exerce sa mission sous l’autorité de l’évêque diocésain, les activités des fabriciens apparaissent, d’autre part, comme une simple fonction d’appui de la compétence du curé d’administrer sa paroisse. Ils devraient dès lors se soumettre à ses directives, y compris celles que



Forte d’un passé où elle a joué un rôle prédominant dans la société luxembourgeoise, l’Église a aujourd’hui bien du mal à faire passer son message spirituel

(Suite en page 12)

Zoom op d’Sprooch

Eng Holz-Scheier, jo! Mee eng lieders Posch?



Dat apaart Adjektiv op –s vun *eng lieders Posch* bleift problematesch fir eng Partie Lëtzebuenger

François Schanen

D’Vakanz bréngt Rou an Iwwerleung, mee haut kënn mir eng Fro net aus dem Kapp. Se ass och am InfoDesk vum Institut fir lëtzebuergesch Sprooch- a Literaturwëssenschaft gestallt ginn, huet awer do bis elo keng Äntwert kritt. Wéi seet ee *richteg*: *eng lieder Posch*, *eng lieders Posch*, *eng Lieder-Posch*, *eng Liederposch*? *Eng hëlze Scheier*, *eng Holzscheier*, *eng Holz-Scheier*? An der Sproocherubrik n° 63: „D’Gëlle Fra an der hëlze Këscht“ (*d’Land*, 28.05.2010¹) hunn ech schonn eng Kéier dëst Thema vun der Material-/Stoffrelatioun am Nominalgrupp behandelt.

„Zu Kruuchten an der Rue Principale huet géint 02.30 Auer, an der Nuecht op en Donneschdeg, eng gréisser Holz-Scheier gebrannt“, mell *RTL.lu* vum 06.07.2017. Den Nominalgrupp *eng gréisser Holz-Scheier* ass rhematesche Sujet am Verbalgrupp. Seng Basis *Holz-Scheier* misst eigentlech zesummege-schriww ginn. Awer de Bindestrich (*trait d’union*) ass an eiser Orthographie net nëmmen wéi an der dait-

scher Rechtschreibung recommandéiert, wann, an engem Composé, den éischte Konstituent op een isoléiert Element *hors-série* referéiert; hie gëtt och dacks generaliséiert (wéi hei an eisem Beispill), fir d’Liesen ze vereinfachen². Semantesch dréckt d’Konnektioun am Nom composé eng Stoffrelatioun aus: *eng Holz-scheier* ass einfach *eng Scheier aus Holz* (net onbedéngt *eng Scheier voll Holz*!) oder – ausgedréckt mat engem Stoffadjektiv – *eng hëlze Scheier*.

Stoffadjektiver wéi *hëlzen* oder *gëllen*⁴ ginn normalerweis deklinéiert, wann se an engem Nominalgrupp épithète sinn: *an enger hëlzener Këscht*, *elo geet et den hëlzene Bierg erop*, *eng Plooschter op en hëlzent Been*, *e sëlwer(n)e Plateau*, *e seidene Schal*, *e gliesent A*, *aus engem eisenen Dëppen* (Beispiller aus dem *LWB*). Si sinn awer net absolutt (↔) relativ a gradéierbar), kommen also och net als Prädikativ (franséisch attribut) vir: **d’Scheier ass hëlzen* seet sech net a gëtt duerch *d’Scheier (ass) aus Holz* ersat. Am

Prepositionalgrupp gëtt déi einfach Nominalbasis fir d’Material/de Stoff gebraucht [*Eisen*, *Seid*, *Goss*], also och heiansdo ouni d’Vokalännerung, déi am Adjektiv virkënn [gëllen ↔ *Gold*, *gliesen* ↔ *Glas*].

Dobäi kënn d’Sequenz vum Nominalgrupp och heefeg mat engem Epithète ouni Flexiounsending vir. *An der hëlzener Këscht* gëtt dann *an der hëlze Këscht* (den „n“ fällt ewech wéinst der *Eifeler Regel*). Oder den Nominalgrupp Stoffadjektiv + N funktiounéiert wéi e komplexen Eegennumm: *bei der G/gëlle Fra* (Monument a Plaz, net **bei der gëllener Fra*), *op der gëllen Hochzäit* (fofzegtjärecht Bestietnes, net **op der gëllener Hochzäit*). Semantesch kann de Nominalgrupp an deem Fall eng bildlech Bedeitung unhuelen: *En hëlzent Meedchen ass besser wéi eng gëlle Schnauer* (*LWB*, I, 148-149). De Nominalgrupp mat Epithète huet dann eng Struktur, déi där vum zesummege-schriwwene Composé gläicht: *eng hëlze Këscht* = *eng Holz-Këscht*/*Holz-këscht*; *ee gëll(en)t*

Si lieders, pabeiers, plastiks einfach ondeklinéierbar Stoffadjektiver oder éischten Deel vu Nominalcomposéen wéi a Marmerbuedem, Kofferdrot, Kartongskëscht a Plastikseemer?

Gotteskand = *ee Gëllegotteskand* (*LWL* II, 51), *Gëllegeschir*, *an de Gëllegeoer*.

Eng gewëssen Anarchie herrscht an den Dictionnairen, wat d’Zesummen- oder d’Getrenntschréieren an d’Grouss- oder Klengschreiwung vun de Konstituente vum Nominalgrupp ueget. Mä eent ass sécher: Den *semantesche* Point de vue (dat heescht d’Stoffrelatioun) muss mat syntaktesche Klassifikatiounscritèren (Wuertkategorien) präziséiert ginn. D’Haaptfro ass a bleift, ob d’Stoffadjektiv (zum Beispill *e seidene* Schal, *eng stenge* Kaul) oder de Konstituent fir d’Material (*e Seideschal*, *eng Steekaul*) am Nominalgrupp nach autonom ass oder schonn den éischte figéierten Deel vun engem lexikalesche Komplex duerstellt.

An eiser *Lëtzebuergesch Grammaire* (Schanen/Zimmer, Schortgen, 2012, Kap. 18, § 249) hu mer just déi absolutt Stoffadjektiver op –*en* (*gëllen*, *stengen*) an –*er* (*e lieder Rimm*, *eng lieder Box*) ernimmt a mat gradéierbare Qualitéitsadjektiver op –*eg* verglach: *seiden* ↔ *seideg*, *hëlzen* ↔ *holzeg*. An hirem Gebrauch als Epithète ouni Flexiounsending hu vill vun dëse Stoffadjektiver déiselwecht Form wéi den éischte Konstituent vum zesummege-schriwwenen oder mat Bindestréch verbonnenen Nominalcomposé: *eng eisen Dier* / *Eisendier*, *e sëlwere Löffel* / *Sëlwerlöffel*. Jee no der lexikalescher Besetzung vun der jeweeleger Struktur kann awer eng Hällewull vu semanteschen a pragmateschen Nuancen ausgedréckt ginn: *eng gëlle Medail* ass keng *Goldmedail*, *eng stengen* Trap ass keng *Steekaul*.

Stoffadjektiver op –*er* gëtt et der anscheinend net sou vill wéi op –*en*. Zum Beispill: *e liedere Rimm*, *eng lieder Box*, *lieder Geschir* oder als Nom composé: *e Liederrimm*, *eng Liederbox*, *Liedergeschir* (och mat Bindestréch: *Lieder-Rimm*). Dobäi kënn dann dat apaart Adjektiv op –s vun *eng lieders Posch*, *eng granits* (och *granitte*) *Plaque*, *e pabeiers Nuesschnap- pech*, *eng pabeiers* Zerwéit, *eng plastiks* *Ënnerlag/ Tut*. Dëst Adjektiv, dat am *LOD* (net awer am *LWB*) als „ondeklinéierbar“ lemmatiséiert ass, bleift problematesch fir eng Partie Lëtzebuenger. „Ech hunn eng Fro zum Adjektiv „lieders“, seet eng Studentin

op *Infolux Infodesk*, „wéi deklinéiert een dat richteg? Am weibleche kritt et keng Endung, also „eng lieders Posch“, mee wéi ass et am männlechen an am sächleche Fall? [...] Fir richtig misst et heeschen „e liederse Fotell“ an „e liederst Bett“. Mee, dat hunn ech net fonnt, just „e liedere Canapé“, mee wou ass dann do den „s‘ bliwwen? Ech perséinlech soen „e liederse Canapé“ an net „e liedere Canapé“.

Datt et déi Varianten all am Land gëtt, bestätegen net nëmmen d’Lemmatiséierung am *LOD*, mee och eng kleng Ëmfro. Niewent der Iwwersetzung mat dem Prepositionalgrupp *aus* ass dat franséisch *sac en cuir*, jee no den Informanten, mat *lieder Posch* / *Liederposch* / *lieders Posch* / *Liedersposch* iwwersat ginn, *sac en daim* mat *Daimspoch*, *sac en crocodile* mat *Krokodilspoch* / *Krokodileposch* / *Krokoposch*, *sac en étoffe* mat *stofte* / *stoffe* *Posch*, *eng Stoffepoch*. Wann ee, wéi am *LOD*, eng Wuertklass „ondeklinéierbar Adjektiv“ unhëlt, dann ass et *lieder* (ondeklinéiert) *Canapé*, *lieder Fotell*, *lieder Geschir* oder d’Zesummesetzung *Liedercanapé* / *Liederfotell* / *Liedergeschir*; cf. *lieder Stiwwelen* oder *Liederstiwwelen*. Dat ondeklinéierbar Stoffadjektiv mat –s (*lieders Posch*) wier deemno an engem Nominalgrupp en adjektivescht Element, dat eppes mam éischten Deel vum Nominalcomposé am Genitiv Partitiv ze dinnt hätt: *wou hues de déi lieders Jackett* / *Posch kaaft* (*LOD*-Beispill) wär e méi rezenten Ausdrock fir dat méi „klasescht“ *déi lieder Jackett* oder *Liederjackett*.

¹ D’Quiz-Problematik Richteg/Falsch ass bei esou Froen net déi adequaatst, well e puer Äntwerten an engems méiglech sinn. Cf. *Infolux*; *Infodesk*: *Fro zum Adjektiv „lieders“* (Zitat ënnen am Text)

² In *Lëtzebuergesch Sproocherubriken* (Schortgen, Esch-Alzette, 2013), S. 150-152: *Ass et Hëlzekëscht an engem Wuert oder hëlze Këscht an zwee Wieder?*

³ cf. Zoom op d’Sprooch: „Bindestréch“ in *d’Land*, 19.08.2010. Am leschten Abschnitt fënnt ee Beispiller vun deene verschiddeene quasi obligatoreschen Uwennungen: x-*Been*, *Uno-Sécherheetsrot*, *déi 68er-Generatioun*, *eng Bettel-Rees*, *d’Hals-Nues-Quere-Spidol*, *Point-de-Vuen*, *Roll-Lueden* ...

⁴ *wëllen*, *gliese(r)nen*, *sëlwer(n)en*, *längen*, *sametten*, *seidenen*, *stolen*, *eisenen*, *gossen* an eng weider Rëtsch, déi mat –*en* oder –*er* enden

(Suite de la page 11)

le curé ne fait que mettre en œuvre sur instruction de sa hiérarchie. S’y ajoute que les membres des fabriques d’église sont à considérer aux termes du canon 1282 comme laïcs qui participent à l’administration des biens ecclésiastiques et qui sont de ce fait tenus d’accomplir leurs fonctions au nom de l’Église, et selon le droit de celle-ci. À ce titre ils ont dû, avant d’entrer en fonction, prêter serment devant l’Évêque ou son délégué d’être de bons et fidèles serviteurs (Can. 1283), prêts à accomplir soigneusement leur fonction en bon père de famille, et à éviter tout dommage à l’Église (Can. 1284).

Leur statut d’administrateurs des biens ecclésiastiques ne doit pas faire oublier aux fabriciens qu’ils restent avant tout des fidèles au sens du droit canonique « comme baptisés ... [et] unis au Christ », et que cette union s’exerce dans le cadre de l’Église catholique « par les liens (...) du gouvernement ecclésiastique » (Can. 205). Ainsi, ils « sont liés par l’obligation de garder toujours, même dans leur manière d’agir, la communion avec l’Église » (Can. 209). Ils sont « tenus d’adhérer par obéissance chrétienne à ce que les Pasteurs (...) décident en tant que chefs de l’Église » (Can. 212)⁷. Même si les fidèles jouissent d’une « liberté d’expression prudente de leur opinion dans les matières où ils sont compétents », ils doivent « [garder] le respect dû au magistère de l’Église » (Can. 218). Enfin, « [d]ans l’exercice de leurs droits, les fidèles, tant individuellement que groupés en associations, doivent tenir compte du bien de l’Église » (Can. 223).

En 1912, tous les députés qui avaient voté en faveur de la loi scolaire, avaient été excommuniés par l’évêque Mgr Koppes ; leur seul « pêché » avait consisté à soutenir une initiative législative sous-

L’assignation des organes étatiques aurait requis l’autorisation de l’Archevêque. L’assignation de l’Archevêque et de l’Archevêché est pour sa part illégale au regard du droit canonique

trayant la nomination des instituteurs au contrôle du clergé. Forte d’un passé où elle a joué un rôle prédominant dans la société luxembourgeoise et où elle était un interlocuteur privilégié des institutions publiques, l’Église catholique a aujourd’hui bien du mal à faire passer son message spirituel et la profession de la foi chrétienne auprès d’une frange grandissante de la population, qui cherche elle-même à adapter son identité au caractère de plus en plus composite d’une société fortement marquée par l’immigration. Le maintien de l’unité interne de l’Église devrait dans ces circonstances primer sur toutes autres considérations, si l’Église catholique luxembourgeoise entend demeurer un repère spirituel au sein de notre société multiculturelle.

Or, la démarche du Syfel apparaît à maints égards comme pointant dans un sens contraire, comme ignorant les règles du droit ecclésiastiques et comme se moquant avec une étonnante insouciance des intérêts de l’Église catholique. L’attitude de ses responsables ne semble en tout cas pas imprégnée de l’esprit évangélique destiné à parfaire l’ordre lors de l’accomplissement des charges séculières dont ils sont investis (Can. 225). En refusant de se soumettre au représentant diocésain du Pontife suprême (attitude se rapprochant fort dangereusement d’un comportement que le canon 751 qualifie de schisme), ils ignorent les obligations du canon 753, qui exige des fidèles d’adhérer avec une référence religieuse de l’esprit au magistère de leur Evêque.

Malgré une association de plus en plus présente des laïcs dans le fonctionnement de ses structures et dans la mise en œuvre de ses rites cultuels, l’organisation de l’Église catholique n’a rien de démocratique. Les exigences de discipline hiérarchique et d’obéissance face à l’autorité des pasteurs marquent le droit canonique. Dans ce contexte, l’assignation lancée par des administrateurs laïcs locaux, fédérés au niveau national, qui est non seulement dirigée contre l’État, mais également contre la hiérarchie diocésaine a de quoi surprendre.

Quant au fond de l’affaire, il appartiendra aux avocats des parties impliquées de convaincre la justice de la pertinence de leurs arguments, cela évidemment sur base des textes normatifs du droit laïque.

Or, comment voir l’action en justice du Syfel à la lumière du droit canonique. Cette action ne vise pas uniquement l’État. En effet, l’Archevêque en personne et l’Archevêché en tant que personne juridique ont également été assignés à la veille de Noël 2016. La lecture que nous donnons des passages

pertinents du Code de droit canonique nous font conclure que l’assignation tant des organes de l’État que de la hiérarchie diocésaine a été irrégulière, voire illégale au regard du droit de l’Église.

Il est en effet difficile de croire que les responsables du Syfel et les administrateurs des fabriques d’église qui se sont associés à son action en justice, aient à cet effet obtenu la « permission écrite » requise en vertu du canon 1288. Ce canon dispose que « Les administrateurs n’engageront pas un procès et ne répondront pas à une citation en justice au for civil au nom de la personne juridique publique [dont ils assument la responsabilité], à moins d’en avoir obtenu la permission écrite de leur Ordinaire propre ». Dans le cas d’espèce l’Ordinaire n’est autre que l’Archevêque de Luxembourg.

Les exigences du droit canonique sont encore plus incisives lorsqu’il est question de litiges internes à l’Église. Le canon 221 interdit en effet de porter ces litiges sur la place publique. Il permet certes aux fidèles de « revendiquer légitimement les droits dont ils jouissent dans l’Église », mais il ne leur est permis de défendre ces droits que devant le « for ecclésiastique compétent ».

L’assignation des organes étatiques aurait donc requis l’autorisation de l’Archevêque, et nous avons toutes les raisons de croire que tel ne fut pas le cas. L’assignation de l’Archevêque et de l’Archevêché est pour sa part illégale au regard du droit canonique, parce que ce volet du litige ne peut, selon le canon cité, être porté que devant les instances juridictionnelles internes de l’Église catholique.

La réplique du Christ aux pharisiens « Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu », mériterait peut-être d’être méditée.

Paul Schmit est juriste et conseiller spécial du ministre de l’Intérieur ; il est l’auteur du projet de loi n° 7037.

¹ Les communes territorialement concernées par ces 150 églises viennent d’être individuellement contactées pour décider si, de leur propre gré, elles entendent en acquérir la propriété, dans la perspective de transcrire leur décision dans le projet de loi.

² Il s’agit là des patrimoines jusqu’ici administrés par les fabriques d’église locales, dont ne font pas partie les possessions luxembourgeoises des congrégations et ordres religieux catholiques établis au Luxembourg et celles des associations et fondations relevant de ces congrégations et ordres.

³ Selon l’article 3 de la Charte européenne de l’autonomie locale du 15 octobre 1985, le concept d’autonomie locale couvre « le droit et la capacité effective pour les collectivités locales de régler et de gérer, dans le cadre de la loi, sous leur propre responsabilité et au profit de leurs populations, une part importante des affaires publiques ».

⁴ La Chambre des députés et le Conseil d’État ont entre-temps été saisis des amendements afférents que le Conseil de gouvernement a adoptés en séance du 26 juillet 2017.

⁵ Michel Pâques, Diane Déom, Pierre-Yves Erneux, Dominique Lagasse : « Domaine public, domaine privé. Biens des pouvoirs publics ». *Répertoire Notarial*, Larcier, 2008, p. 209, n° 151. (À noter que la Constitution belge qui a gardé l’ancien libellé de l’article 16 modifié au Luxembourg par la révision constitutionnelle du 24 octobre 2007 ne se distingue du texte luxembourgeois que par le caractère préalable de l’indemnité due en cas d’expropriation : « Nul ne peut être privé de sa propriété que pour cause d’utilité publique, dans les cas et selon la manière établis par la loi, et moyennant juste et préalable indemnité ».)

⁶ Répertoire pratique du droit belge ; v° *Domaine*, n° 316.

⁷ Cf. Romain Hilgert, « Demut und Gehorsam », *d’Land*, 16.12.2016

L’arrogance du pouvoir politique

Fernand Entringer

« La politique de ceux dont le but est au-delà du temps est toujours pacifique, ce sont les idolâtres du passé et de l’avenir, du souvenir réactionnaire et du rêve utopique, qui font les persécutions et les guerres ».

Aldous Huxley, *Philosophia perennis*, p.22.

En retard sur l’échéancier de Dan Kersch, le Conseil d’État a déposé en date du 14 juillet son avis sur l’abolition des fabriques d’église et le transfert de leurs biens à un fonds à créer sous la direction et la gestion de l’Archevêché. Ce texte d’une cinquantaine de pages est fort curieux pour les affirmations qu’il contient, notamment :

- quant à la convention signée en date du 26 janvier 2015 entre l’Archevêque et le ministre de l’Intérieur,
- quant à la validité du concordat signé par Bonaparte avec le Saint Siège,
- quant à la notion de « mise à disposition » des biens du culte,
- quant à l’expropriation des biens des fabriques au profit dudit fonds, et cetera.

Par ailleurs, l’avis corrige le projet de loi du gouvernement, en recommandant l’idée d’un rapport de droit public entre l’Église et les autorités tant nationales que locales. Là où Dan Kersch voulait la cassure radicale, c’est-à-dire une relation purement privée, le Conseil d’État a plaidé en quelque sorte pour une continuation *soft* dans la tradition. Au lieu d’un divorce clair et net, le Conseil recommande en quelque sorte une simple séparation de biens.

Reste que l’essentiel n’est pas là. L’essentiel n’est pas dans ce qu’a dit le Conseil d’État, mais dans ce qu’il a passé sous silence. À croire que cette institution vit en marge de la société luxembourgeoise, à croire qu’elle n’a jamais entendu parler d’une procédure judiciaire pendante entre plus d’une centaine de fabriques d’église à l’encontre tant de l’État que du chef hiérarchique de ces fabriques, c’est-à-dire l’Archevêque. À croire que les arguments développés dans cette demande en justice sont du vent !

Or ce conflit, du jamais vu dans ce pays, pose des questions juridiques autrement plus épineuses que celles soulevées, à minima, par le Conseil d’État.

La jurisprudence de la CEDH

La Convention européenne des Droits de l’Homme (CEDH), dont le Conseil d’État ne parle jamais, consacre l’article 9 (alinéa 1) au droit à la liberté de penser, de conscience et de religion. Selon l’alinéa premier, ce droit implique « la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé... ».

À l’alinéa 2, ce droit est restreint uniquement quant à la liberté de manifester sa religion ou ses convictions par « des mesures nécessaires dans une société démocratique à la sécurité publique, à la protection de l’ordre, de la santé ou de la morale publique ou à la protection du droit des libertés d’autrui ». Encore ces restrictions doivent-elles faire l’objet d’une loi formelle.

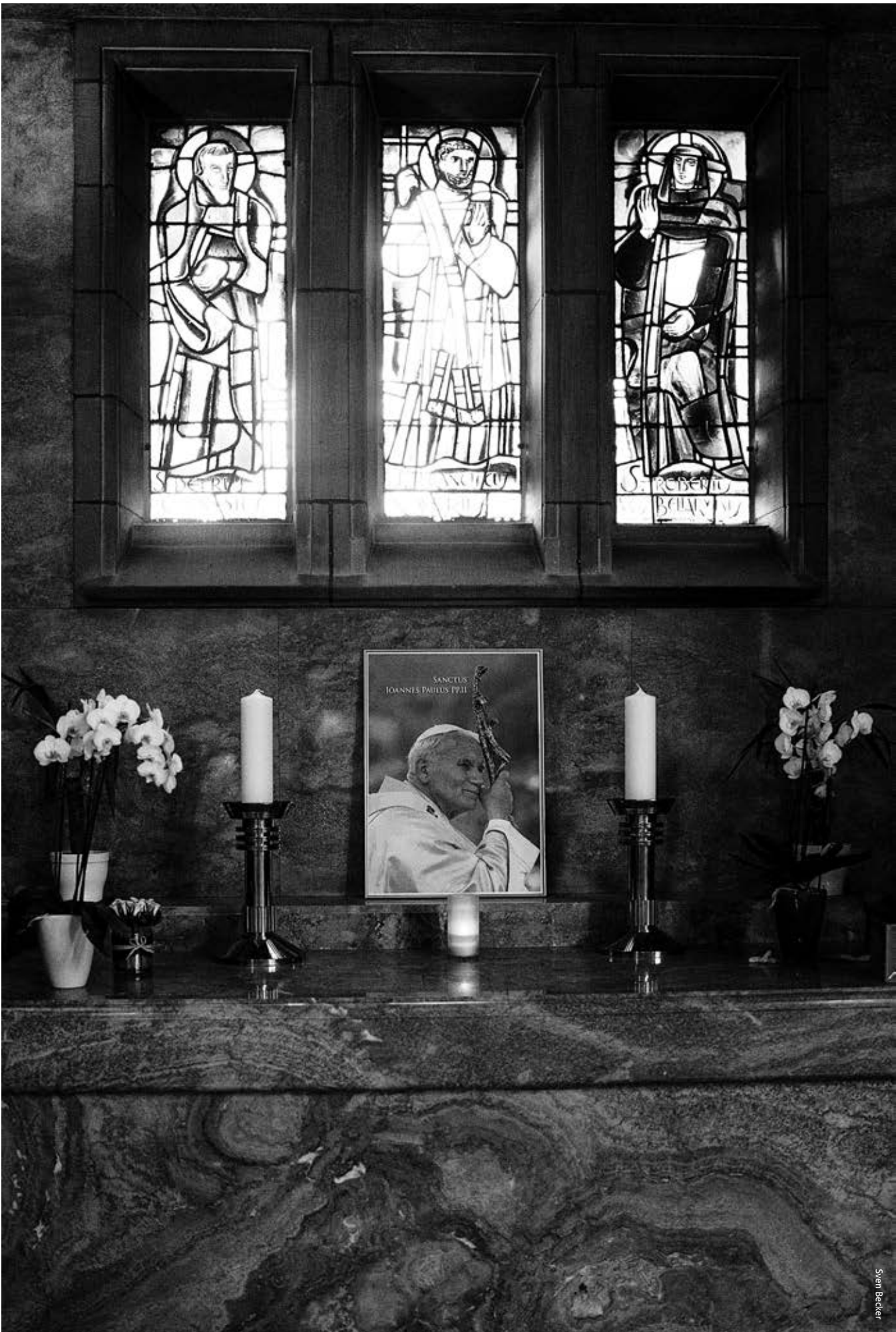
Ce qui frappe dans l’alinéa premier c’est que la manifestation religieuse est protégée dans son exercice tant individuel que collectif. La religion en effet se distingue d’une pensée politique, philosophique ou même d’une spiritualité qui peuvent toutes être parfaitement individuelles et donc totalement intériorisées. Or une religion se vit et se pratique au pluriel.

Dans l’affaire « Église métropolitaine de Bessarabie et autres c./ Moldova », (arrêt du 13 décembre 2001, req. 45701/99), la CEDH a rappelé et fixé à nouveau certains principes généraux qu’il importe de reproduire :

« 114. La Cour rappelle sa jurisprudence constante selon laquelle, telle que la protège l’article 9, la liberté de pensée, de conscience et de religion représente l’une des assises d’une ‘société démocratique’ au sens de la Convention. Elle figure, dans sa dimension religieuse, parmi les éléments les plus essentiels de l’identité des croyants et de leur conception de la vie, mais elle est aussi un bien précieux pour les athées, les agnostiques, les sceptiques ou les indifférents. Il y a du pluralisme – chèrement conquis au cours des siècles – consubstantiel à pareille société (...).

116. Toutefois dans l’exercice de son pouvoir de réglementation en la matière et dans sa relation avec les divers religions, cultes et croyances, l’État se doit d’être neutre et impartial (...). Il y va du maintien du pluralisme et du bon fonctionnement de la démocratie, dont l’une des principales caractéristiques réside dans la possibilité qu’elle offre de résoudre par le dialogue et sans recours à la violence les problèmes que rencontre un pays, et cela même quand ils dérangent (...). Dès lors, le rôle des autorités dans ce cas n’est pas d’énayer la cause des tensions en éliminant le pluralisme, mais de s’assurer que des groupes opposés l’un à l’autre se tolèrent (...).

117. La Cour rappelle aussi qu’en principe le droit à la liberté de religion tel que l’entend la Convention exclut l’appréciation de la part de l’État quant à la légitimité des croyances religieuses ou aux



La mise à disposition du clergé catholique des biens du culte nationalisés en 1789 se passait comme si Napoléon avait inventé le principe de subsidiarité 150 ans avant la création de cette idée-là

modalités d’expression de celles-ci. Des mesures de l’État favorisant un dirigeant ou des organes d’une communauté religieuse divisée ou visant à contraindre la communauté ou une partie de celle-ci à se placer, contre son gré, sous une direction unique, constitueraient également atteinte à la liberté de religion. Dans une société démocratique, l’État n’a pas besoin de prendre des mesures pour garantir que les communautés religieuses soient ou demeurent placées sous une direction unique (...).

118. Par ailleurs, les communautés religieuses existant traditionnellement sous la forme de structures organisées, l’article 9 doit s’interpréter à la lumière de l’article 11 de la Convention qui protège la vie associative contre toute ingérence injustifiée de l’État. Vu sous cet angle, le droit des fidèles à la liberté de religion, qui comprend le droit de manifester sa religion collectivement, suppose que les fidèles puissent s’associer librement, sans ingérence arbitraire de l’État (...).

Cultes, services publics et subsidiarité

Cet important arrêt a été encore confirmé par l’arrêt « SAHIN c./ Turquie » du 10 novembre 2005 (req. 44774/98) en sorte qu’on est en droit de soutenir, sans risque d’erreur que ces principes expriment le droit commun en la matière, droit commun dont la CEDH ne se départira pas à l’avenir.

Ces principes valent tout autant en régime de séparation pure entre Église(s) et État (France) qu’en régime de religion(s) reconnue(s) (Luxembourg).

La notion de séparation signifie seulement qu’il n’y a pas ou plus de culte reconnu. La séparation ne méconnaît ni l’exis-

tence des religions ni des cultes. Elle les reconnaît comme tels mais non comme services publics. Pratiquer une religion, c’est se livrer à une activité privée sans plus dans l’optique de la séparation. « Avant 1905 il y avait l’Église et l’État, deux pouvoirs négociant leurs rapports. Après 1905, tout s’est changé sur ce plan métajuridique où subsiste seul l’imperium de l’État. En apparence, la loi de 1905 [française] ne touche pas l’Église catholique, qui peut demeurer une réalité sociale, une autorité morale, une force politique. Elle n’enlève à l’Église aucun pouvoir : elle cesse de la considérer comme un pouvoir. (...) » (Esprit – juin 2005, p. 96)

Au début du XIX^e siècle, à l’époque de la création des fabriques d’églises, le Luxembourg comptait quelque 180 000 habitants, dont 85 pour cent étaient d’obédience catholique. Actuellement, le nombre des pratiquants est tombé à moins de quinze pour cent et nous sommes devenus une société multiculturelle de près de 600 000 habitants.

Repenser dans ces conditions les relations de l’État avec les cultes, tous les cultes, est une nécessité incontournable qui doit s’inscrire dans la stricte légalité, le respect des droits acquis, le respect du pluralisme multiculturel, mais aussi et surtout, au niveau de l’État, l’obligation de neutralité à l’égard des confessions et la non-ingérence dans l’organisation interne de celles-ci dans le sens de la jurisprudence de la CEDH.

Timeo Danaos...

Dès la fin de la Révolution (1801), Bonaparte et Portalis « mettaient à disposition » du clergé catholique les biens du culte nationalisés en 1789, mais ne s’exprimaient pas sur le sens de cette mise

La redéfinition des relations de l’État avec les cultes, tous les cultes, doit s’inscrire aussi et surtout, au niveau de l’État, dans l’obligation de neutralité à l’égard des confessions et la non-ingérence dans l’organisation interne de celles-ci dans le sens de la jurisprudence de la CEDH

à disposition, qui n’a pas son équivalent dans le code civil, paru en 1804, c’est-à-dire à la même époque. Le flou de cette notion qui n’est ni propriété, ni usufruit ou jouissance était voulu. Cette mise à disposition est un curieux exemple de décentralisation pour la gestion au quotidien et l’administration de ces biens, d’autant plus remarquable que la France post-révolutionnaire était et est toujours la démocratie la plus centralisée d’Europe.

Tout se passe comme si Napoléon avait inventé le principe de subsidiarité 150 ans avant la création de cette idée-là. L’idée de subsidiarité reprend du reste bien la raison d’être des fabriques gérées par les paroissiens eux-mêmes. Leur indépendance était certes relative, car elle dépendait à la fois de la tutelle du pouvoir civil et du pouvoir religieux, mais sa réalité était acquise *erga omnes* et fonctionnait à merveille pendant plus de deux siècles.

C’est dans ce contexte qu’il faut comprendre la révolte, car c’est bien d’une révolte qu’il s’agit, des fabriques d’églises qui ont entamé une procédure à l’encontre de l’État et de l’Archevêque le 28 décembre 2016, par leur assignation très fouillée en droit.

Le recours à la justice est appelé à contrecarrer tant l’arrogance du pouvoir politique que l’appropriation par l’Archevêque de ce qui ne lui a jamais appartenu ni en propriétaire, ni autrement. « Timeo Danaos et dona ferentes » disait le roi des Troyens en recevant des Grecs en cadeau le fameux cheval de Troie bourré de soldats (Virgile : *Enéide*) ce qu’on peut traduire librement par : « les cadeaux des Grecs me font peur ».

Il en va de même des donations avec biens d’autrui que Dan Kersch fait à l’Archevêché en érigeant celui-ci, grâce à sa loi, en grand propriétaire immobilier qui dorénavant est appelé à manier tout à la fois la spéculation et le goupillon. « Écrasez l’infâme » disait Voltaire en parlant de l’Église. Dan Kersch ne l’écrase pas, il la pourrit !

Appelé par le Conseil d’État à modifier partiellement son projet de loi, dans le sens recommandé par l’avis, Kersch écrit : « Toutefois, suite à l’échange de vues entre le ministre de l’Intérieur et les représentants de l’Archevêché, le 24 juillet 2017, il a été jugé approprié d’adopter quelques-unes de ces propositions pour mieux tenir compte des vues de l’Archevêché, notamment en ce qui concerne l’organisation du futur Fonds ».

Une fois de plus les fabriques d’églises sont les laissées pour compte !

En guise de conclusion ...

L’État viole son obligation de neutralité en intervenant dans l’organisation interne de l’Église en abolissant, fût-ce de l’accord de l’Archevêché, les fabriques existantes et en remplaçant celles-ci par un fonds dépendant de l’Archevêque.

Que l’État règle la question de la propriété des biens du culte une fois pour toutes en collaboration avec les parties concernées, est une chose parfaitement légitime. Qu’il s’érige en architecte de l’administration de ces biens, cela n’est pas possible, comme n’est pas tolérable qu’il veuille *iure imperii* abolir les fabriques pour les remplacer par des entités sans personnalité juridique, qu’elle soit civile ou publique. Même la qualité du culte reconnu accordée à l’Église ne permet pas ces initiatives, car il n’y a pas, à proprement parler, de culte reconnu au regard de la CEDH et de sa jurisprudence bien acquise. Dorénavant, il y aura au Luxembourg l’Église officielle, celle de l’Archevêché et celle du maquis, celle des fabriques rebelles.

Bienvenue à Hollerich – les deux églises !!!

Fernand Entringer est conseiller du Syndicat des fabriques d’église (Syfel).



Parce que la place Clairefontaine est notre place de la République à nous, celle où se terminent les manifestations politiques et où se réunissent les étudiants / syndicalistes / réfugiés lors de leurs protestations, la Theaterfederatioun, dans son grand projet de démocratiser l'accès au théâtre, déplace cette année son *Theaterfest* du Neimënster sur cette place. Samedi 16 septembre, de 14 heures à minuit, s'y enchaîneront spectacles de rue, extraits de pièces et de chorégraphies programmées la saison prochaine, lectures, stands et rencontres avec les artistes. La journée se terminera festivement, avec un concert d'Autumn Sweater à 21 heures et des deejays pour faire danser jusqu'au matin. Carole Lorang, la nouvelle présidente de la Theaterfederatioun, modernise cette vieille fédération qui était jusque-là le repaire des directeurs de théâtre. Elle a pris l'engagement de l'ouvrir à toutes les professions – et de les rapprocher du public. jh

Art contemporain



De la délicatesse

Carine Kraus est une artiste-peintre aussi discrète que l'est son travail. Mercredi prochain, 6 septembre (à partir de 19 heures), elle inaugurera une exposition personnelle que lui consacre le Saarländisches Künstlerhaus à Sarrebruck, *Zwischenräume*. Interrogée sur le thème de son exposition, de ce qu'elle y montrera, elle répond : « Mon thème c'est l'indicible, ce qui ne s'exprime pas en mots. Rendre visible l'indicible du moment et de l'éternité, des entres-temps. Sans mots. Par la peinture uniquement. Dans le moment, aujourd'hui. Le mouvement, d'où il vient où il va, où il se trouve ». Dans le catalogue, on voit ses nouvelles peintures, des portraits de figures sans tête, danseurs (image du haut : *Moment I*), cavaliers, enfants (*Dimanche à Basse Terre*, image du bas), qui n'en deviennent que plus mystérieux (jusqu'au 22 octobre ; kuensterhaus-saar.de). jh

Politique



Un peu de pression

Le député CSV Félix Eischen a lu l'article du *Land* du 11 août sur les aides financières aux productions audiovisuelles – 51 millions d'euros investis depuis janvier 2016 – et demande des renseignements supplémentaires au ministre des Médias Xavier Bettel (DP) : À quelles productions cet argent a-t-il été versé ? Combien de personnes travaillent vraiment dans le secteur, et, surtout : Qu'en est-il de la réforme de la législation demandée par les producteurs ? « Le ministre veut-il vraiment réformer la loi sur le Filmfong ? Et si oui, qu'est-ce que le ministre voudrait-il y changer ? » demande le député. Selon les informations du *Land*, les réalisateurs et scénaristes auraient également demandé une entrevue avec Xavier Bettel, de peur de voir les producteurs écrire le texte eux-mêmes. jh



Populaire / populiste



Serge Wilmes (CSV, pas sur la photo), candidat au poste de maire dans la capitale, quant à lui, demande au même ministre Xavier Bettel s'il ne serait pas temps de protéger la *Schueberfouer* et autres fêtes foraines comme patrimoine culturel (photo : sb) et de leur consacrer un musée. La *Fouer* est une des principales manifestations électorales de la capitale, avec la *Braderie*, qui aura lieu lundi. jh

Festival



Lucky Punch,

on recule un peu devant la dénomination, en boxe, un coup décisif porté avec un peu de chance, alors que le programme de la manifestation en question porte sur pas moins de neuf rounds, pour rester dans le même langage. Neuf étapes même, sur un ring bien élargi, passant la Moselle, d'Ober- à Wasserbillig. Des stations musicales, pour cette organisation, demain samedi à partir de 20 heures, de la Gesellschaft für Aktuelle Klangkunst Trier, projet initié par Bernd Bleffert, Thomas Rath et Klaus Reeh. Début, et là on suit volontiers le nom, par un coup de tonnerre (dans l'espoir qu'il restera musical), avec *Thunder*, de Peter Eötvös, avant de prendre le bateau traversier avec des improvisations vocales, et arriver à l'église saint-Martin et son orgue. Retour sur le rivage est, au Contemporaneum et son parc, avec entre autres *Hüllen*, « Tanzstück zwischen innerer und äusserer Ver-wandlung von und mit Annick Pütz ». C'est dire que la production s'avère pour de bon transfrontalière, lieux, sponsors, participants. Fin vers 22. 30 heures, sur les *Liebeslieder*, composition de Wolfgang Grandjean sur des poèmes d'Ulla Hahn, dans l'interprétation de la soprano Susanne Ekberg accompagnée au piano par Gottfried Sembdner (<http://klangkunst-trier.de>). lk

Arts plastiques



« Vieille salope ! »

Gregor Schneider, lorsqu'il vivait et travaillait dans sa maison natale à Rheydt, en Allemagne, dont la transposition à Venise en 2001 en tant que *Totes Haus* u r lui avait rapporté le Lion d'or, avait une cohabitante (fictive ?) dans cette maison dans laquelle on suffoquait de *Gemütlichkeit* : Hannelore Reuen. Plus tard, il l'installa dans toutes ses expositions en tant que *Alte Hausschlampe*, couchée par terre, sur le ventre, immobile, et on se demande toujours s'il s'agit d'une poupée ou d'une actrice. L'artiste luxembourgeois Jerry Frantz s'en est très fortement inspiré pour son œuvre *Le Jugement de Crète – Der Fluch des Daedalus* (photo : rs), installée dans la grande exposition organisée par Rafaël Springer dans l'ancien siège de la Banque de Luxembourg à la gare centrale. Sauf que chez Frantz, il s'agit clairement d'une scène de crime, et que la victime serait une critique d'art blonde (tiens, tiens...). L'exposition, à laquelle participent aussi d'autres artistes invités par le peintre et qui s'étend sur 3 000 mètres carrés, n'est ouverte que sur rendez-vous (téléphone 621 290 750). jh

Architecture



Quel espace pour quelle architecture luxembourgeoise ?

En mai de cette année, lors de l'inauguration du pavillon luxembourgeois de Mike Bourscheid et de la biennale d'art de Venise, le secrétaire d'État à la Culture Guy Arendt et le couple héritier visitaient le futur espace que compte louer le Luxembourg à un premier étage du gigantesque Arsenale (photo : TPC), sans toutefois signer le contrat encore. « Nous n'allons communiquer les détails du contrat que lorsque nous l'aurons signé », répondait cette semaine l'attaché de presse du ministère de la Culture, Max Theis, à la question de ce nouveau site. D'après nos informations, le ministre Xavier Bettel (DP) se rendrait lui-même à Venise en début de la semaine prochaine pour (enfin) signer ledit contrat. Les propriétaires de la Ca' del Duca avaient été informés en début d'année que le Luxembourg ne voulait plus prolonger le bail de cet hôtel particulier qui a servi de pavillon aux artistes et architectes autochtones durant presque vingt ans.

Or, le temps presse désormais pour la conclusion de ce nouveau bail, car la prochaine biennale, celle d'architecture, s'ouvrira fin mai 2018 déjà. Aucun appel à idées n'a encore été lancé à huit mois de ce délai, le Luca (ancienne Fondation de l'architecture), normalement en charge de la production du pavillon luxembourgeois à Venise pour le compte du ministère de la Culture, sollicité sur la question par le *Land*, n'a pas daigné répondre. La biennale vénitienne pourtant a été particulièrement rapide à annoncer ses curateurs – les Irlandaises Yvonne Farrell et Shelley McNamara – et le thème de son exposition centrale : *Freespace*, et ce dès janvier, respectivement juin de cette année. L'Allemagne a déjà sélectionné l'équipe de son pavillon : le collectif Graft y parlera d'*Unbuilding walls* ; les États-Unis enverront l'équipe SAIC/University of Chicago pour *Dimensions of citizenship* et la Belgique a choisi les très jeunes architectes de Traumnovelle. L'État luxembourgeois met à disposition 240 000 euros par an pour la réalisation des pavillons d'art et d'architecture respectivement. Mais un bon pavillon ne tombe pas du ciel. jh



Kino

Aufschrei gegen Aids, Ode an das Leben

Anina Valle Thiele

Die Einstellungen des bedeutungsschweren Dramas *Philadelphia* (1993) mit Tom Hanks als dahinsiehendem Aids-kranken Homosexuellen kleben noch immer an einem. Pathos hing in dem Hollywood-Drama in nahezu jeder Szene in der Luft. Und doch markierte der Film eine Zäsur, wurde doch erstmals das Tabu um den tödlichen Virus gebrochen, kam die gesellschaftliche Diskriminierung Homosexueller ans Licht. Manchmal braucht es offenbar 25 Jahre, bis der richtige Ton, die richtigen Bilder gefunden werden.

Robert Campillo gelingt es mit *120 battements par minute* jedenfalls für die Krankheit zu sensibilisieren, wenngleich der Rahmen auf den ersten Blick etwas einfallslos daherkommt: auf der einen Seite Act Up, eine Gruppe furioser Aktivist*innen, die mit spektakulären Aktionen die Öffentlichkeit aufrütteln wollen, auf der anderen Seite der böse Pharmakonzern Melton Pharm, der bewusst einen Wirkstoff unter Verschluss hält, der den Verlauf der Krankheit verzögern könnte.

Und doch ist Campillos Drama, das bei den Filmfestspielen in Cannes als Favorit des diesjährigen

Sex, Intimität und Solidarität zeigt Robin Campillo in meist ausdrucksstarken Bildern – wenngleich nicht gänzlich kitschfrei

Congés annulés

Congés mérités

Sébastien Cuvelier

Les aficionados avaient coché les dates depuis quelque temps. Pas de dîner de famille ou d'escapade au cinéma en amoureux cette semaine-là. Pas de réunion à huit heures du matin. Le barbecue entre potes attendra aussi. Non, pour cette dernière semaine des *Congés annulés* au programme saisissant, il fallait être aux Rotondes tous les soirs. Une dernière ligne droite dantesque qui s'est avérée un peu moins passionnante que prévue à l'heure du bilan, mais néanmoins avec quelques fulgurances.

La soirée la plus attendue par les *indie-nerds* était sans doute la double affiche Holy Fuck – Alex Cameron. S'ils n'ont pas grand-chose en commun musicalement, les Canadiens et l'Australien ont chacun dans leur style assez d'audace pour ne pas laisser indifférent. Ouvrant le bal, Alex Cameron aurait sans doute mérité mieux qu'une apparition prématurée, mais l'horaire n'a vraisemblablement que peu d'importance sur sa performance. Marcel blanc, chevelure blonde gominée tirée en arrière, teint blafard, silhouette longiligne, l'Australien fascine avant même de se déhancher de manière sulfureuse sur sa musique aux accents 80s. Alex Cameron, c'est l'histoire d'un loser magnifique, d'un gitan des temps modernes qui semblait abonné aux tournées pourries. Puis un jour le miracle s'accomplit, le crooner dégingandé fan d'Alan Vega devient la nouvelle (anti-)star de la *synthpop*, version hémisphère sud. Entre danses subversives, poses langoureuses, râles sexuels et monologues complètement décalés, on est vite fasciné par ce type, ou ce personnage, sorte de Ziggy Stardust de bal populaire. N'importe qui à sa place serait vu comme un beauf, un animal de foire dans une *Schueberfouer* fantasmée, à qui on jetterait des morceaux de *gromperekichelcher* au son de musique d'auto-tamponneuses. Mais Alex a la classe. Il se dandine comme Nick Cave, sa carrure élancée se tortille au son du saxophone de Roy Molloy, son compère de longue date. Alex se fiche pas mal de ce qu'on pense de lui. Il est bien trop occupé à prendre sa revanche jubilatoire sur le monde.

Jubilatoire, le concert de Holy Fuck l'était également. Dans une version punk et *in your face*. Sans répit pour les jambes et les oreilles, parfois au bord du saignement. C'est que le quatuor



Adele Haenel

Jury-Direktors Pedro Almodovar galt, aber keine der begehrten Palmen, sondern den *Grand Prix* gewann, ein durch und durch gelungener Film, der das Leben ohne Larmoyanz und falsches Pathos feiert.

Von Beginn an folgt die Kamera den symbolträchtigen Aktionen der militanten Gruppe Act Up. Man sieht ihre Mitglieder in einem großen Hörsaal über Formen des Protests, geeignete Plakate und Flyer erhitzt diskutieren; man sieht sie zornig in Schulklassen stürmen und Flyer und Kondome verteilen. Stille Aktionen, mit schwarzen Kreuzen am Boden liegend, gehören genauso zum Repertoire von Act Up wie Märsche im Gedenken an verstorbene Kameraden oder Flashmobs, wie das Hineinplatzen in Versammlungen des Pharmakonzerns: Blutrote Wasserluftballons klatschen an die Konzernzentrale und zerlaufen über dem Logo der Firma; die Botschaft: „Ihr habt Blut an den Händen!“ wird unmissverständlich transportiert. Dass die Proteste von Act Up nie gekünstelt wirken, mag auch daran liegen, dass Campillo das Drehbuch zum Film gemeinsam mit Philippe Mangeot, von 1997-1999 Präsident von Act Up, geschrieben hat.

Mit Adèle Haenel (der Hauptfigur in *La fille inconnue*, dem letzten Film der Dardenne-Brüder) erlebt man eine überzeugende militante Kämpferin, der die Rolle auf den Leib geschrieben scheint. Und natürlich kommt der Film nicht ohne eine intime Liebesgeschichte aus. „Was machst du eigentlich so im Leben?“, wird Nathan (Arnaud Valois) Sean (Nahuel Pérez Biscayart) verträumt in einer der Versammlungen fragen. Dessen lakonische Antwort: „Ich bin im Leben HIV-positiv“, bevor man beider Beziehung in einfühlsamen Einstellungen folgen kann. Sex, Intimität und Solidarität bis in den Tod zeigt Campillo in meist ausdrucksstarken Bildern – wenngleich nicht gänzlich kitschfrei. Die blutrote Seine, Wellen am Meer und Sonnenuntergänge laden das Drama an manchen Stellen unnötig auf.

Und doch ist *120 battements par minute* ein Film, der wirklich aufwühlt und trotz seiner 142 Minuten keinerlei Längen hat. Zu den schrillen Tönen und Beats von Jimmy Somervilles' *Smalltown Boy*, „ein emotionaler Schrei“, wie der Glasgower Sänger selbst über sein Lied sagte, das zu dem Song der Schwulenbewegung der Achtzigerjahre werden sollte, sieht man die jugendlichen Aktivist*innen von Act Up tanzen, ungezügelter *Safer-Sex* haben, demonstrieren und dem Virus trotzen, einem filmischen Aufschrei gleich; raus aus dem stigmatisierten Schattendasein, rein ins Leben.

Genau darin liegt das Unglaubliche dieses Films, dass er es schafft, eine lebensfrohe Botschaft zu transportieren. Es ist, als würde Campillo einem durch seine mutigen Aktivist*innen zurufen: Feiert das Leben, hab Sex und tanzt, bis es zu früh zu Ende ist!

Cinémasteak

Le massacre des innocents

On peut affirmer sans trembler : *Umberto D.* (1952) est l'un des plus beaux films du néo-réalisme italien. Cette réussite, on la doit, une fois de plus, à la collaboration entre le cinéaste Vittorio De Sica et le scénariste Cesare Zavattini, avec lequel il réalisa quatre films au lendemain de la guerre (*Sciuscià*, 1946 ; *Ladri di biciclette*, 1948 ; *Miracolo a Milano*, 1951).

Le titre renvoie secrètement au père du réalisateur, Umberto De Sica, auquel le film est dédié, mais aussi à son protagoniste, Umberto Domenico Ferrari, fonctionnaire du Ministère des Travaux publics à la retraite. Pour ce rôle, le cinéaste cherche un « visage neuf, anonyme » avec des « yeux honnêtes », note-t-il dans ses mémoires (*La Porta del Cielo. Memorie* 1901-1952). Il trouvera finalement son interprète au cours d'une promenade sur la Piazza della Minerva, à Rome : il s'appelle Carlo Battisti et exerce à l'université de Florence en tant que professeur de philologie. Il a 65 ans et ne possède aucune expérience du jeu d'acteur.

Umberto D. de Vittorio De Sica est l'un des plus beaux films du néoréalisme italien

De Sica s'empare d'un cliché – celui du « pauvre vieux » – dont il parvient à tirer une charge émotionnelle et politique inouïe. L'histoire débute à partir d'une manifestation de retraités réclamant l'augmentation de leurs pensions. Ils finiront dispersés par la police. Tout le travail du cinéaste consistera à restituer avec empathie le quotidien d'une personne âgée exposée à toutes sortes de privations. Les émotions conduisent le spectateur à prendre position en faveur de ceux qui sont victimes d'injustices sociales. Ces émotions sont exacerbées par l'unique ami d'Umberto, le petit chien Flyke, capable de toutes les acrobaties circassiennes, et par la solidarité qui naît avec une jeune servante, Maria (Maria-Pia Casilio). Telle est, pour De Sica, la sainte communauté des innocents : une personne âgée, un chien, une servante, auxquels il convient d'ajouter les enfants. Les adultes, en revanche, se distinguent par leur indifférence et leur égoïsme. Le monde en ressort clivé : il y a d'un côté ceux qui souffrent, et de l'autre ceux qui chantent (tel est le passe-temps favori de la logeuse qui s'apprête à expulser Umberto).

En cette année 1952, il n'est pas bon d'adopter la cause des exclus. Alors que *Umberto D.* était pressenti pour recevoir la Palme d'or au Festival de Cannes, les autorités italiennes feront pression pour que la récompense revienne à *Due soldi di speranza* (1952) de Renato Castellani. Le fameux Giulio Andreotti, réformateur de l'industrie cinématographique italienne, publia une lettre ouverte dans laquelle il dénonçait *Umberto D.* comme étant un film communiste qui montrait une image défavorable de la nation. C'est à lui, également, que l'on devra cette devise qui traduit un changement d'époque: « Moins de guenilles, et plus de jambes ! » Ainsi devine-t-on la triste morale de cette histoire : fermons les yeux pour être heureux... Loïc Millot

Umberto D. de Vittorio De Sica (Italie, 1952, 90 mn.) sera projeté le jeudi 7 septembre à 20h30 à la Cinémathèque de la Ville de Luxembourg, place du Théâtre.

Pour cette dernière semaine des Congés annulés au programme saisissant, il fallait être aux Rotondes tous les soirs, une dernière ligne droite dantesque

chambre, écoutant ses idoles Leonard Cohen ou Pink Floyd. Un surdoué qui a digéré trois décennies de rock indé, sorti des albums à foisons en écoute libre sur Bandcamp tout en tenant à jour son Tumblr, avant de se faire dénicher par le label Matador grâce aux arcanes des *interwebs*. La voix d'une génération désenchantée. Un *songwriter millénial* d'une audacieuse simplicité, capable de sortir un morceau intitulé *The Ballad of the Costa Concordia*.

Le concert de Car Seat Headrest commence dos au public. Will Toledo triture sa guitare, stoïque. Une intro longue, électrique, tendue mène à *Fill in the blank*, morceau d'ouverture de *Teens of denial*, son premier véritable album studio après la compilation *Teens of style*. Son style apathique contraste avec l'énergie de son guitariste Ethan Ives, chevelure bouclée au vent et t-shirt de *metal* sur les épaules. La *setlist* balaie tous les tubes du jeune groupe, et on se dit qu'on n'a plus entendu des morceaux rock aussi efficaces depuis le premier album des Strokes. Une immédiateté pop, une spontanéité qui fait mouche. Les tubes s'enchaînent : *Unforgiving girl*, *Drunk Drivers/Killer whales*. Sur *Vincent*, Will chante « If I'm being honest with myself, I haven't been honest with myself ». On en oublie son jean beaucoup trop court engoncé dans des chaussettes à la Tintin, son attitude autiste, l'impression de ne pas vouloir être là. On ferme les yeux et les poils se dressent. Une heure plus tard, Will est déjà remonté dans son *tour bus* aux vitres fumées. Pas le style à faire la fête.



Holy Fuck, Car Seat Headrest et Alex Cameron (de gauche à droite) aux Rotondes



Sébastien Cuvelier

Skulptur.Projekte Münster

Antidotes aux préjugés sur l’art actuel

Christian Mosar

En 2007, lors de la quatrième édition des *Skulptur.Projekte* à Münster, l'artiste britannique Jeremy Deller distribuait des graines de l'arbre en mouchoirs aux visiteurs d'une colonie jardinière dans la périphérie de la ville. Cet arbre, d'origine chinoise, dont la floraison ressemble à une pluie de mouchoirs blancs, n'écloît qu'après une dizaine d'années. Il s'agit du même cycle que celui des *Skulptur.Projekte*, créés en 1977. Conçue comme une exposition décennale, l'histoire commence avec un refus : en 1974 les bourgeois de la ville s'offusquaient de se voir proposer une acquisition publique d'une œuvre de l'artiste George Rickey. Ce refus a motivé Klaus Bussman et Kaspar König de développer une sorte de laboratoire temporaire sur la notion d'art dans l'espace public. En 1977, l'exposition qui en résulte est un travail pionnier qui a fait date dans l'histoire de l'art contemporain. Cet été, la cinquième édition des *Skulptur.Projekte* réunit pendant cent jours 35 artistes sur un parcours réparti à travers l'espace urbain et périurbain de la ville de Münster.

En 2007, Deller avait demandé aux propriétaires des petits chalets de la colonie de jardinage de tenir des journaux intimes sur le thème du microcosme de leur jardin. Ces carnets sont maintenant exposés à la cinquième édition des *Projekte* qui se déroule dans le cadre d'une sorte de *Grand tour* de l'art contemporain entre Kassel, Venise et Münster.

La ville de Münster a adopté le surnom de *Fahrradstadt*, dès les années 90. La ville compte plus de 100 000 cyclistes quotidiens sur ses chemins aménagés, notamment la *Stadtpromenade*, sorte de véritable périphérique à vélos. Au-delà de cette périphérie du parcours cycliste se situe une des œuvres majeures de cette édition des *Skulptur.Projekte*. Située dans une patinoire désaffectée, l'installation de Pierre Huyghe (né en 1962) propose une interaction complexe entre naturel et artificiel, entre architecture et nature, entre matérialité brute et mondes virtuels. Intitulé *After alife ahead* cet ensemble intrigue aussi bien par ses dimensions monumentales que par son association mystérieuse d'un incubateur médical et des deux paons albinos. Cette situation rappelle l'intervention de Huyghe à la *Documenta 13*, lorsqu'il avait installé, dans un terrain vague, au bout du parc des *Kassel-Auen* une sculpture à la tête de ruche d'abeilles et exhibé un chien, se promenant librement sur le site, avec une patte peinte en couleur rose-fluo. À Münster, l'artiste a fait découper une partie des fondations en béton de la patinoire selon la logique d'un jeu de Tangram. Une partie de la dalle a été enlevée et des excavations mettent à nu le sous-sol de l'ancienne structure. À cela s'ajoute un aquarium posé au centre

Hors du contexte muséal, les cartes sont redistribuées et permettent des perceptions nouvelles et inédites, aussi bien de la topographie de la ville, que des œuvres en soi

de la piste, dont les parois de verre s'obscurcissent dans un rythme particulier qui semble connecté aux ouvertures et fermetures de structures pyramidales

suspendues au plafond, une quinzaine de mètres au-dessus des têtes des spectateurs.

Toute cette mécanique est, de manière invisible, orchestrée par la croissance de cellules cancérogènes élevées dans un incubateur placé en marge de la structure. Ce travail est accompagné d'une application pour téléphone mobile. Fonctionnant uniquement à l'intérieur de l'enceinte, ce logiciel permet de voir, avec la fonction caméra d'un Smartphone, d'autres éléments, cette fois entièrement virtuels, se placer dans l'ensemble de ce puzzle évocateur. Ces dernières années, Pierre Huyghe a développé plusieurs de ces systèmes qui associent une vision rhizomique de l'art à une technologie actuelle, tout en jouant avec les règles d'un rébus artistique, impossible à décoder d'un seul trait. Contrairement à la tendance « j'explique bien clairement le monde pour prétendre mieux pouvoir le changer » de la *Documenta 14*, ce travail reste mystérieux, fasci-

nant et se ferme à toute interprétation et lectures simplistes. Le budget de cette installation à elle seule tournerait autour d'un million d'euros alors que la somme totale investie dans le *Skulptur.Projekte* serait de huit millions. Le travail de Pierre Huyghe est co-financé par ses galeries.

En retournant vers le centre-ville, le parcours bifurque rapidement vers le parc municipal qui intègre les anciens terrains du Zoo de la Ville, mais aussi le sanctuaire d'un ancien cimetière. Sur le site de cet *Überwasserfriedhof* se trouvent, suspendus dans les airs, les masques du camerounais Hervé Youmbi (né en 1973). Originaire de Douala, Youmbi produit des formes hybrides qui associent des identités culturelles précoloniales de son pays avec des éléments de la culture populaire occidentale. Les « masques célestes » flottants au-dessus de deux tombes du XIX^e siècle, sont inspirées aussi bien de l'art nègre traditionnel que d'éléments contemporains, tel que le masque de *Ghostface* rendu célèbre par la série des films d'épouvante *Scream*. Hervé Youmbi dit avoir observé ce mélange des genres, des cultures et des époques lors d'une cérémonie dédiée aux ancêtres dans sa région natale de *Grasland*, une ancienne colonie allemande. Il s'y installe un dialogue étrange entre les sculptures de l'ancien cimetière de Münster et les nouveaux masques de Youmbi.

Tout dépend ici du génie du lieu qui transforme complètement la réception de l'œuvre d'art. Hors du contexte muséal, les cartes sont redistribuées et permettent des perceptions nouvelles et inédites, aussi bien de la topographie de la ville, que des œuvres en soi. Les regrettables expositions de *Sous les ponts le long de la rivière* organisées au début du siècle par le Casino Luxembourg en étaient la preuve au grand-duc, mais après deux éditions, ce projet n'a pas été poursuivi. À Münster, on a compris, au plus tard à partir de 1987, que chaque édition des *Skulptur.Projekte* rendait possible des acquisitions qui enrichissent aujourd'hui le parcours urbain de la capitale du Land Westphalie : hormis le parcours actuel et temporaire, le visiteur peut voir 38 œuvres appartenant à des collections publiques qui constituent un deuxième parcours, permanent cette fois-ci.

Dans le même parc se trouve une sculpture en forme de dôme, pesant deux tonnes et demi. Le *Nuclear Temple* de Thomas Schütte (né en 1954) est une de ces sculptures qui font référence au l'histoire urbaine de la ville, sa forme étant directement inspirée du pavillon des éléphants de l'ancien Zoo de Münster. Ce complexe architectonique imitait au XIX^e siècle la forme d'une mosquée. Thomas Schütte revient à Münster après y avoir installé en 1987 sa *Kirschensäule*, qui est depuis devenue le symbole des *Skulptur.Projekte*. Dès lors, la notion d'authenticité et d'imitation en architecture font partie de ses réflexions artistiques. Schütte avait déjà précisé en 1977 que « beaucoup de choses à Münster semblent anciennes, mais ne le sont pas ». En effet, après des bombardements dévastateurs de 1942

à 1945, le centre historique de la ville de Münster avait été détruit à 91 pour cent. Une grande partie a été reconstruite après la fin de la guerre. Et le simulacre est étonnant, le passant y croit et se réjouit de voir cet ensemble apparemment si bien conservé.

Dans la périphérie de cette coulisse reconstituée, se trouve un passage souterrain, où Joseph Beuys avait déjà installé une œuvre en 1977. Aram Bartholl (né en 1972) y propose une série de cinq chandeliers qui fonctionnent avec des lampes LED éclairant le couloir destiné aux piétons. L'électricité nécessaire à ces luminaires est fournie par de petites bougies dont la chaleur est transformée en énergie. En 2010, Bartholl avait fait parler de lui en en emmurant des clés USB dans des lieux public, ne laissant dépasser que la prise de l'objet. Jouant sur toute une panoplie de peurs et de phobies ce travail a fait en nombre incroyable d'émules à travers le monde. Pour l'édition 2017 des *Skulptur.Projekte* Bartholl a réalisé une série de transformateurs qui permettent, par exemple, de recharger son téléphone portable sur un feu ouvert.

Non loin de là, dans l'enceinte du tout nouveau LWL-Museum für Kunst und Kultur, se trouve une installation temporaire de Gregor Schneider, dont l'exposition monographique à la Bundeskunsthalle de Bonn, s'est terminée au début de cette année. Comme à son habitude, Schneider propose ici un parcours labyrinthique qui fait référence à l'architecture préfabriquée des années 1970 en Allemagne. Le *Fertigbauhaus* et son esthétique sont à la base de cette architecture d'intérieur aussi aseptisée qu'inquiétante.

Mais l'œuvre la plus médiatisée de cette année est certainement le passage fluvial d'Ayse Erkmen (née en 1949). Intitulée *On water*, cette installation permet de traverser le canal de Dortmund-Ems à pied, grâce à une plateforme immergée, à quinze centimètres de la surface. Effet spectaculaire et amusements garantis. Ce genre de travaux permettent de populariser une exposition et sont des antidotes efficaces contre les préjugés concernant l'art actuel.

Mais l'espace public reste un lieu à risques. Ainsi la fontaine de Nicole Eisenman (née en 1965) a été endommagée à deux reprises et l'installation de Koki Tanaka (née en 1975), bien qu'à l'abri dans un sous-sol près du LWL-Museum, a été cambriolée.

À la différence des grandes expositions à sujet, comme la *Documenta 14* ou l'exposition thématique de la Biennale de Venise, les *Skulptur.Projekte* ne fournissent pas de prétexte. La seule véritable demande du cahier des charges des curateurs/trices est celle de la réflexion sur le contexte de l'espace public, de son histoire et de son actualité. Cette recette, aussi simple soit-elle, produit un champ artistique bien plus vaste et libre que celle des autres grandes expositions de cet été.

Les *Skulptur.Projekte* 2017 durent jusqu'au 1^{er} octobre ; informations : www.skulptur-projekte.de/



L'impressionnante installation *After alife ahead* de Pierre Huyghe



On water d'Ayse Erkmen (à gauche) et le *Nuclear temple* de Thomas Schütte



Visites d’atelier (4)

La robotique, c’est fantastique

josée hansen

Il est onze heures un dimanche matin du mois d’août. Il fait agréablement chaud. Même longtemps avant de traverser le canal, en remontant à pied la très luxueuse rue Dansaert en plein centre de Bruxelles, on est attiré par l’impressionnant bâtiment en béton de style art déco de l’église Saint-Jean Baptiste. À cette heure-ci, c’est calme, très calme dans le quartier de Molenbeek, que les médias qualifiaient pourtant de « capitale européenne du djihadisme » après les attentats de Paris en 2014 et de Bruxelles en 2015, parce que Salah Abdeslam et consorts étaient originaires de son importante communauté musulmane. Le curé de l’église catholique n’en a cure et fait sonner les cloches avec enthousiasme pour attirer les croyants catholiques. Sur la place devant l’église, les magasins affichent leur nom en arabe et en français ; au coin, des hommes se saluent chaleureusement en arabe et boivent un café à un euro cinquante, alors que, dans les rues adjacentes, des femmes voilées font leurs courses en fruits et légumes en toute vitesse. Des enfants crient en jouant dans la rue.

Le rendez-vous est fixé rue des Sources, une rue calme bordée de maisons individuelles, dont se détache un long bâtiment industriel sur lequel des artistes ont peint un ciel. Cliquetis dans la serrure, Martine Feipel vient ouvrir. Dans la cour, Jean Bechameil cherche ses clopes. Martine et Jean, duo d’artiste luxo-français, on les avait visités dans leur atelier à Esch-sur-Alzette, vu leurs expositions au centre d’art Nei Liicht à Dudelange en 2010, à la Ca’ del Duca à Venise en 2011, dans le cadre d’*Atelier Luxembourg*, au Mudam en 2012, au Pavillon de l’Arsenal à Paris en 2014, chez Zidoun-Bossuyt au Grund en 2015 ou chez Valérie Bach à Bruxelles l’année dernière. Les voici donc à Bruxelles. « Nous sommes partis du Luxembourg en novembre 2016, parce que nous n’y trouvions ni d’atelier, ni d’assistants », explique sans détour Jean Bechameil. C’est que Martine Feipel et Jean Bechameil font majoritairement de grandes sculptures et des installations, souvent en résine, qui dégagent une odeur âcre. Donc il leur fallait de grands espaces, sans voisins qui crieraient au scandale dès le moindre bruit, des locaux qui soient en plus finançables avec un revenu d’artiste. Le choix de quitter Luxembourg était vite fait, celui de s’installer dans la capitale belge tout aussi rapide : parce qu’on y trouve encore des ateliers largement moins chers, parce qu’il y a énormément d’espaces vides à Bruxelles, surtout dans les quartiers moins chics. Parce que aucun des deux artistes n’y avait ses repères aussi – Martine Feipel a fait ses études à Londres, Berlin et Strasbourg ; Jean Bechameil à Paris et Rotterdam, mais il a aussi vécu au Danemark.

Bruxelles était donc un choix pragmatique, et la promesse d’un nouveau départ, de remettre les compteurs à zéro pour tous les deux, sur un pied d’égalité. Enfin, ils ne sont pas venus en terre inconnue : Valérie Bach, désormais installée à Bruxelles, est une de leurs galeristes. Ils débarquaient donc avec quelques contacts, qui se sont vite multipliés en un carnet d’adresses bien fourni. « Nous connaissions un peu la scène artistique bruxelloise », raconte Jean Bechameil, mais qu’ils ont très vite eu tout un réseau de collègues et amis : « et puis c’est une chouette ville, les gens sont relax ». « Oui, ajoute Martine Feipel, nous avions aussi envie d’autre chose et de nous confronter à une autre scène ». L’échange manquant entre artistes et avec le public est un problème réel au Luxembourg, les institutions ne semblant plus assurer ce relais ni encourager ces rencontres. Une des expériences les plus frustrantes dans ce domaine, aussi pour Martine Feipel et Jean Bechameil, fut la *Public art experience* du Fonds Belval l’année dernière, une exposition avec d’excellentes œuvres d’artistes internationaux ayant résidé et travaillé sur place et qui s’est déroulée dans la plus grande indifférence du public et des institutions. Que tant d’artistes luxembourgeois partent s’installer à l’étranger ou ne reviennent même plus après leur formation est un indicateur de l’état de l’art contemporain au Luxembourg.

Aujourd’hui, Martine Feipel et Jean Bechameil ont deux ateliers à Bruxelles – à côté de celui de Molenbeek, qu’ils ne louent que pour trois mois, pour réaliser les œuvres de leur exposition *Theatre of disorder*, qui aura lieu en automne au Casino Luxembourg, ils en ont un deuxième, « chauffé et isolé » insistent-ils en rigolant, mais moins spacieux, à Forest, à côté du Wiels. Ils vivent à deux pas du canal, « on vient à pied à l’atelier, c’est agréable », sourit Jean en allumant une cigarette. Nous nous installons dans la cour intérieure du gigantesque bâtiment industriel, qui aurait abrité une blanchisserie jadis. C’est la coopérative Smart, qui gère entre

autres des hubs artistiques à travers la Belgique, qui leur loue l’atelier de plusieurs centaines de mètres carrés et derrière lequel s’enchaînent encore plusieurs espaces semblables qui font tout le bloc de quartier. Rien ici n’est surfait, tout est resté dans un état brut, mais l’eau et l’électricité fonctionnent, la sécurité est garantie. Trois chaises au soleil suffisent pour faire une pause et discuter à bâtons rompus.

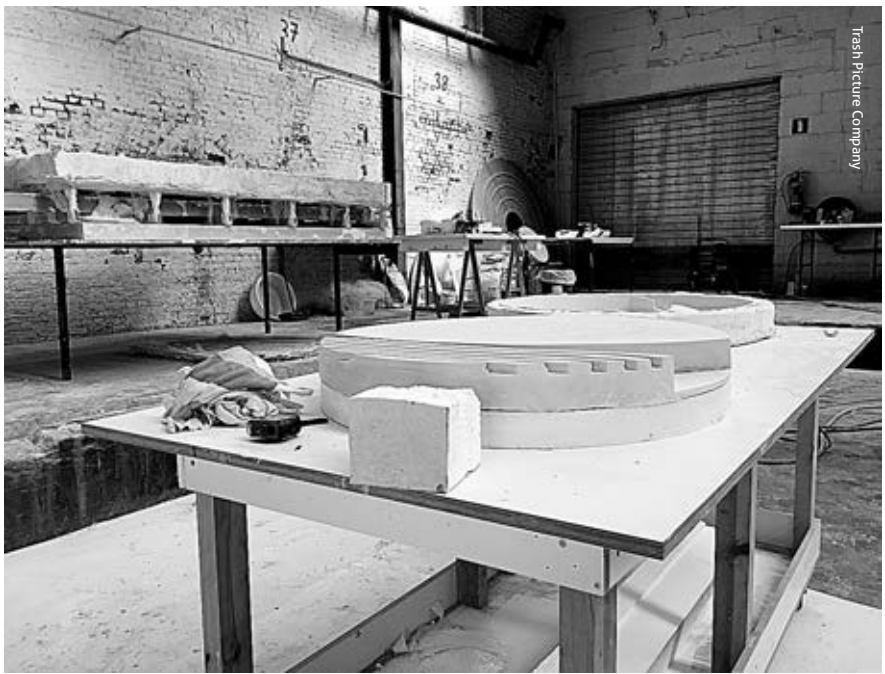
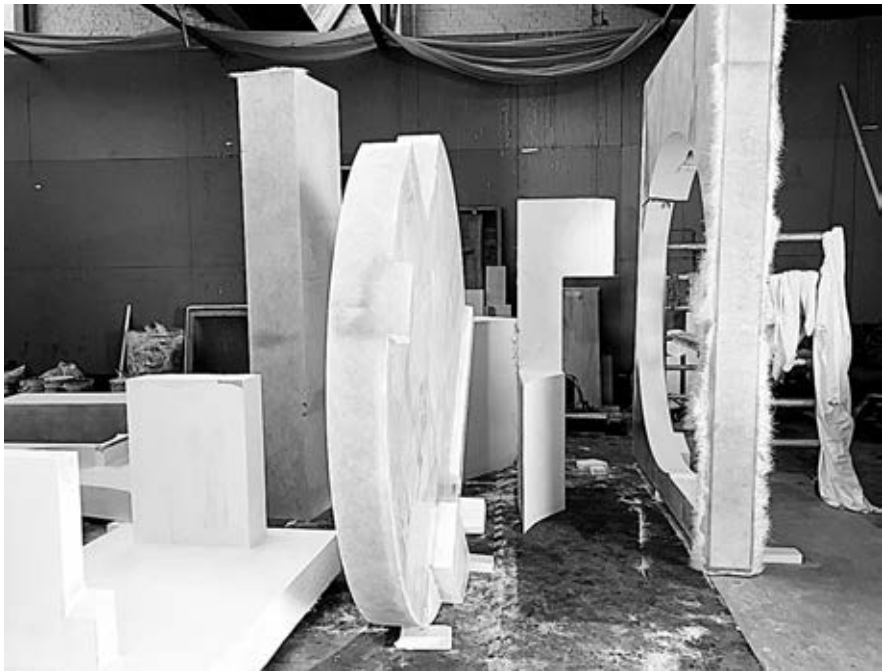
Pour cette exposition au Casino Luxembourg, à laquelle ils furent invités par le directeur Kevin Muhlen lui-même, ils réaliseront une gigantesque installation cinématique qui investira tout le premier étage. On pourrait y voir un tout nouveau moment dans leur œuvre : après les installations nostalgiques, qui faisaient référence au temps qui passe et qui détruit tout, dans une esthétique presque romantique de la ruine – à Dudelange, à Venise –, après leur requiem pour la modernité, qu’on pouvait lire dans les sculptures des blocs HLMs, de voitures ou de bus en décrépitude, ils en sont maintenant à une réflexion sur la société de surveillance, la domotique, les robots et ces machines qui nous régissent. Cette réflexion avait déjà commencé avec *Ballet of destruction* à Belval, mais les machines auxquelles ils faisaient alors référence avec des sculptures mouvantes étaient celles de l’industrie sidérurgique du site. Or, explique Jean Bechameil, « après Belval, on avait envie d’aller au-delà des machines, vers ces algorithmes et cette robotique qui gèrent notre vie. »

Pour *Theatre of disorder*, qui, dès son titre, s’annonce comme une dystopie, Martine Feipel et Jean Bechameil se sont donc d’abord jetés dans la recherche sur la robotique (si joyeusement moquée par Jacques Tati) et les systèmes informatiques qui gèrent les flux dans les grandes villes : le métro, le trafic, les personnes, l’électricité, l’eau... « et ce sans qu’on ne s’en rende compte, souligne Jean. On s’est habitués à ce que ça marche tout le temps. Mais ces circuits comportent par exemple des systèmes de reconnaissance visuelle qui enregistrent tout et tout le temps, c’est extrêmement intrusif ». Ils se sont même attelés à apprendre le langage Ladder, ce schéma à contacts électriques qui sert à programmer les automates industriels – --() -- par exemple – afin de concevoir leur propre circuit qui, une fois installé dans les œuvres, les fera interagir entre elles.

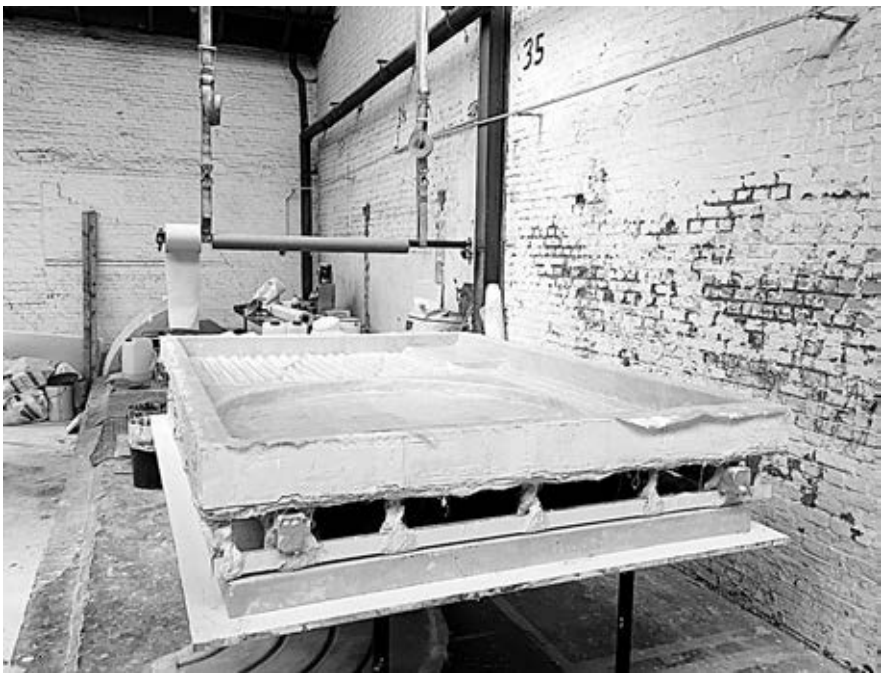
« On a écrit une véritable partition, explique Martine. C’est en quelque sorte une continuation de notre réflexion sur les utopies. Nous nous demandons comment questionner une utopie, qui, ici, est liée au contrôle ». Car, certes, la domotique dans nos bâtiments a changé notre façon de vivre – plus besoin de penser par soi-même, les stores s’abaissent au moindre rayon de soleil –, mais parfois, tout se passe aussi comme si nous perdions le contrôle sur nos vies, la gestion de notre quotidien. « Regarde les drones, continue Jean : ils ont changé la façon de faire la guerre aussi. Ils l’ont déplacée dans les villes, parce que dans les champs, tu n’as aucune chance, les drones te trouvent. Dans les villes, c’est plus difficile ». Des drones qui, en plus, sont complètement déshumanisés et sont commandés dans une cave à des dizaines de milliers de kilomètres de là par un jeune militaire qui peut très bien confondre la vie réelle avec un jeu vidéo. Fascinés par le Bauhaus ou les constructivistes, Martine Feipel et Jean Bechameil veulent produire des formes attrayantes tout en interrogeant une technologie et la conscience que cela implique dans nos vies. Ce seront « des formes en partie abstraites et des mouvements sophistiqués » autour de l’idée du *loop*, du système qui marche très bien tout seul, s’autocorrige et se règle – et qui n’a même plus besoin de l’homme.

Il est midi. Arrivent Marjorie et Richard, les deux assistants de Martine Feipel et Jean Bechameil, spécialistes en production de pièces en résine, qui les aident à réaliser ce projet gigantesque qui, malgré le thème, est loin de se faire tout seul. Il faudra bien les produire, ces pièces, et les programmer, ces machines. Des robots qui risquent en plus de se tourner contre leurs créateurs, comme Pinocchio contre Gepetto ou le monstre contre Frankenstein. Réponse fin octobre au Casino.

L’exposition *Theatre of disorder* de Martine Feipel et Jean Bechameil a lieu du 28 octobre 2017 au 7 janvier 2018 au Casino Luxembourg : casino-luxembourg.lu. Pour plus d’informations sur les artistes : feipel-bechameil.lu.



À Molenbeek avec Martine Feipel et Jean Bechameil, qui ont quitté Esch-sur-Alzette pour s’installer à Bruxelles, où la vie est moins chère et l’échange entre artistes plus riche



Martine Feipel et Jean Bechameil dans leur atelier temporaire, où ils réalisent actuellement leur *Theatre of disorder* pour le Casino Luxembourg

Fernsehserien

„It’s a dragon-based economy“

Tom Dockal

Mit dem Septemberbeginn dürfte der Sommer langsam ausklingen. Anderswo, in einem fiktiven Paralleluniversum, ist das schon lange passiert. Im Spiel um einen eisernen Thron sind letztes Wochenende die Würfel ein vorerst letztes Mal gefallen. Eines aber ist so glasklar wie die tiefen blauen Augen der Whites Walkers: In den sieben Königsländern von Westeros ist nun endlich Winter eingetreten. Lord Eddark Stark – möge er in Frieden ruhen – verwies schon seit der ersten Folge von *Game of Thrones* vor sechs Jahren auf diesen unumgänglichen meteorologischen Umschwung. Staffel sieben ist damit zu Ende. Eine auf Wunsch der beiden Kreativköpfe David Benioff und D.B. Weiss auf nur sieben Folgen heruntergeschraubte Staffel. Sieben Wochen TV-Unterhaltung, die bei der Fernsehanstalt HBO jeden miternährt. „As long as the dragons are fine, everything is ok at HBO. (...) It’s a dragon-based economy“, witzelte in dem Zusammenhang John Oliver zu Besuch in Stephen Colberts *Late Night*-Sendung vor einigen Wochen. Wenn er nur wüsste, wie es um diese Drachen steht.

Diese vorletzte Staffel *Game of Thrones* war nicht nur in ihrer reduzierten Episodenzahl ungewöhnlich. Auch erzähltechnisch haben sich Benioff und Weiss mitsamt ihren Drehbuchautoren entschieden, die ganze Chose zügiger voranzutreiben. Eine Entscheidung, die manch langjährige Fans der Serie vor den Kopf stieß. Bedurfte es in früheren Staffeln einer Zeitspanne von mehreren Episoden, um etwa von Winterfell gen Süden nach King’s Landing zu reisen,



Gerade die Drachen stehen stellvertretend für den Wechsel

wurde man kürzlich Zeuge, wie eine Gruppe von Männern hinter die Mauer in unbekanntes Eisgebiet wandert, dann jemanden wieder zurück nach Castle Black schickt, um von dort aus einen Raben nach Dragonstone zu schicken. Und das bloß damit die Drachenmutter schleunigst wieder mit Drachen zur Rettung eilt. Ins Hauptquartier nach Dragonstone geht es dann aber zu Boote. Tausende von Kilometern werden in einer einzigen Folge zurückgelegt. *E tu*, Logik? Wusste sich die Serie seit jeher die unklare Spezifität des Kontinents nach Belieben dramatur-

gisch zurecht zu stutzen, fühlte es sich in dieser Staffel dagegen an, als komme Westeros der Fläche des Saarlands gleich. Diese beschleunigte Erzählweise hat zum Teil einen handfesten Grund: Seit nunmehr zwei Staffeln hat die Serie die literarische Vorlage von George R. R. Martin, die bisweilen unvollendete Buchreihe *A Song for Ice and Fire*, hinter sich gelassen. In diesem luftleeren Raum entschieden HBO und die *Showrunners* mit Einverständnis des Autors, auf selbigen nicht zu warten und die Serie unabhängig von seiner Vision weiterzuführen.

Sechs Jahre durfte man bei *Game of Thrones* auf die Drachen warten und jetzt kommen sie zum Einsatz. Da bleibt für psychologische Feinheiten nur bedingt Platz

Die Verschiebung der Grunderzählstruktur ist enorm. Eine produktionstechnisch gewaltige Kampfsequenz folgt der nächsten, lang ersehnte Wiederbegegnungen und zum Teil schier unglaubliche Zusammenkünfte finden statt. Unter normalen Umständen wäre hier Material für zwei bis drei Staffeln vorhanden. Material, das der inneren Logik von Westeros und ihren Spielern folgen würde. Jahrelang durfte man die taktisch hervorragend ausgearbeiteten Figuren beobachten, wie sie psychologisch konsequent das Spiel um die Thronfolge

spielten, natürlich unterbrochen von regelmäßig überraschend blutrünstigen Morden und Intrigen. Niemand war je in Sicherheit, keiner wurde verschont. Darüber hinaus verstand es die Serie, eine Ernsthaftigkeit zu erzeugen, die rückwirkend erstaunlich wirkt. Gehören Hexen, Drachen und eine Untotenarmee nicht doch zum Alltagsgeschäft? Gerade die Drachen stehen stellvertretend für den Wechsel. Sechs Jahre durfte man auf sie warten und jetzt kommen sie zum Einsatz. Da bleibt für psychologische Feinheiten nur bedingt Platz. Feuer und Asche stehen im Mittelpunkt. Das ist natürlich alles andere als subtil, auf weiten Strecken sogar haarsträubend dumm und frei von jeglicher Kohärenz, macht jedoch einen Spaß, wie man ihn selten bei dieser Serie erleben durfte. Der hervorstechende Soap-Charakter, der dem Handeln der überlebenden Figuren anmutet, gibt dieser Vorgehensweise Recht.

Mit der neu erlangten Selbstreflexivität, die *Game of Thrones* dazu gebracht hat, keine relevante Figur niederzustrecken, blieb das kollektive Trauern vorm Fernsehbildschirm – einer griechischen Tragödie gleich – in dieser Staffel aus. Und somit auch die epische Katharsis. Trotz alledem jedoch, und bei aller innermenschlichen Komplexität der letzten Staffeln, bleibt *Game of Thrones* eine klassische Gegenüberstellung von Gut und Böse. Inzest inklusive. Stichwort: Siegfried und Brünnhilde. Hätte Jon Snow nur vorab sein *Nibelungenlied* verinnerlicht!

LE FONDS BELVAL

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 12.10.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Le Fonds Belval
1, avenue du Rock'n'Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
Tél. : +352 26840 1
Email : soumission@fonds-belval.lu

Section II : Objet du marché

Description succincte du marché :
Soumission relative aux travaux de fourniture et pose de mobilier – tables, lampes et accessoires – dans l'intérêt des équipements de la Maison du Livre à Belval.

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
À télécharger gratuitement sur le Portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Réception des offres :
La remise électronique des offres est autorisée pour cette soumission. Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
31.08.2017

La version intégrale de l'avis n° 1701289 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Avis

École supérieure du travail

Reprise des Cours du soir

F „D’Entwécklung vun der Aarbechts-welt“ zu Iechternach
Dënnschdes vun 18.45 bis 20.30 Auer am Jugendhaus
Entrée:

21-23, rue Hooveleker Buurchmauer
L-6418 Echternach
Ufank: den 19. September 2017

F „Verännert Aarbechtswelten“ zu Wooltz
Donneschdes vun 18.45 bis 20.30 Auer am Lycée du Nord
Entrée:
19, rue Général Patton
L-9551 Wiltz
Ufank: den 5. Oktober 2017

F „D’Entwécklung vun der Aarbechtswelt“ zu Déifferdeng
Méindes vun 18.45 bis 20.30 Auer am „Aale Stadhaus“
Entrée:
38, avenue Charlotte
L-4530 Differdange
Ufank: den 9. Oktober 2017

F „Verfassungsrecht – Aarbechtsrecht“ zu Esch/Belval
Dënnschdes vun 18.45 bis 20.30 Auer am EST Training Center (ETC)
Entrée:
Avenue du Swing
L-4367 Esch/Belval
Ufank: den 26. September 2017

F „Wirtschaft“ zu Lëtzebuerg
Donneschdes vun 18.45 bis 20.30 Auer „Kolléisich“
Entrée:
24, boulevard Pierre Dupong
L-1430 Luxembourg
Ufank: den 28. September 2017

F Cours gratuits en luxembourgeois et en français
Les inscriptions à la formation se font préalablement par écrit (e-mail, fax ou courrier).

Renseignements et inscriptions :
École supérieure du travail
1, Porte de France
L-4360 Esch/Belval
Tél. : 247-86202 / Fax : 247-86131
SMS helpline : +352-621-569388
www.est.public.lu//estinfo@est.etat.lu

Fonds du Logement

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :

Date : 19.10.2017
Heure : 10.00 heures

Description succincte du marché :
Soumission 2372 projet 7sA Soumission pour les travaux de carrelage sur le site de Nonnewisen à Esch-sur-Alzette. Ces travaux concernent 34 appartements à structure traditionnelle du bloc 7sA.

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Le cahier spécial des charges peut être retiré via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).

Réception des offres :
Les offres portant l'inscription « Soumission pour... » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant la date et heure fixées pour l'ouverture.

La version intégrale de l'avis n° 1701288 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Ministère du Développement Durable et des Infrastructures
Administration des Bâtiments publics

Avis de marché

Procédure : européenne ouverte
Type de marché : Travaux

Modalités d'ouverture des offres :
Date : 12.10.2017
Heure : 10.00 heures

Lieu :
Administration des bâtiments publics
10, rue du Saint-Esprit
L-1475 Luxembourg

Section II : Objet du marché

Description succincte du marché :
Travaux de menuiserie intérieure en bois à exécuter dans l'intérêt de la Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg :
– Lambris : env. 25 unités
– Portes : env. 55 unités
– Mur-rideau : env. 10 unités
– Kitchenette : env. 10 unités
– Revêtement de sol : env. 380 m²

– Revêtement escaliers : env. 380 m²
– Cloisons de séparation : env. 32 unités
– Parachèvement à sec : env. 950 m²
Les travaux sont adjugés en bloc à prix unitaires.
Début des travaux : fin 2017
Durée des travaux : 140 jours ouvrables

Section IV : Procédure

Conditions d'obtention du cahier des charges :
Les documents de soumission peuvent être retirés via le portail des marchés publics (www.pmp.lu).
Il ne sera procédé à aucun envoi de bordereau.
La remise électronique est autorisée pour cette soumission.

Section VI : Renseignements complémentaires

Autres informations :
Réception des offres :
Les offres portant l'inscription « Soumission pour les travaux de menuiserie intérieure en bois dans l'intérêt de la Bibliothèque nationale à Luxembourg-Kirchberg » sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture.

Date d'envoi de l'avis au Journal officiel de l'U.E. :
31.08.2017

La version intégrale de l'avis n° 1701296 peut être consultée sur www.marches-publics.lu

Poste vacant

Ministère de la Sécurité sociale
Cellule d'évaluation et d'orientation de l'assurance dépendance

Il est porté à la connaissance des intéressé(e)s que la Cellule d'évaluation et d'orientation se propose d'engager à plein temps

1 infirmier/infirmière

à durée indéterminée.

L'agent sera affecté au Service orientation des dossiers et aura les missions suivantes :
Contribuer à la réalisation et à l'amélioration continue du processus « Orientation » en assurant plus particulièrement les activités de l'orientation des dossiers :
– Récouter les données nécessaires pour mettre à jour le dossier en vue de sa distribution ;
– Appliquer les critères mis en place pour garantir une orientation optimale ;
– Préparer les dossiers pour la suite de leur traitement au sein de l'administration.

Compétences professionnelles requises :
– Facilités de communication orale et compétences rédactionnelles développées ;
– Bonnes connaissances informatiques ;
– La maîtrise des langues luxembourgeoise, allemande et française est obligatoire. Le cas échéant, un contrôle de la connaissance de ces trois langues administratives est réalisé par l'Institut national d'administration publique.

Un descriptif plus détaillé est téléchargeable à partir du site internet www.govjobs.public.lu

Une première sélection sera faite sur dossier.

Les candidatures écrites avec un curriculum vitae détaillé et une copie des diplômes respectifs sont à adresser au plus tard jusqu'au 15 septembre 2017 à rh-ceo@igss.etat.lu

Pour de plus amples renseignements les intéressé(e)s sont invité(e)s à prendre contact avec Madame Joëlle Wax de la Cellule d'évaluation et d'orientation.

http://www.mss.public.lu/acteurs/org_ceo/index.html

d’LëtzebuurgerLand

Fondé en 1954 par Carlo Hemmer, édité par Leo Kinsch de 1958 à 1983

Hebdomadaire politique, économique et culturel indépendant paraissant le vendredi. Publié par les Éditions d’Letzeburger Land s.à r.l., R.C. B 19029, N° TVA LU 12 12 40 22. La reproduction des articles et illustrations est interdite sans l'accord écrit de l'éditeur. **Gérant, rédacteur en chef** Romain Hilgert (48 57 57-22; rhilgert@land.lu), **Rédaction** Peter Feist (48 57 57-24; pfeist@land.lu), Josée Hansen (48 57 57-26; jhansen@land.lu), Ines Kurschat (48 57 57-28; ikurschat@land.lu), Michèle Sinner (48 57 57-20; msinner@land.lu), Bernard Thomas (48 57 57-30; bthomas@land.lu) **Photos** Sven Becker (sbecker@land.lu) **Administration** Zoubida Belgacem (48 57 57-32; zbelgacem@land.lu) **Mise-en-page** Pierre Greiveldinger **Édition et rédaction** 59, rue Glesener L-1631 Luxembourg **Courrier** boîte postale 2083, L-1020 Luxembourg **Téléphone** 48 57 57-1 **Fax** 49 63 09 **E-mail** land@land.lu **Internet** www.land.lu **Publicité** Maison Moderne Media Sales 10, rue des Gaulois Luxembourg; boîte postale 728, L-2017 Luxembourg (27 17 27 27-32; francis.gasparotto@maisonmoderne.lu) ; **Impression offset** Imprimerie Saint-Paul **Prix par numéro** 3,50 € **Abonnement annuel** 120,00 € **Abonnement étudiant/e** 65,00 € **Comptes en banque** CCPLULL : IBAN LU59 1111 0000 5656 0000, BILLULL : IBAN LU29 0027 1003 6990 0000, BGLULL : IBAN LU32 0030 0431 7039 0000, BCEELL : IBAN LU30 0019 1000 2939 1000, CELLULL : IBAN LU71 0141 7162 5000 0000, BLUXULL : IBAN LU59 0080 0484 9600 1003

Salzburg 2017 (2)

Humiliations...

Lucien Kayser

On sait l'opéra impitoyable pour les femmes. Au point que la philosophe et écrivaine Catherine Clément et l'angliciste Elisabeth Bronfen en ont fait des livres ; la première évoque leurs défaites, la seconde, dans sa thèse universitaire, *Habilitationsschrift*, élargissant à la culture en général ne laisse aucune échappatoire aux femmes, c'est *Over her dead body: Death, femininity and the aesthetic*. Il est vrai que s'il n'y a pas d'amour heureux, et que les bons sentiments ne fassent pas plus les bons opéras que les bons romans, ça frappe des fois également les hommes. On est deux, Roméo et Juliette, et même si l'on ne se déchire pas mutuellement, il y a le poids, l'adversité de la famille, et au-delà, de la société, du monde.

C'est justement de ce côté-là que le festival est allé voir cette année. Du côté du pouvoir, *Strukturen der Macht*, et les formes en sont multiples. *Lady Macbeth*, non pas celle de Shakespeare, elle-même trop intrigante, sans scrupule ; celle du district de Mtsensk, de l'opéra de Chostakovitch, souffre de la domination de son beau-père, plus encore de l'absence d'amour, avec un mari inexistant. Elle a eu beau rallier une famille de riches commerçants, sa pauvreté est restée, sa misère est même plus grande. Ah, les petites gens, les sans-dents, eux non plus n'ont pas de chance avec l'opéra. Ils courent inévitablement à leur perte, et Wozzeck, dans l'opéra d'Alban Berg, y entraîne Marie ; pas de scène finale plus terrifiante, plus pitoyable, digne de pitié, que leur petit garçon qui est là avec son cheval de bois, sous les quolibets des autres enfants.

Rien que ces deux productions auraient suffi à établir l'excellence du festival. Tellement tout y concordait, s'associait et aboutissait à des soirées de la plus haute tenue. Tout, ça allait des décors, résultat et témoignage intelligents de la conception générale, de la mise en scène, à l'orchestre et son chef, aux chanteurs. L'opéra, dès lors, c'est pour de bon du *Musiktheater*, vivant, d'où toutes les composantes sortent gagnantes.

L'oppression, dans *Lady Macbeth*, est donnée d'emblée dans l'architecture : une cour intérieure, autour des galeries courant aux étages, un espace public, et tels éléments comme la chambre à coucher des époux, qui sortent au moment opportun, c'est arrangé de la façon la plus astucieuse. Et ça ne fait pas de doute, là règne, en patriararchie, le vieux

...et ce qui s'ensuit, jusqu'aux meurtres, jusqu'aux suicides

Boris Ismaïlov, lui-même attiré pas Katerina. Dans *Wozzeck*, la scène est remplie à ras bord, de vieilles chaises par exemple, et en plus elle est continuellement en métamorphose avec les dessins animés de William Kentridge. C'est dans pareil capharnaüm qui à la fin se change en champ de bataille (de la première guerre mondiale), avec ses carcasses d'arbres, que les différents épisodes du drame ressortent, à coups d'éclairage. Messe dite là encore de suite, la stature de Matthias Goerne n'y changera rien, il ne s'en sortira pas.

Chostakovitch comme Berg sont clairs là-dessus, pope et police d'un côté, militaires de l'autre, rien que des pantins, mais des pantins malfaisants. Berg écrit en 1918 combien il souffre de dépendre « von verhassten Menschen, gebunden, kränklich, unfrei, resigniert, ja gedemütigt... ». Katerina se sent rabaissée elle aussi, Sergueï, à défaut d'amour véritable, c'est un peu de chaleur. On voit comment l'ordre social peut en être ébranlé, et au-delà de l'esthétique moderniste, il y avait de quoi, en 1936, pour Staline de s'en prendre à l'opéra.

Andreas Kriegenburg, le metteur en scène, n'a strictement rien limé des rudesses de l'histoire, de cette musique où Chostakovitch va le plus loin possible dans l'effervescent fouettement de l'orchestre. Justement, au sujet de telles scènes, on ne peut plus violentes, il s'est posé la question : « Wie halte ich Schritt mit der Ehrlichkeit und Direktheit der Komposition ? » Il y réussit, sans retenue, sans non plus tomber dans de la vulgarité. Ce qui se passe, le fait dans les limites, certes exacerbées, de l'humain. Et le mérite en revient bien sûr en



Des êtres en perdition : Katerina (Evgenia Muraveva) ; Wozzeck et Marie (Matthias Goerne et Asmik Grigorian)

majeure partie aux chanteurs, en l'occurrence excellents acteurs, comédiens, à commencer par Evgenia Muraveva, qui ce soir-là a remplacé Nina Stemme. Elle a fait mieux, et comme il aurait été intéressant de comparer, de voir comment l'histoire peut changer avec la protagoniste. Muraveva, en tout cas, a donné beaucoup de chaleur (d'où notre sympathie) à Katerina, sorte de Carmen brimée ; imposant Boris (Dmitry Ulyanov), brutal et égoïste Sergueï (Brandon Jovanovich), contre eux, que vouliez-vous qu'elle fit, qu'elle mourût...

Dans le fouillis de la scène de Wozzeck, dans le mouvement des dessins de Kentridge, des couleurs accrochent, la vareuse verte que porte Matthias Goerne, la robe rouge, elle fera tache tout à l'heure, après le meurtre, que porte de son côté Asmik Grigorian. L'un traverse le monde, subit

toutes sortes d'affronts, un peu comme un étranger camusien, rien ne transparait, ça s'accumule, ça finit par exploser, « Weh ! Weh ! Ich wasche mich mit Blut ! » Matthias Goerne, que ce soit dans le lied, ou dans l'opéra, c'est cette voix de belle flexibilité, de grande rondeur, c'est du velours vocal, du velouté. L'autre, Marie, n'a finalement demandé qu'à vivre, et si elle se jette dans les bras du tambour-major, c'est sa part à elle d'inconscience qu'Asmik Grigorian sait faire passer (et pardonner), avec une voix limpide, lumineuse et le jeu le plus léger.

C'est porté, tout cela, par la musique, par les orchestres et leurs chefs, Mariss Jansons pour Chostakovitch, Vladimir Jurowski pour Berg, les deux fois avec les Wiener Philharmoniker, ils sont l'épine dorsale du festival. La musique de



Thomas Aughinah Weitz / Salzburg Festival

Lady Macbeth avait été qualifiée de chaotique, eh bien, comme le chaos peut être beau, séduisant, jusque dans son expressivité extrême ; et Mariss Jansons, on l'a vu et entendu, en étroite connivence avec l'orchestre, en entente parfaite avec les chanteurs, a conduit de main de maître à travers l'éruption à laquelle s'apparente si souvent cette musique.

Alban Berg, en comparaison, dira-t-on que sa musique a un côté plus sec, des fois cassant, comme il sied au quotidien blessant d'un Wozzeck. Ce qui n'empêche pas les moments de lyrisme, accentués par Vladimir Jurowski. Moment de détente, non, tellement la scène du Wirtshausgarten est tragique, et les paroles de Wozzeck disent vrai, avec leur image terrible : « Gut sitz' ich, und im kühlen Grab, da lieg' ich dann noch besser... »

Robotik

Leben mit Kabeln und Sensoren

Martin Ebner

Könnte ein Roboter deinen Job machen? So manchen, der sich unersetzlich wähnte, befallen in letzter Zeit ungute Ahnungen. Beispielsweise freuen sich wohl nicht alle Pfarrer über „BlessU-2“: Der mannsgroße Automat begrüßt Besucher der Reformationsausstellung in Wittenberg und erteilt ihnen mit strahlenden Augen und leuchtenden Händen unermüdlich biblischen Segen. Die computergesteuerte Seelsorge scheppert zwar ein bisschen, dafür können aber Männer- oder Frauen-Stimme in sieben Sprachen gewählt und der Segen ausgedruckt mitgenommen werden.

Weil immer mehr „intelligente, selbstständig agierende Maschinen in unseren Alltag einziehen“, legt die dieses Jahr zum zweiten Mal stattfindende „Vienna Biennale“ den Fokus auf das Themenfeld Arbeit, Robotik und Automatisierung. Mehr als 300 Künstler, Designer und Architekten wurden aufgeboten, diesen Sommer über auszuloten, „wie wir aus der technologie- und wirtschaftsgetriebenen digitalen Revolution das Beste für uns Menschen herausholen können“. Organisiert wird der Veranstaltungsreigen vor allem vom Museum für angewandte Kunst MAK.

Über Wien verstreut demonstrieren nun sechs Stationen „Szenarien neuer Arbeit“: alle kreativ, sozial und nachhaltig sowieso. Am Nordbahnhof soll eine Reparaturwerkstatt ein „Gegenpol zur Turbo-Digitalisierung“ sein. Anderswo werden zum Beispiel Aludosen zu Barren geschmolzen, nach Schnittmustern aus dem Internet Kleider geschneidert oder warme Abluftrohre für Mini-Gewächshäuser genutzt. Dem Philosophen Frithjof Bergmann folgend soll die verbleibende Arbeit gerechter verteilt werden: ein Drittel klassische Lohnarbeit, ein Drittel Selbstversorgung mit Hightech-Eigenproduktion und ein Drittel Arbeit, „die wir wirklich tun wollen“.

Hello, Robot, die Hauptausstellung, wird im MAK selbst gezeigt. Diese Gemeinschaftsproduktion von MAK, Vitra Design Museum und Design Museum Gent wird nach Wien auch in anderen Städten zu sehen sein. Sie gibt einen Überblick zur Roboter-Entwicklung und will vermitteln, dass man Technik nicht allein Ingenieuren oder Programmierern überlassen dürfe: Wenn wir gut mit Robotern auskommen sollen, brauche es Designer. Wie dem Militär immer schon klar war, ist es allerdings viel einfacher, Menschen an Maschinen anzupassen als umgekehrt.



Robin, eine Musik-liebende Roboterin des belgischen Designers Jan de Coster

Gegliedert ist *Hello, Robot* in vier Kapitel. In „Science und Fiction“ geht es um die Anfänge der modernen Angst-Faszination zu künstlichen Menschen: Karel Capeks Theaterstück „R.U.R.“, in dem Maschinen-Sklaven rebellieren, machte 1920 das Wort „Roboter“ populär. Westinghouse ließ 1939 zur Weltausstellung in New York „Elektro the Moto-Man“ marschieren, einen zwei Meter hohen Blechkerl, der 700 Worte sprechen und Zigarette rauchen konnte. Alte Filme und Kinderspielzeug prägen bis heute unsere Vorstellung, obwohl Roboter mittlerweile beliebige physische oder digitale Formen haben können.

Der Abschnitt „Programmiert auf Arbeit“ behandelt Industrieroboter, aber auch neue Chancen für *Prosumer*. Eine Datenbank berechnet die Wahrscheinlichkeit, dass ein Job

Die Vienna Biennale stellt Fragen zu unserer Roboter-Zukunft

bald durch ein Stück Silizium gemacht wird. Das Kapitel „Freund und Helfer“ zeigt Assistenten aller Art, vom Putzroboter über Cybersex bis zur „End of Life Care Machine“ des Künstlers Dan Chen, die Sterbenden die Hand hält. Für Jugendliche, die vor lauter Smartphones nicht mehr reden, hat der Designer Gerard Ralló einen „Personal Advisor for Reintegration“ entwickelt: ein Gerät, das belanglose Fragen und Antworten für eine zwanglose Konversation vorschlägt. Im Abschnitt „Eins werden“ verschmelzen zum Schluss Mensch und Maschine: Implantate, Prothesen, Nanobots, aber auch ganze „smarte Städte“. Willst du in einem Roboter leben?

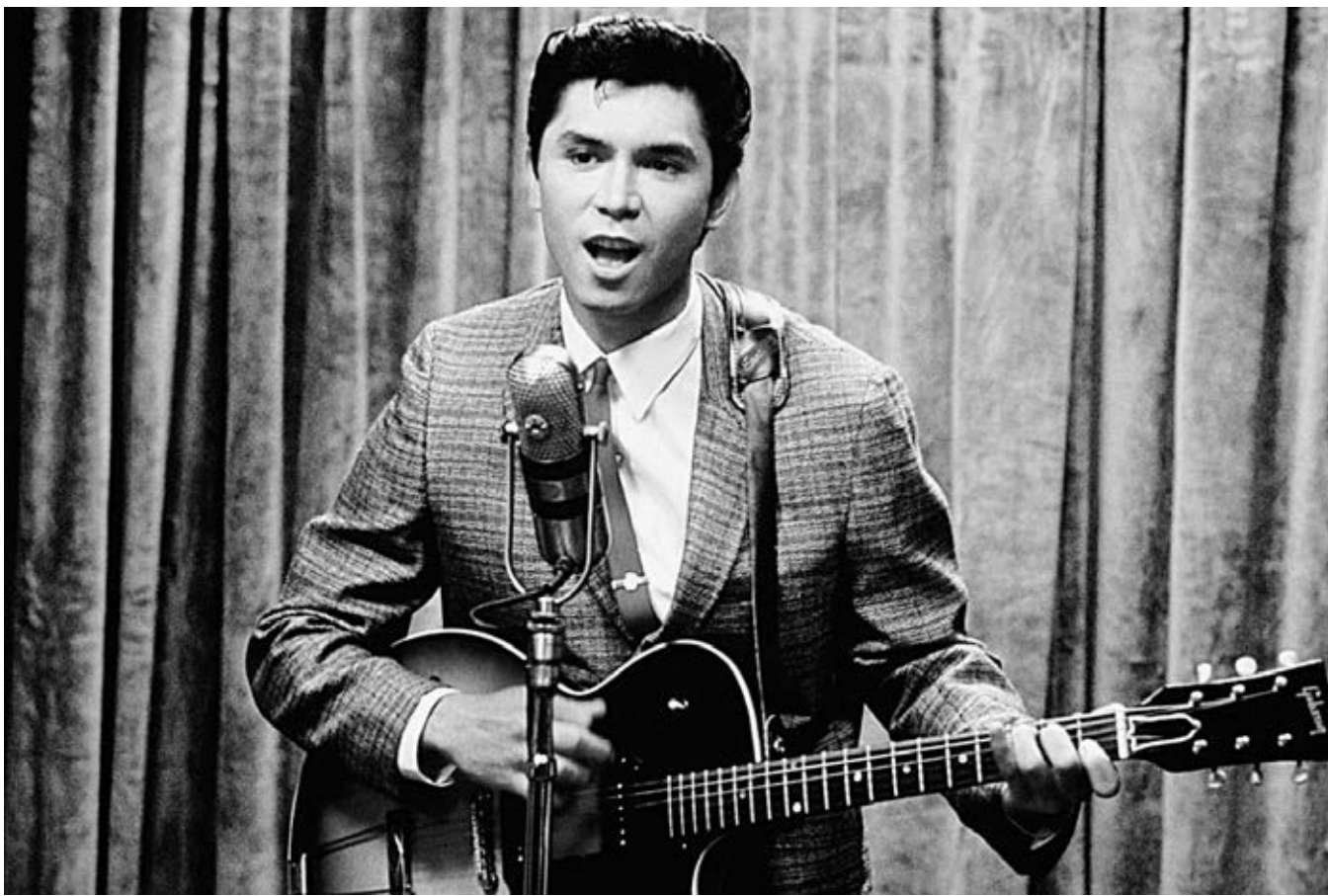
Überhaupt wird im MAK gerade viel gefragt: *Hello, Robot* folgt vierzehn Leitfragen; elf Fragen aus dem „Ausstellungsmanifest“ sind auf großen Plakaten in der Säulenhalle des Museums zu lesen. MAK-Direktor Christoph Thun-Hohenstein hat einen Aufruf zu „Vernunft und Gefühl im digitalen Zeitalter“ verfasst: „Um die Abschaffung von uns Menschen, beziehungsweise unsere Reduzierung zu Haustieren zu vermeiden, müssen wir endlich aufwachen und handeln.“ Arbeiten zu künstlicher allgemeiner Intelligenz seien so gefährlich wie die Entwicklung nuklearer Waffen und müssten „strikt überwacht“ werden: „Machen wir gegen *Upgradings* zu Supermensch mobil!“

Intellektuelle, die glauben, mit kritisch-reflexiven Texten seien sie gegen Übergriffe der Technik gefeit, haben sich allerdings geschnitten: Die Karlsruher Künstlergruppe RobotLab hat einen Roboter gebaut, der am laufenden Band Manifeste zu philosophischen oder anderen tiefeschürfenden Themen produziert.

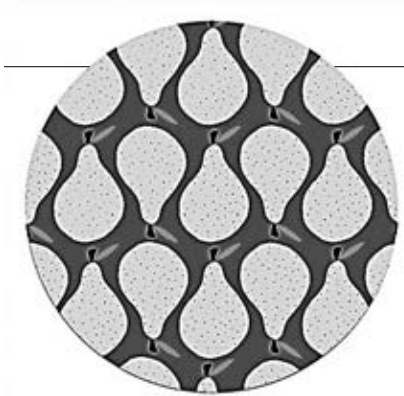
Die *Vienna Biennale 2017: Roboter. Arbeit. Unsere Zukunft* läuft noch bis zum 1. Oktober, vor allem im Österreichischen Museum für angewandte Kunst: www.viennabiennale.org
Nach Wien wird die Ausstellung *Hello, Robot. Design zwischen Mensch und Maschine* vom 27. Oktober 2017 bis 15. April 2018 in Gent zu sehen sein: www.designmuseumgent.be Das deutsche Vitra Design Museum hat dazu ein Begleitbuch (deutsch oder englisch) veröffentlicht.

STIL

Pas si tôt, pas si tôt



De *La Bamba* en 1987 du film éponyme sur la courte vie du musicien Ritchie Valens à Daddy Yankee et Luis Fonsi en 2017 avec *Despacito* – ce sont souvent les rythmes latinos qui dominent un été durant



L'objet

La *Schueberfouer* restera à tout jamais un événement que les uns adoreront et que les autres fuiront comme la peste. Quoi qu'il en soit, même quand on n'est pas fervent pratiquant de jeux qui nous secouent dans tous les sens en nous mettant la tête en bas et les pieds en haut, on peut compter parmi ceux qui ne se refusent pas une petite promenade à travers le site, et plus particulièrement le long des stands de gadgets de l'avenue Scheffer. Où l'on trouve occasionnellement l'objet rare, capable de vous résoudre pour quelques euros un problème, domestique ou autre, qui vous agace depuis des années. Celui que j'ai trouvé l'an passé ne me quitte plus et s'est retrouvé médaille de bronze du concours Lépine 2017, qui honore les meilleures inventions de l'année. Il s'agit du **keep keys** (photo : GD), petit badge qui permet de ne plus jamais égarer ses clés en l'accrochant à son sac ou à sa ceinture. À la base, deux aimants placés l'un contre l'autre, l'un à l'extérieur, l'autre à l'intérieur du sac. Il ne vous reste plus qu'à jeter les clés à l'endroit où vous avez accroché les aimants. Elles n'y bougeront plus jusqu'à ce que vous désirerez les décrocher. Il existe une vingtaine d'écussons pour orner votre *keep keys*, qui coûte douze euros la pièce, deux pour vingt euros. (Infos supplémentaires : mykeepkeys.com.) GD



L'événement

Toujours désireux de révéler des nouvelles trouvailles internationales dans le domaine du design aux défenseurs d'une esthétique contemporaine, les responsables de Design Friends attaquent leur neuvième saison consécutive avec la complicité du Mudam, où ont lieu les rendez-vous fixés. Pour le *kick off* de la saison 2017/18, ils nous offrent le 6 septembre, en même temps que Bruxelles et Amsterdam, l'avant-première du documentaire *The happy film* de Stefan Sagmeister. Le créatif autrichien, qui a créé de superbes pochettes de disques pour les Stones ou les Talking Heads, s'est posé un jour la question s'il pouvait donner une espèce de *upgrade* à sa satisfaction personnelle. En d'autres termes, était-il possible de devenir plus heureux ? Pour trouver la réponse il a entamé trois voies en se faisant filmer lors de chacune d'entre elles : la méditation, les médicaments et la thérapie. Les expériences, parfois ludiques, parfois crispantes, ont apparemment mené le designer à mieux se connaître. Rien que les images de la bande-annonce donnent envie de faire ce bout de chemin avec lui. À part être informatives, elles sont évidemment aussi le fruit d'une belle créativité (à voir sur : thehappyfilm.org). GD



L'endroit

Namur étant à deux tiers de route vers Bruxelles, ce n'est pas vraiment la porte d'entrée côté pour aller faire son shopping. Mais découvrir sa citadelle, déguster une croquette aux crevettes le long de la Meuse ou flâner à travers l'énorme marché du samedi matin dans l'enceinte d'une vaste vieille ville au généreux charme d'antan, constituent un réel plaisir. Les amis de surprises olfactives devraient d'ailleurs faire pèlerinage vers le petit laboratoire-parfumerie **Nezzen** dans la rue du président (photo : GD). Qui est une rareté européenne, sinon mondiale. En effet, la mini-équipe autour de Romain Pantoustier y fabrique des parfums en direct au fond de la boutique, dont les différentes créations sont d'une originalité et d'une richesse étonnantes. Qu'il s'agisse d'eaux de parfum ou de toilette, de parfums d'intérieur, de gels douche ou autres laits pour le corps, leurs odeurs généreuses flattent vos narines et vous rendent le choix difficile. Le côté pratique réside dans le fait que les flacons y sont proposés à partir de quinze millilitres, ce qui offre la possibilité de pouvoir les intégrer à la housse de toilette de voyage et d'en acquérir plusieurs sans dépenser fortune. Cerise sur le gâteau, en révélant vos jus préférés au maître-parfumeur, il vous créera votre eau exclusive, à cent pour cent personnalisée (nezzen.be). GD

Cyril B.

Cette année, nombreux sont ceux qui seront heureux de voir arriver septembre. Pas pour la *Schueber*. Encore moins pour retrouver leurs collègues. Certainement pas non plus pour profiter des températures clémentes du climat grand-ducal. Non. Il y a une bonne raison de souhaiter que l'été se termine : il va enfin devenir possible d'échapper, enfin, peut-être, on espère, à *Despacito*. Allez, tous ensemble : ce ne sera pas trop tôt, pas trop tôt, pas trop tôt, quand on monte en auto, quand on mange au resto, de Tokyo à Quito, de Paris à Porto, qu'il fasse froid ou bien chaud, ça fait six mois bientôt, qu'on entend *Despacito*... Stop !

Depuis longtemps, l'été est la saison où les chaleurs conjuguées aux effets désinhibants de substances interdites, quand ce n'est pas le simple fait de se retrouver au milieu d'inconnus, peu vêtus et imbibés de Mojito et d'Aperol Spritz, transforment dans un même élan communautaire les ouvriers, les assureurs, les chauffeurs de bus, les comptables de fonds, les profs de lycée et même les informaticiens en individus partageant tous, pendant trois mois, le même goût inexplicable pour une chanson insupportable. La recette reste souvent la même, il suffit de changer les ingrédients. 1985 : *Tarzan Boy*, 1987 : *La Bamba*, 1988 : *Bamboleo*, 1989 : *Lambada*, 1992 : *Didi*, 1996 : *Macarena*, 1997 : *Samba de Janeiro*, 1998 : *Pata pata*, 2002 : *Las Ketchup*, 2003 : *Chihuahua*, 2010 : *Waka waka*, 2012 : *Gangnam style*, rien n'a vraiment changé depuis trente ans, mais que vaut le cru de cette année par rapport à ces augustes prédécesseurs ?

Premier ingrédient : des paroles dans une langue étrangère, qu'il sera de bon ton de hurler d'autant plus fort qu'on ignore ladite langue. On peut constater une certaine prédilection pour les sonorités latines, mais on a tous entendu, une fois dans sa vie, un fanatique du *Gangnam style* capable de réciter l'intégral du texte coréen en phonétique. D'ailleurs, il n'est pas interdit d'inventer une langue, ou de la mélanger avec du grand n'importe quoi. Les paroles de *Las Ketchup* tiennent plus du gloubi-boulga que de la langue de Cervantes : « ja deje tejebe tu jebere sibiunouba majabi an de bugui an de buguidipi » (source : Wikipedia). De « waka waka » à « papaoutai », en passant par « taca taca tacata », « dam dam deo » ou « blue (*da ba di da ba da*) », la longue tradition semble avoir été inaugurée en 1968 par le fameux « oblati oblati » des Beatles, qui est resté

le plus grand succès d'un single du groupe chez nos voisins français... Dans cette catégorie, *Despacito* fait légèrement mieux que la moyenne. Les allusions lascives ne se doublent finalement qu'assez peu d'onomatopées, le moment le plus pénible de la chanson étant finalement juste le titre, prononcé le plus lentement possible, la suite comportant beaucoup plus de paroles que les tubes des étés précédents. Il faut dire que le public, notamment avec Youtube, regarde la musique autant qu'il l'écoute, et que même les plus réfractaires, auxquels des années de cours d'espagnol n'ont pas suffi à apprendre la conjugaison du verbe « hacer », pourront, grâce aux paroles qui s'affichent, répéter autre chose que « pas si tôt, pas si tôt ».

Second ingrédient : la danse, ou plutôt la chorégraphie, qui frise parfois l'agitation frénétique, imposée par la maison de disque : *macarena*, *lambada*, *las ketchup*, *gangnam style* ne font pas exception à la règle. Il faut croire que tout le monde pense rattraper les séances de zumba manquées pendant l'été. À moins qu'un réflexe pavlovien ne se déclenche chez l'être humain lorsqu'il voit cinq ou six congénères lever les bras en l'air en souriant : « ça a l'air cool, essayons nous aussi ». Sur ce côté-là, par contre, *Despacito* ne fait pas de cadeau. Vous ne vous en tirerez pas avec deux ou trois pas de côté et quelques moulinets des bras, c'est le niveau supérieur. Il va falloir enchaîner les déhanchés devant le miroir de la salle de bain si vous voulez rivaliser avec les nouvelles générations qui s'entraînent sur *Just dance* depuis leur plus jeune âge...

Troisième ingrédient : le désir. Si vous maîtrisez les paroles et la musique (investissement moyen : cinq minutes), si vous avez mis en place la chorégraphie (investissement moyen : cinq heures), il vous reste le moins évident... donner envie (investissement moyen : très variable). Rassurez-vous, on ne vous demande pas d'être beau comme Ryan Gosling, il faudra juste être musclé, tatoué, bronzé, bien coiffé mais mal rasé, sûr de vous, souriant mais pas niais, arrogant mais pas hautain, cool mais pas collant. Plus facile à faire au bord de la piscine qu'en attendant le bus devant le chantier du Royal Hamilius... Les tubes de l'été, c'est finalement la même chose que tout ce qu'on trouve dans les magasins de souvenir, on se laisse tenter malgré la mauvaise qualité, et on finit toujours par le regretter.